

Le mystère entoure la mort de Palme

STOCKHOLM (AFP) — Trois jours après l'assassinat vendredi soir du premier ministre suédois, M. Olof Palme, à la sortie d'un cinéma en plein centre de Stockholm, les policiers ne disposent toujours d'aucune piste sérieuse, en l'absence de toute revendication et de témoignages précis.

On a cependant appris à Stockholm de source policière que la balle qui a tué M. Palme a été retrouvée hier. Un premier projectile avait été découvert samedi sur les lieux. Les deux balles sont du même calibre .38 (9 mm) et peuvent être tirées par des revolvers 357 magnum ou 38 spécial, selon les spécialistes. La balle qui a abattu M. Palme était d'un type peu répandu.

« Nous avons dans nos laboratoires 500 balles de types différents mais celle-ci ne correspond à aucune d'entre elles », a en effet déclaré hier le chef de la police, M. Hans Holmer.

La police n'a pas encore réussi à déterminer si le meurtre avait des mobiles politiques ou était le fait d'un déséquilibré. Mais le sang-froid dont a fait preuve le meurtrier conduit les experts à penser qu'il s'agit d'un tueur professionnel.

Deux hommes interpellés après le crime ont été libérés. Le premier a pu expliquer pourquoi il avait dans sa poche un plan du quartier où le premier ministre a été abattu et l'autre, connu pour avoir menacé des hommes politiques, a été mis hors de cause.

Voir page 8: Mystère

AU SOMMAIRE

LE PARTI QUÉBÉCOIS FÊTE M.-A. BÉDARD

Quelque 700 personnes ont participé samedi à une fête organisée par le Parti québécois en l'honneur de Marc-André Bédard, député de Chicoutimi de 1973 à 1985, et l'un des plus influents membres du PQ. Si la notion de souveraineté est loin d'être périmée, a dit M. Bédard dans son allocution, le programme du PQ doit être actualisé.

Page 3

ÉCONOMIE

TAUX DE CHANGE ET LIBRE-ÉCHANGE

Selon M. Walter Mondale, ex-candidat démocrate à la présidence des États-Unis, la libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis ne requiert pas une gestion serrée du taux de change. Les forces du marché doivent déterminer l'équilibre approprié, soutient-il.

Page 9

SPORT

SAVIJARVI TRIOMPHE

La jeune Canadienne Liisa Savijarvi a remporté sa première victoire en Coupe du monde en s'imposant, hier, dans le super-géant de Furano au Japon devant l'Autrichienne Wieglinde Winkler et l'Américaine Pam Ann Fletcher. Dianna Haight a terminé 4e tandis que Laurie Graham s'est classée 35e.

Page 14

Le silencieux

« CHARITÉ bien ordonnée commence par soi-même » Encore faut-il avoir les moyens de se la faire.

Le seul défaut que l'on refuse absolument de se reconnaître, c'est l'égoïsme.

Plus grande est la force d'un créateur de génie, plus vif est son tourment de ne pouvoir la transcender.

— ALBERT BRIE

PLC-Q : Garneau réussit in extremis à rallier les délégués derrière Turner

■ DÉPART FRACASSANT DE L'AGENT OFFICIEL DU QUÉBEC

DENIS LESSARD

QUÉBEC (PC) — Entiché par la division et le mécontentement, le congrès des libéraux fédéraux du Québec a donné lieu hier à un ralliement de dernière minute derrière le chef John Turner.

« Un chef est toujours en révision, je ne prends rien pour acquis, en novembre je serai sur la sellette, mais je suis confiant, presque serein », a soutenu à la clôture du congrès un John Turner qui ne cachait pas que la réunion du week-end avait été une épreuve difficile à traverser. « Je crois que la grande majorité du parti est derrière moi, et a décidé, en principe d'aller avec Turner à la prochaine élection », a-t-il dit hier.

Alors qu'avec le départ de son ancien rival Jean

Chrétien, on imaginait désormais dénuée d'embûches la route de M. Turner vers le congrès de novembre, où se posera la question du leadership, la réunion du week-end s'est transformée en une série de règlements de comptes entre certains groupes de militants, aigris par les récents événements.

Le désistement de Francis Fox de la présidence québécoise du parti, réclamé par M. Turner, la démission de M. Chrétien, et la crainte d'anciens députés de se voir relégués aux oubliettes sous prétexte de renouveau, ont porté ombrage à un congrès, rescapé d'avantage par une intervention de dernière heure du lieutenant de M. Turner, Raymond Garneau, que par les appels du chef à la réunification.

Comme si les problèmes n'étaient pas suffisants,

à la toute dernière minute, l'ex-agent officiel du PLC-Q, M. Paul Bilodeau, claquait la porte après 12 ans, s'estimant injustement limogé de son poste, par les « grenouillages » des lieutenants de M. Turner, qui « veulent prendre le contrôle des finances ».

Hier, M. Turner n'a pu que répéter l'appel au ralliement lancé dès les premières heures de la réunion vendredi. « Une fois les problèmes discutés on arrive à un consensus dans les bonnes familles », a-t-il dit. « Maintenant le passé c'est le passé, c'est réglé. Toutes les déclarations passées sont oubliées », a-t-il ajouté, devant plus de 850 militants.

Inquiets des dissensions qui s'étaient dans les médias, les militants ont démontré un enthousiasme

Voir page 8: Garneau



Photo AP

AQUINO DEVANT UN MILLION DE PHILIPPINS

La nouvelle présidente des Philippines, Mme Corazon Aquino, a promis que les détentions sans procès appartenaient désormais au passé. Mme Aquino s'est déjà engagée à libérer tous les prisonniers politiques de son pays, même si la controverse que cette mesure suscite déjà au sein de son cabinet pourrait retarder certaines remises en liberté, notamment parmi les dirigeants communistes, à qui le gouvernement a lancé un appel au cessez-le-feu. La présidente de l'archipel a aussi mis son peuple en garde contre une euphorie précoce, alors qu'il reste un pays à bâtir. Elle a enfin lancé un appel à la réconciliation, en invitant les Philippines à oublier leurs rancœurs et à se tourner vers l'avenir.

Nos informations en page 16.

Le dilemme de Robert Bourassa : satisfaire les libéraux ou couper dans les dépenses

PIERRE O'NEILL

Le gouvernement Bourassa est coincé entre, d'une part, les attentes des militants libéraux réclamant à haute voix la réalisation des engagements électoraux et l'application du programme du parti, et d'autre part, la faible marge de manoeuvre qui lui commande de couper dans les services à la population pour éviter d'accroître le fardeau fiscal des contribuables.

Cette conclusion ressort des délibérations du conseil général du parti, qui s'est réuni samedi à Montréal. Après que les représentants des 122 associations libérales de comités eurent massivement exprimé le vœu que le gouvernement respecte, dans les meilleurs délais, ses engagements électoraux et le programme libéral, le premier ministre Bourassa et le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, sont intervenus pour mettre en relief le piètre état des finances publiques et indiquer que l'obligation d'instaurer une saine gestion ne laissait d'autre choix que de « couper plutôt que taxer ».

De la vingtaine de résolutions politiques que les militants libéraux de la base ont débattues et adoptées, quelques-unes comportent des incidences financières considérables. C'est ainsi que, tout en souhaitant la convocation d'une commission parlementaire pour étudier la question



du financement des universités, les délégués ont pressé le gouvernement de « ne procéder à aucune coupure » dans le budget de fonctionnement des universités. Puis, la Commission Jeunesse, qui veillait au grain, a réussi à convaincre l'assemblée que le gouvernement devait hausser les

Voir page 8: Bourassa

Afrique : la revanche des technologies «alternatives»

DANIÈLE BLAIN

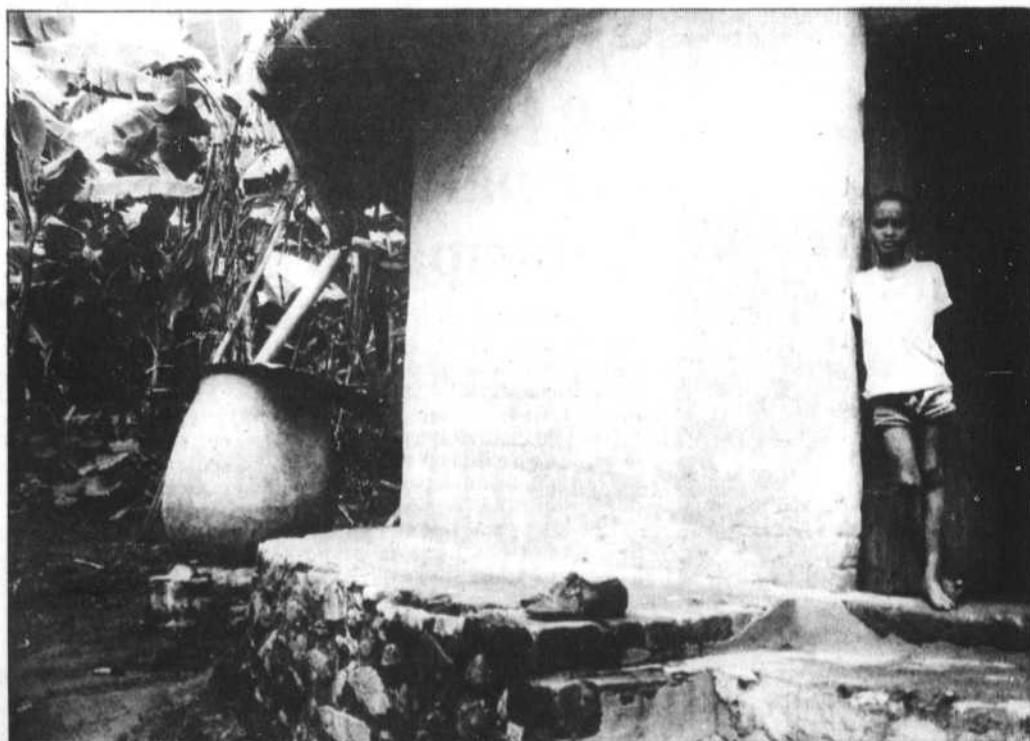
Développées depuis quelques années au gré des besoins et au hasard des trouvailles, le plus souvent à l'échelle locale ou régionale, les technologies appropriées, en Afrique, font de plus en plus parler d'elles. Greniers paysans, filtres ou citernes à eau, foyers améliorés, mais aussi pompes à énergie solaire, ou traction animale : un temps symboles d'un développement « alternatif », elles sont aujourd'hui reconnues comme autant d'instruments susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations, et de favoriser une augmentation de la production agricole.

La qualité de l'exposition « Tech and Tools » (« Technique et outils ») organisée dans le cadre du Forum des Organisations Non Gouvernementales à Nairobi, en juillet dernier, témoigne du rôle de chef de file que les ONG continuent à jouer dans ce domaine. Proches des populations, conscientes des limites financières des habitants des zones rurales et elles-mêmes dépourvues de moyens, on leur doit l'élaboration des premiers de ces outils, réalisés à moindres frais en collaboration avec les intéressés(e)s, à partir de matériaux disponibles localement et accessibles non seulement sur le plan financier, mais aussi culturel.

L'échec, devenu évident au début des années 80, du modèle classique de développement agricole (concentration des investissements dans les cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, recours massif aux technologies importées, etc.) et la nécessité d'augmenter la production de céréales pour répondre aux besoins d'une population qui sur le continent africain croît en moyenne de 2,7 % par an, dans un contexte de grave crise économique, ont depuis quelques années obligé les gouvernements, et jusqu'à un certain point les donateurs étrangers, à modifier leur approche des problèmes liés à l'agriculture.

Au Burundi par exemple, second sur le continent africain pour la densité de sa population (159 hb/km²), la sécurité alimentaire passe entre autres par une meilleure gestion de la production agricole actuelle. Pour le gouvernement, l'élimination des pertes après récolte, qui peuvent détruire jusqu'à 60 % des cultures vivrières, et l'amélioration des conditions de vie des paysans qui seule

Voir page 8: Afrique



Une citerne à eau permet aux femmes d'éviter les corvées d'eau, au moins pendant la saison des pluies.

Photo Danièle Blain

RÉNOVATIONS L'ACADIE VOUS PROPOSE SA VASTE GAMME DE CUISINES

- CHÊNE
- PIN
- ÉRABLE
- MERISIER
- MELAMINE
- STRATIFIÉ

23 ANS D'EXPÉRIENCE... À PRIX RÉDUIT

NOS SPÉCIALITÉS

- SALLE DE BAINS
- SALLE DE JEUX
- RAJOUTS
- TOUT GENRE DE RÉNOVATIONS

RÉNOVATIONS L'ACADIE VISITEZ NOTRE VASTE SALLE DE MONTRÉAL

9725 BOUL. L'ACADIE

HEURES D'OUVERTURE

SAMEDI ET DIMANCHE 10 h à 17 h

LUNDI À MERCREDI 9 h à 18 h

JEUDI ET VENDREDI 9 h à 20 h

ESTIMATION GRATUITE

337-0702

FÉMININ PLURIEL

L'apport des femmes au développement coopératif

RENÉE ROWAN

Au nombre des multiples activités qui vont marquer le 8 mars, journée internationale des femmes, il y en est une inédite. La revue du Centre interuniversitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives (CIRIEC) lance un numéro spécial entièrement consacré au thème « coopératives et femmes ».

Il s'agit du premier ouvrage québécois faisant la synthèse des connaissances actuelles sur le sujet, précise au cours d'une entrevue Nicole Giroux, une des responsables du numéro.

De belle facture, ce volume de 268 pages publié par les Éditions Saint-Martin, se présente comme une courte-pointe où sont rassemblées des textes variés.

Les femmes au Québec ont toujours été des pionnières dans le mouvement coopératif, indique Mme Giroux.

Quand on parle de l'avènement du Mouvement Desjardins, en 1900, et de la première Caisse populaire, à Lévis, on mentionne toujours le nom du commandeur Desjardins. Ce que l'on ne sait pas, c'est que sa femme, Mme Dorine Desjardins, s'occupait des finances de la caisse tandis que son mari était sur la route pour faire de la promotion.

Dans beaucoup de paroisses du Québec, c'était les femmes qui étaient gérantes des caisses populaires. Toutefois, officiellement, elles n'avaient pas le droit de porter le titre. En effet, jusqu'en 1964, les femmes mariées étaient considérées par la loi de la même façon que les mineurs: elles ne pouvaient donc être ni gérantes ni administratrices de caisses, rappelle Nicole Giroux.

Dans ce numéro spécial, on parle des « coopératrices » d'hier, en particulier de la démarche de Berthe Louard, une pionnière qui a géré le développement de la coopérative de consommation La Famille, « une personne dont toutes les fibres étaient pénétrées d'esprit coopératif intégral », comme l'écrit François-Albert Angers. Mais on parle aussi des « coopératrices » d'aujourd'hui qui, à leur façon, continuent d'être des pionnières.

Parmi elles, il y a deux femmes membres d'une coopérative forestière, Francine Florant et Diane Trotter, deux femmes qui n'ont pas hésité à envahir un monde d'hommes, celui du bois et des bûcherons. Les femmes sont encore très rares en forêt, écrit l'auteur de cet article, Denise Julien, organisatrice communautaire au CLSC des Hautes-Laurentides et un des membres-fondateurs de la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides qui a vu le jour en 1978.

Francine est mariée (son mari n'est pas membre de la coopérative) et mère de deux enfants d'âge pré-scolaire. Elle a une formation de niveau collégial en techniques administratives. Diane est chef de famille monoparentale. Elle a une formation comme commis-comptable. À la Coopérative forestière, Francine est comptable et Diane est secrétaire, commis-comptable et réceptionniste. Avant de travailler à la Coopérative, toutes deux travaillaient dans des garages où elles occupaient des postes similaires.

Travailler dans une coopérative, c'est différent, c'est leur affaire. Elles se sentent concernées par tous les aspects de l'entreprise: « Avant je ne voyais même pas passer un camion de bois; aujourd'hui, même si je suis à l'intérieur, si j'entends un camion passer, je vais me déranger pour voir si ce n'est pas un de « nos camionneurs », note l'une d'elles.

Des témoignages de Francine et de Diane, il ressort qu'être membre d'une coopérative forestière nouvellement formée pose plusieurs défis particuliers, écrit Denise Julien. Il y a le défi de travailler dans un monde d'hommes; celui de se familiariser avec un secteur très spécialisé peu ouvert aux femmes jusqu'à maintenant; celui de démarrer une entreprise et de devoir inventer autant des outils de gestion et de contrôle que des relations nouvelles de travail; celui de passer du statut d'employée à celui d'entrepreneure; celui finalement de concilier son engagement envers la coopérative avec sa vie familiale et personnelle.

Être membre d'une coopérative de production ne règle pas pour les femmes les problèmes liés à leur participation au marché du travail. Quelque fois, cela peut même les compliquer, indique Denise Julien.

Les réunions du conseil d'administration, par exemple se tiennent après les heures de travail, le vendredi soir. C'est le seul moment où l'on peut rejoindre tout le monde. Il faut alors expliquer au conjoint pourquoi il est important de participer à ces rencontres: « C'est notre affaire. On l'a à cœur. Les gens comptent sur nous et on pense que cela fait partie intégrante de nos fonctions », expliquent les deux jeunes femmes.

Mais il n'est pas toujours facile de faire comprendre cela au mari ou aux enfants, ajoute Denise Julien qui conclut: « Si la Coopérative veut répondre aux besoins de ses membres-travailleuses, elle devra s'occuper de ce type de problème. S'occuper encore plus aux conjoints pour les associer au développement de l'entreprise.

« La Coopérative, c'est comme une grande famille, ce n'est pas toujours parfait, mais on s'y sent bien », concluent Diane et Francine.

La revue *Coopératives et développement* est destinée aux professeurs, aux chercheurs, aux étudiants et aux praticiens intéressés aux coopératives, à leur gestion et à leur développement. Ce numéro spécial s'adresse aussi à tous ceux et celles que la condition féminine préoccupe.

■ Les femmes retraitées sont aussi de la fête

Autre initiative originale à l'aube du 8 mars: le Centre Berthiaume-Du Tremblay, centre de développement communautaire pour retraités et retraitées, a mis sur pied un programme spécial d'activités pour souligner l'apport des femmes à la vie du centre. Celles-ci représenteront plus de 65 % de la clientèle.

S'inspirant d'une chanson de Jean-Pierre Ferland, les services communautaires du centre organisent autour du thème « C'est après 60 ans que les femmes sont belles », trois journées d'activités (les 4, 6 et 7 mars) sous la présidence d'honneur de Claire Dutrisac.

Il y aura causerie, film, animation et discussion dirigée, un partage d'expériences de vie de quatre femmes retraitées du centre, un dîner d'amitié, etc.

Plus qu'une tradition, la journée internationale des femmes est devenue une occasion de réflexion, de partage et de rencontres pour l'ensemble des femmes, dans toutes les catégories d'âge.

À toutes, bon 8 mars!

Air India
La GRC
connaîtrait
le coupable

VANCOUVER (PC) — Un journaliste du quotidien The Province de Vancouver affirme dans un livre nouvellement publié que la Gendarmerie Royale du Canada connaît l'identité de l'individu ayant fabriqué la bombe qui a détruit en plein vol un 747 d'Air India au-dessus de l'Atlantique Nord, l'été dernier.

Les 329 passagers de l'appareil, des Canadiens pour la plupart, avaient péri lors de l'explosion.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Ce cours d'introduction à la vie politique vise essentiellement à définir le plus scientifiquement possible les notions de base de la science politique; à fournir les premiers instruments d'étude qui permettront à l'étudiant d'être mieux informé sur les processus politiques et plus familier avec ceux-ci: régimes politiques, systèmes électoraux, partis politiques, groupes de pression, etc.; à préciser les domaines propres à la science politique par rapport à ceux des autres sciences sociales; à amener l'étudiant à poser des jugements plus objectifs sur les phénomènes politiques qui se posent tant sur le plan national qu'international.

Informez-vous de notre nouvelle politique de remise.

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Le gouvernement Bourassa reconnaît une partie de la Loi constitutionnelle

RUDY LE COURS

QUEBEC (PC) — Le gouvernement libéral pose déjà des gestes qui équivalent à reconnaître d'emblée une partie importante du Canada Bill même si les négociations constitutionnelles avec Ottawa ne sont pas encore entreprises.

La clause nonobstant (ou clause dérogatoire) qui permet au gouvernement du Québec de soustraire ses lois à l'application de plusieurs articles de la Charte canadienne ne figure plus dans aucun des huit projets de loi déposés par l'administration de Robert Bourassa en décembre.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle en 1982, qui fait suite à l'entente de novembre 1981 que le Québec n'a pas signée, l'ancien gouvernement péquiste s'était toujours prévalu d'une disposition de la Charte canadienne l'autorisant à « adopter une loi où il est expressément déclaré que celle-ci a effet indépendamment d'une disposition donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 15 de la présente charte ». Cette clause a été surnommée la clause nonobstant.

Invités par la Presse canadienne à expliquer pourquoi ils avaient renoncé à l'habitude de l'ancien gouvernement, les ministres de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, MM. Herbert Marx et Gil Rémillard, commentent avec beaucoup de circonspection leur geste. « Notre position, c'est que nous n'avons pas encore accepté l'entente constitutionnelle », souligne à plusieurs reprises M. Marx qui ne veut pas que ce retrait soit interprété comme une reconnaissance a priori de l'ensemble de la Loi constitutionnelle de 1982.

« Il n'y a pas de décision de principe de prise en compte », précise M. Rémillard, quant au retrait définitif de la clause nonobstant des nouvelles lois québécoises.

Pourquoi alors avoir déjà décidé de retrancher l'article sur les huit projets de loi déposés en décembre? « Parce qu'on n'avait pas de raisons de mettre une telle clause dans de tels projets de loi », explique simplement M. Marx.

Il reconnaît tout de même qu'à l'époque où les libéraux siégeaient dans l'opposition, ils s'étaient toujours opposés à cette clause.

« Nous étions devant des cas où on ne voyait pas la nécessité de la mettre », répond de son côté M. Rémillard. Il admet toutefois, après hésitations, qu'une telle omission revient à reconnaître dans ces huit cas précis la présence de l'ensemble de la Charte canadienne sur le territoire du Québec.

Il ajoute que le Comité ministériel de la législation devrait faire cette semaine une recommandation au conseil des ministres afin d'établir définitivement la politique gouvernementale dans ce domaine. Autrement dit, il n'y aura plus d'ambiguïté à la reprise de la session le 11 mars. (Font partie de ce comité, MM. Marx (président), Rémillard, Michel Gratton, Michel Pagé, John Ciaccia, Daniel Johnson et Gérard Latulippe.)

MM. Marx et Rémillard ne veulent pas dire ce qu'ils proposeront lors de la réunion du Comité. Mais les positions de ces deux éminents constitutionnalistes sont toutefois connues depuis fort longtemps. Ils accordent nettement la préséance de la Charte canadienne sur la Charte québécoise.

À l'opposé, l'ex-gouvernement péquiste précisait dans son Projet d'accord constitutionnel « que le Québec ait le pouvoir d'assujettir ses propres lois à la seule Charte québécoise des droits et libertés de la personne ». Cette divergence est sans doute la plus profonde entre les deux formations politiques dans le dossier constitutionnel.

L'opposition péquiste a raté une belle occasion de forcer le gouvernement à s'expliquer sur son geste. Au cours des travaux de la commission parlementaire qui étudiait en détails le projet de loi 2 qui donne suite au budget Duhaime, le ministre du Revenu Michel Gratton est arrivé à la toute fin avec un amendement surprise qui retranchait l'article sur la clause nonobstant du projet de loi.

Pour éviter tout nouveau débat dans une commission qui en avait connu d'innombrables, il proposa immédiatement à l'opposition de se prononcer par vote nominal sur son amendement. Celle-ci obtint sans poser de question ni même passer la moindre remarque.

Les sept autres projets de loi présentés en décembre ne comportent pas cet article.

Le ministre Marx plaide qu'un tel retrait n'équivaut pas à une reconnaissance de la Loi constitutionnelle.

Le programme du Parti libéral prévoit en effet que l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel de novembre 1981 passe par la reconnaissance explicite du Québec comme société distincte, l'obtention de garanties réelles touchant sa sécurité culturelle, la reconnaissance du principe de la participation du

Québec à la nomination des juges de la Cour suprême provenant du Québec, la récupération de son droit de veto et des garanties en matière de droit d'immigration.

M. Marx rappelle que, conformément à la politique du gouvernement québécois adoptée en 1982, il s'est abstenu de se prononcer sur un possible amendement à la Charte canadienne discuté le mois dernier à Vancouver lors de la conférence des

ministres de la Justice.

Il ajoute qu'à titre de procureur général du Québec, il conteste présentement en Cour suprême un jugement de la Cour d'appel déclarant inconstitutionnelle la loi 62. Au lendemain de l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle, le gouvernement péquiste avait adopté cette loi soustrayant à la Charte canadienne l'ensemble de la législation québécoise adoptée avant 1982.

À COMPTER DU 1^{er} MARS 1986

Le taux de rendement des Obligations d'épargne du Québec des trois dernières émissions (Série E-83, E-84 et E-85) a été porté à

10 % par année

pour une période de trois mois se terminant le 31 mai 1986. Les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées.

Les autres émissions en cours

Les émissions de 1978 à 1982 inclusivement continuent de rapporter un intérêt minimum garanti de 10,50 % par année, jusqu'à leur échéance.

les
Obligations
d'Épargne
du Québec

Renseignements

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter toute institution financière autorisée: caisse populaire, banque, courtier, société de fiducie.

Québec

LES CAHIERS
SPÉCIAUX DU DEVOIR
EN 1986

DES SUPPLÉMENTS
THÉMATIQUES QUI
CONSTITUENT UN VÉHICULE
PUBLICITAIRE DE CHOIX.
UN PRODUIT À SE
PROCURER ABSOLUMENT!

21 MARS:

INFORMATIQUE
DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 7 MARS
CONTACTEZ FRANCINE CÔTÉ

27 MARS:

RELIGION
DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 13 MARS
CONTACTEZ FRANCINE GINGRAS

19 AVRIL:

SALON DU LIVRE DE QUÉBEC
DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 4 AVRIL
CONTACTEZ JACQUELINE AVRIL

23 MAI:

RAPPORTS ANNUELS
DATE DE TOMBÉE — PUBLICITÉ: 9 MAI
CONTACTEZ FRANCINE GINGRAS

POUR RÉSERVER VOTRE PUBLICITÉ: MONTRÉAL (514) 842-9645
TORONTO (416) 690-9596

POUR COMMANDER DES COPIES SUPPLÉMENTAIRES
DE NOS CAHIERS SPÉCIAUX
(MIN. DE 5): (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LE PATRIMOINE

La Ville de Montréal souhaite accroître le rôle de la Commission Jacques-Viger

ALAIN DUHAMEL

La Ville de Montréal s'oppose à l'élargissement du rôle de la Commission Jacques-Viger dans ce domaine.

Dans l'avis qu'elle soumet au sujet de la version définitive du schéma d'aménagement, l'administration municipale tient pour « non pertinente sur son territoire » l'intervention de la CUM dans un domaine où elle exerce déjà, en parallèle avec le ministère des Affaires culturelles, toute son autorité.

Depuis qu'elle a entrepris, il y a une quinzaine d'années, la confection d'un schéma d'aménagement de l'île de Montréal, la CUM a constitué un répertoire d'architecture traditionnelle qu'elle a commencé à publier, en tomes thématiques, en 1980. Ces ouvrages deviennent des instruments de référence indispensables et, dans plusieurs municipalités, attribuent de fait un statut particulier à des immeubles qui, en droit, n'en ont aucun. L'initiative de la CUM a donc eu des répercussions intéressantes et stimulantes.

« Ces précieux documents, lit-on dans la version définitive, permettent aujourd'hui à la CUM de franchir un pas de plus dans la reconnaissance et la conservation de son patrimoine; elle voudrait instaurer une procédure d'avis portant sur toute demande de permis de démolition d'un bâtiment inscrit dans son répertoire. »

Ouvrons une parenthèse pour souligner que la CUM n'a donné à ce jour aucun signe permettant d'espérer qu'elle reprendra la publication du répertoire dans une édition revue, corrigée et augmentée. L'instrument de référence qu'elle a produit risque donc la dé-

suétude à terme s'il n'est pas constamment remis à jour, perfectionné et enrichi des connaissances accumulées depuis la confection des fiches techniques. Le répertoire deviendrait encore plus efficace et plus influent s'il était, par exemple, doublé d'un carnet de santé semblable à ceux dont le ministère des Affaires culturelles a fait l'expérience dans la région de Québec.

La version définitive du schéma décrit des objectifs d'aménagement dans les secteurs patrimoniaux et dans les aires de mise en valeur d'éléments patrimoniaux que les administrations municipales pourront atteindre par leurs règlements de zonage, de lotissement et de construction. La CUM juge insuffisante la seule approche réglementaire et suggère aux administrations municipales la constitution d'un comité consultatif sur le patrimoine architectural.

« Cette préoccupation réglementaire aurait avantage à être complétée par une approche plus dynamique où les citoyens et les élus municipaux regroupés dans un Comité consultatif sur le patrimoine architectural pourraient étudier et orienter la transformation physique de leur milieu en y introduisant des nuances plus subtiles, ce que la réglementation normative ne saurait faire. »

La procédure d'avis à laquelle la CUM fait allusion est évoquée sans autre précision dans la version définitive. Elle vise tous les bâtiments identifiés au répertoire, ce qui constitue un inventaire d'immeubles anciens beaucoup plus nombreux que celui des biens culturels classés, reconnus ou situés dans un arrondissement historique. La vaste majorité des bâtiments répertoriés se trouve dans la ville de Montréal.

La fondation Héritage Montréal, dans son mémoire à la Commission d'aménagement, appuie la recommandation de la CUM en lui ajoutant des exigences: « la CUM devrait exiger qu'aucun permis de démolition ne soit accordé pour démolir ou altérer de façon importante un bâtiment figurant au Répertoire d'architecture traditionnelle, tant qu'elle n'a pas tenu d'audiences publiques et autorisé l'émission d'un tel permis. »

Compte tenu d'une allergie persistante de l'administration municipale à l'égard des procédures formelles de consultation publique, la recommandation de la fondation Héritage Montréal n'étonne personne. Pour elle, comme pour plusieurs autres organismes, le débat public sur des questions d'aménagement dans la ville de Montréal doit, en chaque occasion, trouver le moyen de contourner une administration plus prétentieuse qu'efficace.

Dans son avis, l'administration municipale juge inutile la constitution d'une troisième procédure d'examen des demandes d'intervention sur les bâtiments anciens. « Plutôt que de créer un nouvel organisme pour la protection du patrimoine architectural, la Ville de Montréal se montre favorable à étudier l'opportunité d'élargir le mandat de la Commission Jacques-Viger, composée d'experts et de citoyens du milieu, pour répondre adéquatement aux objectifs retenus par le schéma d'aménagement. »

À ce jour, la Commission Jacques-Viger, un organisme consultatif auprès du Service d'urbanisme, s'est intéressée quasi exclusivement au Vieux-Montréal. Il s'agit d'un organisme interne à l'administration, très peu visible sur la place publique, qui ne s'apparente

en rien, ni dans sa constitution, ni dans son fonctionnement, à un comité du patrimoine architectural, tel que semble l'envisager la CUM ou tel qu'il apparaît dans le nouveau chapitre de la Loi sur les biens culturels.

L'administration municipale, qui a mal accueilli les amendements à la Loi des biens culturels relatifs au rôle des municipalités, ne donne aucune indication des orientations auxquelles elle songe en parlant d'un élargissement du mandat de la Commission Jacques-Viger, pas plus qu'elle ne fait allusion à une éventuelle délégation d'autorité du ministre des Affaires culturelles en sa faveur en matière d'émission des permis d'intervention.

L'artisanat québécois — Cyrille Simard, avec le concours de Jean-Louis Bouchard, vient de compléter, aux Éditions de l'Homme, son inventaire des techniques et manières de l'artisanat québécois. Ce quatrième tome de *L'artisanat québécois* s'intéresse à la dentelle, au feutre, aux pipes, à la lutherie, à la broderie et à la vannerie.

« Maintenant que l'ornementation revient à la mode, le livre devient un glossaire des motifs, une belle imagerie actuelle », nous dit Cyrille Simard, architecte au Musée du Québec, qui fut autrefois le directeur de la Centrale de l'artisanat du Québec.

Dans ce quatrième tome, dont la publication survient plusieurs années après les trois premiers, les auteurs conservent la présentation efficace et utile adoptée dans les premiers ouvrages en pensant, en particulier, aux praticiens de nos métiers d'art traditionnels.

On peut se procurer cet ouvrage (514 pages, nombreuses illustrations et planches techniques) pour la somme de \$24.95 dans les librairies.

Le RCM entend recueillir \$ 100,000 et doubler le nombre de ses membres

CLÉMENT TRUDEL

À neuf mois des élections (9 novembre), le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) lançait hier sa campagne de financement et de recrutement. Son président, Jean Doré, s'est dit confiant que la « nouvelle » administration qu'il dirigera saura « bâtir l'avenir » avec les Montréalais. Les votants, à Montréal, sont à 78 % des locataires et le RCM reproche à l'administration Drapeau-Lamarre d'avoir trop facilement, dans son opération 20,000 logements, pavé la voie à des condominiums de luxe, à des projets dont le coût est inaccessible à la plupart des salariés. Le parti insiste beaucoup sur l'amélioration de la qualité de la vie dans les transports; définit ses priorités en fonction de la majorité des Montréalais aux prises, selon le RCM, avec une administration « coupée de la réalité » et qui se trouve incapable de « travailler avec le milieu ».

Le RCM, souligne M. Doré, a 12 ans d'expérience et de rodage; il se sent fortement implanté dans les 58 districts et il n'en tient qu'à l'ardeur de ses partisans pour que soit atteint l'objectif établi de \$100,000. Le parti compte plus de 5,000 adhérents présentement; il projette cette année de doubler au moins ce nombre.

La rencontre d'hier, à l'UQAM, ressemblait à une séance de réchauffement de joueurs. Pour recruter en bons prosélytes, quelque 200 bénévoles se sont pliés à un cours-éclair sur les tactiques les plus efficaces à faire valoir face aux connaissances, aux parents et aux amis. Le tout complété par un divertissement, trois membres de la Ligue nationale d'improvisation y allant d'un sketch qui n'épargnait ni le photogénique leader du parti, ni les « généreux » donateurs. L'humour aidant, ces acteurs ont fait une large part aux nobles objectifs d'un parti qui promet de s'attaquer en priorité aux problèmes des jeunes; de ménager la place qui leur revient aux Montréalaises dans la vie publique; de travailler à conserver à Montréal son caractère



Jean Doré

international et de renforcer les chances des minorités ethniques de percer, selon leurs compétences et leur dynamisme, dans la vie de la Métropole.

Le conseiller Michael Fainstat, le seul du RCM à avoir siégé au Conseil de ville sans interruption depuis 1974, et l'ex-conseillère Thérèse Daviau, sont co-présidents de la présente campagne. M. Fainstat ne croit pas que l'objectif de \$100,000 soit « modeste »; les deux dernières années, la barre avait été fixée à \$40,000 puis à \$65,000. Il s'agit bien d'une année spéciale puisque des élections se dérouleront en novembre. C'est en juillet et en août qu'il faudra au RCM négocier le programme de réclamation des médias électroniques en vue du scrutin de novembre et il semble bien que le slogan adopté l'an dernier (*RCM, un parti pris pour Montréal*) demeurera l'une des chevilles publicitaires sur laquelle on compte pour mettre KO le Parti Citique du maire Jean Drapeau.

D'après les résultats provisoires dévoilés hier midi, deux des districts ont déjà dépassé leur objectif de \$3,000. La campagne, qui se termine le 6 avril, a déjà permis de recueillir \$16,000; ce fait est perçu par les dirigeants du RCM comme un indicateur encourageant, l'objectif pouvant vraisemblablement être dépassé.

Bédard croit à la nécessité d'actualiser le programme du PQ

CHICOUTIMI (PC) — Loin d'être périmée, la notion de souveraineté pourrait bien représenter la concrétisation politique des valeurs d'excellence et d'épanouissement individuel auxquelles adhèrent de plus en plus de Québécois d'aujourd'hui.

Cette hypothèse a été esquissée samedi soir par Marc-André Bédard, un des personnages les plus influents et les plus respectés du Parti québécois.

cois qui avait organisé en son honneur une fête à laquelle ont participé plus de 700 convives.

M. Bédard, qui a été député de Chicoutimi de 1973 à 1985, croit à la nécessité d'actualiser le programme du PQ: « Il est essentiel de s'ajuster à un environnement que nous avons, comme parti et gouvernement, puissamment contribué à modifier. La pertinence de nos propositions, ou la

valeur des solutions que nous proposerons aux Québécois comme parti, est liée à une lecture adéquate de la situation du Québec des années 80. »

Cette lecture est fort simple, croit l'ancien ministre de la Justice et ex-leader parlementaire du gouvernement de René Lévesque, présent incidemment à sa première activité partisane depuis son retrait de la vie politique.

Les Québécois ont acquis le goût de s'affirmer, d'exceller. Ils sont prêts à vivre dans un monde d'interdépendance, à conquérir.

« Dans ce monde aux frontières de plus en plus perméables, peut-être sentirions-nous le besoin d'avoir notre propre voix aux décisions, aux négociations, suggère M. Bédard. Cette quête d'excellence aura-t-elle comme conséquence d'aiguiser la

volonté et le goût des Québécois et des Québécoises de prendre en main tous les pouvoirs nécessaires pour appuyer leur développement individuel et collectif? »

De son côté, le président-fondateur du PQ soutient que l'idée force de la souveraineté-association telle qu'esquissée dans Option Québec en 1967 demeure valable. « Peu importe les mots qu'on emploie, a-t-il affirmé

lors de son discours où il a rendu hommage à son ami personnel. On a dit souveraineté, on a dit indépendance; on peut parler d'émancipation on peut même se rendre à l'autodétermination. »

Paraphrasant Shakespeare, il a ajouté: « La rose, peut importe si on change son nom, on la reconnaît toujours à son parfum. Il suffit de sentir comme il faut et on verra. Ça va venir. »

Comment Olympia est devenue

Surpris? Vous ne devriez pas. Les gens d'affaire canadiens reconnaissent depuis longtemps la supériorité du design des machines à écrire électroniques Olympia. Voilà pourquoi vous trouverez plus d'Olympia dans plus de bureaux que n'importe quelle autre machine. Olympia, c'est plus que le nec plus ultra. Olympia est faite pour suivre l'évolution en matière de production de documents et d'efficacité dans un bureau. Ainsi, le nouveau Supertype 240, ci-haut, possède une interface d'ordinateur si on lui ajoute un accessoire très simple. De plus, sa banque de données et de mots est infinie et le Supertype 240 est offert avec un système de rangement facultatif. C'est le point central d'un lieu de travail qui peut projeter votre entreprise dans la prochaine décennie. Et, comme toutes les machines électroniques Olympia, celle-ci a été pensée pour procurer aisance et confort à son opérateur. Un détaillant Olympia peut vous montrer toute la gamme des machines électroniques, avec accessoires en option, qui peuvent répondre aux besoins de votre entreprise... allant de la machine la plus simple à la machine la plus sophistiquée au monde. Le même détaillant vous montrera également à quel point l'apprentissage des opérations est facile et rapide. Il vous dira que depuis 82 ans, Olympia construit ses machines avec toute la précision de la technologie allemande. Résultat: un produit remarquablement fiable. Il vous parlera également de l'excellence du service Olympia, une référence dans le domaine de l'industrie. Pour en savoir davantage sur la façon dont Olympia est devenue #1, postez simplement le bon ci-dessous. Nous nous attendons à ce que nos compétiteurs soient les premiers à l'envoyer. Mais ils ne seront pas pour autant numéro 1 en matière de machines à écrire électroniques.

Je veux en savoir plus, #1.

NOM: _____

FONCTION: _____

COMPAGNIE: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

Postez à: Olympia Business Machines
58 Prince Andrew Place
Don Mills, Ontario M3C 3A2
ou composez sans frais: 1-800-361-0170

*Canadian Office Automation Research 1985 publié par Stanley L. Jacobs Research Inc.

OLYMPIA

le #1 des machines à écrire électroniques.

SOIRÉE RELATIONS L'AFRIQUE DU SUD

L'horreur de l'apartheid, le scandale des Bantoustans, le carnage des Noirs qui manifestent (et la censure sur les médias), nous agressent continuellement. Plus incroyable encore, inacceptable, cette justification que le régime prétend se trouver dans une certaine lecture... de la Bible! Une délégation catholique du Canada revient d'Afrique du Sud, dont faisaient partie Mgr Gérard Drainville et Sr Thérèse Benguerel. À partir de leur témoignage, nous verrons en quoi cette terrible réalité de l'apartheid nous interpelle jusqu'ici, et au niveau même de notre foi. Seront avec nous:

Mgr Gérard DRAINVILLE, évêque d'Amos;
Sr Thérèse BENGUEREL, Centre justice et foi;
Jacques DUFRESNE, philosophe, chroniqueur au Journal La Presse;
Joneed KHAN, journaliste à La Presse.

Cette soirée RELATIONS aura lieu le lundi 3 mars 1986, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin, 25 Jarry ouest, (métro Jarry), Montréal.

L'entrée est gratuite, invitez vos amis et amies.

Les SOIRÉES RELATIONS sont organisées par le Centre justice et foi.

Achetez par téléphone vos certificats de dépôt garanti

Ce service est gratuit peu importe où vous habitez

10 1/2

5 ans, intérêts payés annuellement

Chez nous, vous vous associez à la force économique Desjardins

Informez-vous des conditions
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Fiducie du Québec

Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657 Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058 Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026
Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

L'Année internationale de la paix

Une vision chrétienne du pacifisme

CLÉMENT TRUDEL

En matière de paix, méfiez-vous du prêt-à-penser, affirme Guy Païement, jésuite, en présentant un dossier (*Artisans de Paix*, éd. Novalis) tiré à 30,000 exemplaires qui sera lancé officiellement lundi prochain au Centre Saint-Pierre-Apôtre, simultanément avec la tenue d'une table ronde sur le thème: « La paix est-elle encore possible? ».

(Novalis a aussi édité un dossier pour anglophones, dont le contenu n'est pas identique: *Peace is possible*).

Païement s'attarde sur « Les vendeurs d'armes que nous sommes », soulignant que 18% de notre production militaire va à nos forces armées et 60% aux États-Unis, avec la conséquence que l'on suppose: « les ennemis des USA deviennent aussi les nôtres », malgré ce que peuvent tenter de prouver ministres et diplomates.

Vingt collaborateurs, cela donne forcément dans le disparate et les redites. Les vrais pédagogues apprécieront. Le souci d'alterner études, témoignages, caricatures, tableaux, apartés (comme cette légende russe du moine et du guerrier) contribuera sans doute à éviter les abandons précoces des lecteurs que complètera ce catéchisme du pacifisme. Le titre? Il emprunte à un verset de l'évangéliste Mathieu: « Heureux les artisans de paix; ils seront appelés enfants de Dieu ». Le tout étant conçu comme manuel d'action, dans une optique chrétienne, on ne se surprendra pas d'y trouver plusieurs chapitres d'exégèse sur la guerre et la paix dans les deux Testaments.

Dans le désordre, je suggère de passer aux 20 pages de Julien Harvey, s.j., sur « Les Églises devant la guerre et la paix ». Bien révolu, le temps où un Pape, Jules II, conduisait ses troupes sur le champ de bataille! Mais il n'y a pas longtemps qu'on a vu des aumôniers bénir les troupes qui allaient s'entretenir! Harvey évoque les origines (chrétien et

soldat étaient alors des statuts qui s'opposaient) et survole la trajectoire de ce que l'on a appelé la « guerre juste », sans s'attarder sur les Croisades. Il résume les efforts des chrétiens en vue de « civiliser » la guerre mais, avec Arthur Koestler, il concède qu'Hiroshima a fait rompre avec les énoncés traditionnels: « c'est l'humanité globalement

mements du Nord qui à son tour militarise le Sud... » Vous avez compris: la militarisation de la planète est un obstacle au développement mais c'est un organisme catholique qui se fâche devant l'histoire des injustices qui tend à se perpétuer...

Au journaliste Gilles Provost on a confié les chapitres sur « Les Russes et nous » et sur « L'arme de l'information ». Notre culte de la démocratie a des ratés, dit en substance Provost et si les puissants ont recours aux pressions militaires ou au chantage économique, il faut voir ces entorses et les dénoncer: Gerald McCall, citoyen canadien de Toronto, condamné en 1983 aux États-Unis pour avoir exporté en URSS de la machinerie servant à faire des canons, est-ce un procédé acceptable? Dans une dizaine de pages qui reprennent l'essentiel d'une étude coéditée par la Fédération nationale des communications et par la Maîtresse d'école, *L'arme de l'information* s'en prend à la vogue suspecte d'un Walesa auprès de certaines rédactions qui, normalement, traitent chichement les leaders syndicaux; parle du filtre idéologique des agences de presse, de l'importance parfois centrale de simples entrefilets. En somme, prenez garde, vous pouvez être endoctrinés malgré cette liberté de presse tant louangée! Prenez donc la peine de vous informer aux meilleures sources (en anglais la plupart du temps) et cultivez votre esprit critique.

Ne pas chercher à dresser un palmarès des meilleures contributions au dossier; ce serait du prêt-à-penser. Bien saisir que les coordonnateurs ont voulu équilibrer les appels à la non-violence « agressive » (Martin Luther King, Lanza del Vasto), les réflexions sur le sens profond d'une action conforme au magistère ecclésial, voire à l'esprit de François

d'Assise, et les données les plus pragmatiques. Bien sûr, un chasseur F-18 de \$62 millions, c'est l'équivalent du budget annuel de l'hôpital de Chicoutimi (qui avec le surplus peut s'offrir \$8 millions en équipement). Oui, la paix est fragile comme le souligne en avant-propos Mgr Adolphe Proulx mais « la force de l'esprit finit toujours par vaincre la force de l'épée » (c'est de Napoléon). Solange Vincent nous dépeint les trois tendances face à la bombe: partisans (la protection ultime?), adversaires, ou scientifiques et citoyens qui « tentent de rester neutres ». Mais saviez-vous que les États-Unis dépensent plus en cinq ans (1984-88) pour des fins militaires que tout ce qu'ils avaient engouffré à ce poste dans les 37 années qui ont précédé?

Ce dossier est propre à remettre en cause la réputation que le Canada tient à entretenir: celle d'une moyenne puissance pacifique. Rien n'y est inséré à la légère. Le parti pris est évident: puisque le pouvoir conservateur a promis un livre blanc sur la défense et que ce document tarde à venir, examinons à fond le paysage, suscitons les débats qu'au niveau politique on semble craindre. L'on complera par la suite ceux qui, en leur âme et conscience, pourraient accepter de gagner leur vie « autrement qu'en produisant des armes qui mènent à la mort ».

Jean-François Beaudet, l'un de ceux qui portent témoignage dans *Artisans de Paix*, (il y a aussi Joanne Lagacé et Jeanne Gauthier) a senti à New York, le 12 juin 1982, lors d'une marche de la paix qui regroupait un million de militants, qu'il allait « faire l'impossible pour empêcher la planète de sauter ». Sa conviction, il la vit dans une communauté chrétienne de base. C'est précisément le type de vocation que tente de multiplier un tel dossier.

LE DEVOIR

CAHIER SPÉCIAL

Centre des Dirigeants d'Entreprise

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 28 mars 1986

Contactez Marie Paré au (514) 842-9645

Date de parution: 11 avril 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Amnistie Internationale Une source d'espoir depuis 25 ans

CLÉMENT TRUDEL

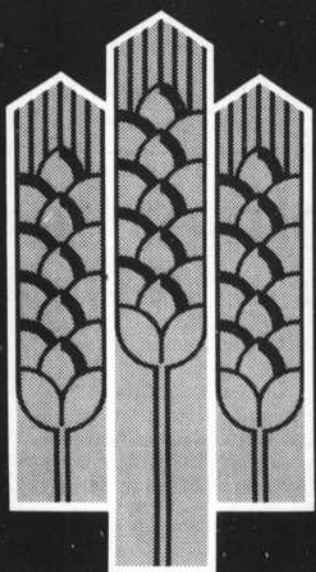
Plus de 350 convives ont participé, samedi, à Montréal, au dîner-bénéfice qui marquait les 25 ans d'Amnistie Internationale. Au cours de cette commémoration, une Salvadorienne, Mme Doris Montalvo, a demandé que l'on poursuive les recherches pour retrouver sa fille, Elsa Aguilar, enseignante disparue en 1982 alors qu'elle était sur la piste de son mari disparu. Mme Montalvo vit à Montréal avec ses deux petits-enfants, Tania et Felipe Ernesto; elle espère qu'un jour soit éclairci le drame que vivent sa famille et des milliers d'autres, au Salvador, et remercie les militants d'A.I. des multiples démarches entreprises pour faire la lumière sur ce cas.

M.M. Brian Mulroney et Robert Bourassa ont envoyé des télégrammes pour s'associer à la symbolique de cette cérémonie où les bougies de la fête étaient entourées de barbelés: flamme d'espoir pour les prisonniers d'opinion. Une intervention en langue montagnaise a donné le coup d'envoi; le président du conseil attikamek-montagnais, M. Gaston MacKenzie, y affirmait notamment que les autochtones d'ici étaient « particulièrement sensibles » aux démarches d'A.I. contre les exactions « que subissent nos frères amérindiens d'Amérique centrale et du Sud ».

Il existe un lien indéniable entre le respect des droits de l'homme et l'avènement de la paix, a déclaré plus tard John Peters Humphrey, juriste qui fut le premier président d'A.I. au Canada. La section francophone d'A.I. et son président Gabriel Régallet avaient tenu à honorer par une plaque souvenir celui qui, durant 20 ans, au secrétariat de l'Onu pour les droits de l'homme, fut à même de mesurer, malgré tout, l'avènement d'une révolution juridique: les individus, non plus seulement les États, jouissent de droits et l'on dispose d'outils propres à faire respecter ces droits individuels que bafouent maints régimes répressifs, indépendamment des blocs idéologiques auxquels ils appartiennent.

Un membre du service de recherche du secrétariat international (Londres) d'Amnistie, M. Michael Dottridge, a rappelé samedi l'importance de renseignements sûrs, recueillis souvent dans une atmosphère tendue, dans des circonstances où les témoins les plus utiles sont souvent inhibés par la peur de représailles. La réputation que s'est bâtie A.I. est telle, souligne M. Dottridge que certains des prisonniers libérés grâce à nous croient que leurs bourreaux écoutaient avec appréhension les bulletins de nouvelles, craignant qu'on ne les dénonce pour les services infligés.

Des universitaires, des syndicalistes, des militants, des vedettes, d'ex-détenus politiques et certains représentants du monde politique et des affaires avaient payé \$100 le couvert pour aider à financer A.I. (francophone). Le tout s'est clôturé par quelques chansons interprétées par Marie-Claire Séguin (dont l'émouvante *Gracias a la vida*, de Violetta Parra) et par un récital de Neil Chotem jouant quelques-unes de ses pièces pour piano.



LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Taux
d'intérêt
majoré

À compter du 1^{er} mars 1986, le taux de rendement des Obligations d'épargne du Canada des quatre dernières émissions (S 37 émise en 1982, S 38 émise en 1983, S 39 émise en 1984 et S 40 émise en 1985) a été porté à

10%

par année pour une période de quatre mois se terminant le 30 juin 1986. Les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées.

Les obligations à intérêt régulier ainsi que les obligations à intérêt composé de ces émissions bénéficieront du nouveau taux de rendement. Par conséquent, au 1^{er} novembre 1986, chaque tranche de \$1 000 d'obligations à intérêt régulier rapportera un intérêt de \$90.00. La valeur d'une tranche d'obligations à intérêt composé de \$1 000 s'établira comme suit:

\$1 489.43	pour l'émission S 37 (1982)
\$1 329.85	pour l'émission S 38 (1983)
\$1 212.63	pour l'émission S 39 (1984)
\$1 090.00	pour l'émission S 40 (1985)

LES AUTRES ÉMISSIONS EN COURS

Toutes les autres émissions en cours, non échues, continuent de rapporter un intérêt de 10½% par année. Ce taux de 10½% est également le taux minimum pour les années qui restent à courir jusqu'à leur échéance.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter toute institution financière autorisée: banque, courtier, société de fiducie et caisse populaire.

Session d'étude de l'Assemblée des évêques du Québec

L'Église ne peut plus ignorer les revendications des femmes

MARIE LAURIER

Il fallait un certain courage aux trente évêques du Québec pour entendre sans sourcilier des propos accusateurs sur le comportement discriminatoire de la hiérarchie ecclésiastique à l'endroit des femmes. Il a fallu un courage certain à Mgr Adolphe Proulx, évêque de Gatineau-Hull, président du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) pour admettre devant les cent participantes « le poids historique de la quasi-aliénation des femmes dans la société ».

L'épiscopat québécois n'avait pas le choix de se dérober à un exercice d'introspection qu'il avait lui-même suscité, en grande première, en choisissant « Le Mouvement des femmes et l'Église » comme thème de sa session d'étude annuelle qui s'est déroulée en fin de semaine à Montréal. Et il n'a pas non plus eu le choix de l'approche historique à savoir féministe qui leur fut proposée dès le départ pour analyser le malaise des femmes dans la société en général, dans l'Église en particulier au plan du pouvoir, de la sexualité, de la famille, de la violence, du langage sexiste.

Dans une allocution qui donnait le coup d'envoi aux délibérations entre les évêques, en minorité, et les cent femmes — deux répondantes de chacun des 35 diocèses et une trentaine de représentantes d'organismes féminins et d'autres Églises — l'historienne Micheline Dumont a brossé en termes non voilés et parfois même crus l'enfermement des femmes en tous lieux et pour reprendre une expression de Margaret Brennan de « l'institutionnalisation de l'invisibilité des femmes dans les communautés ecclésiastiques ». Tout en concédant cependant que l'Église n'a

pas le monopole de l'enfermement des femmes — gynécée, couvent, atrium, harem, salon, cuisine, chambre des dames, etc. — Mme Dumont a démontré comment l'exclusion des femmes dans les instances décisionnelles de toutes les activités civiles et religieuses les avait conduites à fonder des mouvements de libération en vue de rétablir « les inégalités de l'ordre social ».

Ce discours a évidemment suscité des réactions diverses, certains évêques se disant surpris sinon heurtés pas cette analyse historique, théorique et culturelle dans laquelle l'Église brillait par son absence. Eux qui aspiraient à vivre une expérience de partenariat avec les femmes ont alors mesuré rapidement mais fort intelligemment l'envergure du risque qu'ils avaient pris de se faire apprendre ou rappeler des vérités incontestables. Et ils ont fait contre mauvaise fortune bon cœur en se mettant à l'écoute de leurs interlocutrices, évitant avec diplomatie tout affrontement douloureux et en



Photo Louise Lemieux

Micheline Dumont se montrant studieux et attentifs dans les échanges en ateliers.

L'enjeu de ces travaux avait été défini par Soeur Gisèle Turcot, coordinatrice de la session d'étude: dé-

chiffrer les connivences entre le mouvement des femmes et l'Église et dans cette optique dégager les transformations qu'elles supposent. En somme, les changements seront peu nombreux et sans doute très lents à se manifester à en juger par le magma de résolutions enchevêtrées qui ont été votées en fin de session hier. La plus importante cependant touche la rémunération des agentes de pastorale dans les communautés chrétiennes. Quand on sait que dans une proportion de 80% ce sont les femmes qui exercent le bénévolat dans les paroisses, cette question devient prioritaire et elle est inscrite à l'ordre du jour de la session d'étude de l'AEQ qui se poursuit aujourd'hui et demain à Montréal.

Au chapitre de la famille, centre nerveux des préoccupations des évêques, on a convenu de ne plus faire de distinction de statut marital et d'accueillir dans la communauté chrétienne « tous les baptisés de manière inconditionnelle quelle que soit

leur situation de vie familiale ».

Bons princes, les évêques sacrifieront leur titre de Monseigneur dans leurs échanges avec les femmes et désormais ces dernières pourront les appeler simplement Monsieur, ce qui devrait aplanir des obstacles d'échange et favoriser un dialogue plus fécond.

Subtile et délicate, la question du pouvoir a donné lieu à une recommandation plutôt floue et hybride dans laquelle il est stipulé que dans chaque diocèse on « soutienne les femmes en poste d'autorité » et que l'on reconnaisse publiquement et officiellement leur mandat. Dans un même souffle, on suggère d'intensifier la participation des femmes dans les lieux de prise de décision. On réclame également la présence des femmes dans la formation des prêtres, des diacres et des futurs prêtres.

On a convenu d'entreprendre des actions ponctuelles contre la violence dans les paroisses et d'organiser des rencontres d'information

auprès des évêques pour les sensibiliser à ce problème qui pourraient éventuellement donner lieu à une prise de position précise de l'AEQ.

D'autres recommandations votées à la vapeur avaient plutôt la pâleur de vœux ou de souhaits pieux. Le président de l'Assemblée des évêques du Québec, Mgr Jean-Marie Fortier et Mgr Proulx le reconnaissent hier en conférence de presse. Ils ont cependant promis que la session d'étude ne resterait pas lettre morte et qu'elle aura un lendemain. « Ce n'est peut-être qu'un tout petit pas que nous venons de franchir dans nos rapports d'égalité dans l'Église », disait Mgr Proulx. Je m'engage cependant à la mise en œuvre des recommandations adoptées et nous allons manifester une volonté politique de réaliser les changements qui nous ont été proposés. »

Mgr Fortier devait pour sa part rappeler que les répondantes diocésaines, présentes à la session d'étude, se porteront garantes d'assurer le suivi de ces décisions.

T-M/Power

L'ICÉA

s'oppose à la transaction

LAURENT SOUMIS

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) demande au Conseil de la radiodiffusion et des communications canadiennes (CRTC) de refuser le transfert de la licence de Télé-Métropole à Power Corporation et d'inviter d'autres acheteurs qui ne sont pas en situation de propriété mixte de quotidiens et d'entreprises de radiodiffusion à se manifester.

Telle est l'essence du mémoire déposé au CRTC, le 25 février dernier, par l'ICÉA et qui sera entendu, le 17 mars prochain, lors des audiences publiques de l'organisme fédéral de réglementation dans la métropole.

Selon l'Institut, « les avantages très incertains de cette transaction ne font pas le poids en regard des dangers énormes que ce quasi-monopole sur l'information ferait peser sur la vie démocratique non seulement à Montréal, mais aussi dans tout le Québec, dans les stations affiliées à Télé-Métropole et les régions où Power possède déjà des quotidiens et des entreprises de radiodiffusion ».

L'ICÉA signale que le mémoire de Power « ne parle pas d'améliorer l'information à Télé-Métropole, alors que le CRTC l'avait enjoint à le faire, en août dernier, lors du renouvellement de sa licence ».

Pour l'Institut, « l'argument de l'élasticité éventuelle entre les entreprises Télé-Métropole et Power, de même que celle des journaux Power-Gesca, les uns par rapport aux autres, résiste mal à un examen plus fouillé ».

Citant l'exemple du référendum québécois où l'éditeur de *La Presse*, M. Roger Lemelin, adopta une position en faveur du non et décida de ne pas publier le seul éditorial d'opinion contraire au sein de l'équipe éditoriale, l'ICÉA constate qu'aucun des journaux du groupe Power « n'aurait eu l'audace de tenir tête au grand ténor ».

« Dans des moments de crise d'une société, ou à l'occasion de débats et de choix cruciaux que doivent poser les citoyens et les citoyennes, en toute connaissance de cause, l'information diffusée par des conglomerats propriétaires de plusieurs médias peut effectivement être carrément réduite, et même censurée, soutient l'ICÉA. C'est là le pouvoir de tout propriétaire, ou de ses représentants, que le mémoire de Power au CRTC qualifie de théorique. »

L'ICÉA craint aussi que la concentration de ces entreprises aux mains d'un seul et même propriétaire ne résulte en « une non-crédibilité des informations touchant les intérêts financiers du propriétaire et tout le champ de la critique de la télévision privée francophone de Montréal ».

L'Institut estime finalement que la proposition d'accorder un contrat d'indépendance aux chefs des nouvelles des entreprises n'est qu'un « cataplasme » pour corriger des situations existantes.

« Cette solution serait souhaitable dans des médias déjà possédés par Power, entre autres à *La Presse*, soutient l'ICÉA. Mais il serait inapproprié de l'appliquer à un type de concentration qui n'est pas encore autorisé et qu'on peut encore éviter. »

L'ICÉA conclut en soutenant que « le CRTC joue sa propre existence » en décidant « du poids que le public peut encore détenir dans la défense de son droit à une information indépendante dans ses points de vue, équilibrée et diversifiée dans ses sources ».

Le Point: les sujets de l'heure

Cette semaine:

- La "superwoman" est fatiguée.
- Cartes de crédit volées: un crime payant?
- Harcèlement des femmes dans la marine.
- Une première au Québec dans le dessin animé.

Avec Simon Durivage, Madeleine Poulin et Pierre Nadeau.
Du lundi au vendredi à 22h27



À la télévision de
Radio-Canada

Renseignez-vous sur le budget fédéral 1986

Le nouveau budget fédéral propose, cette année encore, des changements importants qui nous concernent tous. C'est le temps de s'informer!
COMPOSEZ SANS FRAIS le 1-800-267-0475, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

1-800-267-0475



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Canada

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Rédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Lise Bissonnette,
Jean-Guy Duguay
Jean FrancoeurDirecteur de l'information:
Christian Bellavance
Directeurs adjoints:
Pierre Beaulieu, Serge GosselinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

DEUX ANS SANS TRUDEAU

VOILÀ deux ans, presque jour pour jour, où le premier ministre du Canada annonçait sa retraite de la vie politique. Cet anniversaire a curieusement coïncidé avec la session de la section québécoise du Parti libéral fédéral, en fin de semaine, à Québec.

La démission, synchronisée comme un beau mécanisme suisse, de M. Jean Chrétien a coloré, pour ne pas dire dominé, cette rencontre des militants libéraux autour de leur leader fédéral. Visiblement, les organisateurs ont été incapables de répéter l'exploit de Halifax où M. John Turner avait eu droit à une ovation de 25 minutes de la part des délégués venus de toutes les régions du pays.

Encore une fois, l'absence de M. Chrétien a donné à cette rencontre de Québec une tonalité différente de ce qu'avaient souhaité et l'entourage de M. Turner et les dirigeants fédéraux du parti. La ré-insertion de la question, du problème du leadership au coeur des activités publiques du parti libéral du Canada se complique désormais d'une dimension plus globale.

Il s'agit de la relation entre le leader de cette formation fédérale et l'ensemble de son aile québécoise. Le problème avait été posé lors du départ de M. Trudeau, précisé par les démissions successives de ses principaux collaborateurs, à commencer par celle de M. Marc Lalonde. Il s'étale maintenant dans toute son ampleur et soulève inquiétude et appréhension quant au rôle du Québec au sein du parti libéral, éventuellement au sein d'un nouveau gouvernement formé par ce parti.

Le parti libéral a peut-être été identifié, pour ne pas dire assimilé au Québec à la faveur des trois ou quatre dernières décennies. Ce n'est pas suffisant pour écarter les questions reliées au poids réel des dirigeants et militants libéraux au sein de l'appareil fédéral. L'épisode, cocasse sous certains aspects, du rejet, par le chef du parti lui-même, de la candidature de M. Francis Fox à la présidence de la section québécoise, a actualisé cette appréhension.

Appréhension et inquiétude qui ne sont pas acte gratuit: ce même problème explique l'incapacité de l'actuel Premier ministre du Canada à assurer, au sein de son gouvernement, une représentation de calibre supérieur en provenance du Québec et, de façon encore plus précise, en provenance de la grande région métropolitaine. La multiplication des rumeurs dans la capitale fédérale, la démission possible de M. Roch LaSalle laissent entrevoir un mouvement gouvernemental axé autour de la seule personne de M. Marcel Masse. Personne ne conteste les talents, ni le travail de ce dernier. Il est souverainement inquiétant de constater que c'est toute la marge de manoeuvre dont disposerait le premier ministre du Canada

dans sa tentative de rétablir un équilibre, rompu depuis plusieurs mois.

Evanouit le *French power* à Ottawa? Réduite à l'état de squelette l'équipe qu'avait formée Pierre-Elliott Trudeau? Inutile de soulever ce genre de questions. Les réponses tombent d'elles-mêmes, brutales et lourdes. Cette interrogation pourrait relever d'un certain masochisme historique. Ce n'est pas le sens de l'entreprise.

Devant la perspective des prochaines élections fédérales, l'aile québécoise du parti libéral s'anémie dangereusement. Doit-on s'en remettre à l'hypothèse selon laquelle il vaut mieux se départir de toutes les personnalités de l'ancien régime et recruter de nouveaux venus? La réserve de candidats de taille n'est pas inépuisable: preuve vient d'en être fournie par les difficultés éprouvées par M. Bourassa dans sa quête de candidats-vedette. Avant de faire maison nette, le chef du parti libéral du Canada et ses conseillers devraient, eux aussi, en dégager des conclusions qui semblent pourtant s'imposer d'évidence.

Devant la dislocation de l'appareil libéral au Québec, c'est la perspective d'un retour en arrière qui se profile avec une netteté inquiétante. S'orienterait-on vers une ré-édition du scénario des années de MacKenzie King? À cette époque, le Québec avait traditionnellement droit aux portefeuilles de la Justice, des Travaux publics, des Postes, tandis que tous les « vrais » ministères allaient aux députés des autres régions du pays? C'était, au sein de l'équipe ministérielle, la traduction exacte du poids politique de la représentation libérale dans le caucus gouvernemental. Le renversement de tendances s'était amorcé sous Lester Pearson, il était devenu réalité avec l'arrivée à Ottawa des « trois colombes ».

Au delà de cette question interne, le colloque de Québec laisse aussi entrevoir une autre question qui n'a même pas été abordée dans les documents de travail préparés à l'intention des participants. En aucun cas, il n'est fait mention de l'éventuelle négociation constitutionnelle entre Québec et Ottawa. L'impasse actuelle, la marginalisation du Québec au sein de la fédération, c'est tout de même le fruit des manoeuvres libérales. Et on se contenterait de faire comme si rien ne s'était passé? Comme si tout était réglé définitivement dans le meilleur des mondes. Il y a là inconscience ou provocation.

Au moment où les sondages permettent au parti libéral d'espérer renouer avec sa bonne fortune traditionnelle, le Québec est en droit d'attendre autre chose qu'un traitement mineur aussi bien en ce qui concerne sa place au sein de l'équipe dirigeante qu'en regard de la reprise du dialogue constitutionnel.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Opération casse-cou

LE DISCOURS du budget est catégorique: la Société canadienne des postes doit atteindre l'autosuffisance financière d'ici le 31 mars 1988.

Le ministre des Finances rejette ainsi la recommandation formulée l'automne dernier par un groupe de travail — formé d'hommes d'affaires et présidé par M. Alan R. Marchment — d'accorder à Postes Canada un suris additionnel de cinq ans.

« Cela est inacceptable », déclare M. Michael Wilson. La société d'État, dont le Trésor public épongera le déficit pour une dernière fois, n'aura plus que douze mois pour mettre de l'ordre dans ses affaires.

La commande est grosse! Mais « le gouvernement est convaincu que, en prenant de nouvelles mesures pour accroître la productivité et l'efficacité, Postes Canada et son personnel pourront atteindre l'objectif d'autosuffisance, tout en améliorant la fiabilité du service au public ».

Cet optimisme est suspect. Quand le gouvernement libéral, en 1981, a créé la Société canadienne des postes pour prendre la relève d'un ministère assez mal famé, il lui avait assigné trois grands objectifs: améliorer du service aux usagers, assainissement des relations humaines au sein de l'entreprise et autofinancement après cinq ans. Le premier président-directeur général de

la nouvelle société, M. Michael Warren, avait entrepris de relever le défi avec une vitalité peu commune. Il se proposait de donner une impulsion nouvelle à un service public dont l'inefficacité était digne des douze travaux d'Hercule.

M. Warren ne se satisfierait pas de transformer le cauchemar en simple mauvais rêve. Il entrevoyait un avenir plus radieux. Postes Canada prendrait de l'expansion et diversifierait ses services. Son plan d'entreprise pour 1985-86 prévoyait une double offensive sur le marché des colis et du courrier électronique.

L'opération aurait-elle réussi? On ne le saura jamais puisque M. Warren n'est pas allé jusqu'au bout de son mandat. Ses relations avec le gouvernement s'étant détériorées, il quittait son poste en juillet.

Il avait peu pris la décision du gouvernement de constituer un groupe de travail chargé de revoir le mandat des Postes. M. Warren n'avait pas tort de se méfier de cette initiative. Le rapport Marchment, rendu public en novembre, était particulièrement dévastateur. Selon le groupe de travail, Postes Canada, après quatre ans d'opération, n'avait pas réussi à améliorer de façon sensible la qualité de son service; ses relations de travail étaient aussi mauvaises que toujours; quant à l'autosuffisance, elle ne serait pas at-

teinte dans les délais prévus.

En fait, si Postes Canada a réussi à contenir son déficit, ce n'est qu'à coup de majorations tarifaires telles que les Canadiens n'en avaient jamais connu. (Comme si Chrysler, au plus creux de sa crise financière, avait eu la possibilité de doubler le prix de ses voitures!)

Le rapport concluait à la nécessité de revoir le plan d'entreprise. Postes Canada devrait se limiter aux envois de première et de deuxième classes en s'efforçant de « fournir un service toujours fiable dans des délais de livraison acceptables ». Les Canadiens n'en demandaient pas plus.

Pour y arriver, il fallait maintenir les privilèges exclusifs de Postes Canada pendant encore cinq ans. Après quoi, il serait toujours temps de penser l'impensable: la privatisation.

Le rapport comportait en outre un avertissement: la société des postes ne peut survivre si la direction et les employés ne mettent pas fin à l'hostilité et à la méfiance qui empoisonnent leurs relations.

À la lumière de ce rapport, la décision du gouvernement est incompréhensible. Le délai imposé est tout à fait irréaliste. D'une opération de redressement, on fait une opération casse-cou.

À quel jeu joue-t-on?

— JEAN FRANCOEUR

Prenez le train, sinon...

Le transport ferroviaire des voyageurs au Canada est largement déficitaire: au cours des cinq dernières années, les subventions totales versées à Via Rail sont passées de \$ 436 à \$ 614 millions. Chacun des 7,1 millions de passagers qui, en 1985, ont utilisé les services du transporteur national, a coûté \$ 86 aux contribuables canadiens.

Le gouvernement ne pouvait rester indifférent devant cette hausse continue des déficits. La semaine dernière, le ministre fédéral des transports a déposé un projet de loi qui vise à réduire les subventions de l'État. Deux moyens sont proposés: améliorer la rentabilité des services et procéder à une réorganisation de Via Rail. La nouvelle législation suggère que les fonds versés à Via Rail ne dépassent pas \$ 400 millions en 1990. Bref, qu'ils soient ramenés en gros au niveau de 1980.

On ne peut que partager l'objectif général du ministre de stopper la croissance incontrôlée des déficits. Bien que la situation financière de l'entreprise ait été sensiblement améliorée depuis 1983, le niveau des pertes reste très élevé et on n'aperçoit aucun signe évident d'un revirement de tendance à court ou moyen terme. Toutefois, on peut s'interroger sur l'efficacité réelle qu'aura le plan proposé. Permettra-t-il vraiment de réduire, autant que

le gouvernement le souhaite, les subventions versées chaque année à Via Rail?

Le gouvernement propose, en particulier, que les 34 services du réseau national répondent désormais à des critères spécifiques de « rentabilité », sinon ils pourraient être tout simplement abandonnés ou leur fréquence diminuée. Certains des objectifs fixés paraissent au premier abord difficile à atteindre. Par exemple, Via Rail n'aurait que deux ans pour rentabiliser ses opérations dans le corridor Québec-Windsor. Il devrait donc, en conséquence, diminuer fortement les coûts d'opération et aussi, vraisemblablement, accroître les tarifs.

Les lignes régionales, comme Québec-Mont-Joli et Montréal-Sherbrooke, devraient recouvrer 40 % des frais spécifiques. Même les services transcontinentaux pourraient être réduits à une fréquence maximum de trois fois par semaine, s'ils ne réussissaient pas à couvrir 60 % des coûts spécifiques.

Pour le ministre des Transports, il n'y a qu'une solution à long terme pour maintenir un réseau national de transport ferroviaire à coût raisonnable au pays: les Canadiens doivent prendre le train plus souvent. En d'autres mots, pas d'usagers, pas de services. Or, la clientèle de Via Rail est stationnaire. Elle a baissé for-

tement lors de la récession, au début de 1980, pour remonter rapidement en 1984. Mais, depuis, elle n'a guère augmenté que très lentement. Aussi, est-il plutôt surprenant de constater, dans les prévisions d'achalandage présentées par le ministre des Transports, que le nombre de passagers de Via Rail se situerait en 1990 à des niveaux jamais atteints: pas moins de 9,4 millions, soit une augmentation de près de 33 %, ce qui est considérable. C'est à cette condition seulement que les subventions totales par tête tomberaient de \$ 86 en \$ 43.

Ces perspectives sont trop optimistes, d'autant que le gouvernement menace par ailleurs de réduire certains services, donc de diminuer la clientèle.

Faut-il conclure que le transport ferroviaire des passagers est condamné à être lourdement déficitaire? Il l'est dans tous les pays, y compris ceux qui offrent un service diversifié et de qualité. En fait, la question est de savoir comment calculer le déficit. Dans quelle mesure, par exemple, les frais de construction, de réparation et d'entretien des infrastructures ferroviaires sont-ils pris en charge par Via Rail, alors que les coûts semblables des infrastructures routières sont couverts entièrement par l'État?

— ALBERT JUNEAU

Ô ténu fil des jours...!

« ON SE SENT loin quand, parmi les gens, on a la certitude d'être le seul à se souvenir de quelqu'un, de quelque chose d'un passé commun et somme toute récent; l'oubli dissout jour après jour le monde. C'est pourquoi les lendemains sont seuls réels » (Hector Bianciotti)

Le fil des jours est trop ténu pour rapiécer les trous de mémoire qui affligent les individus et les peuples. S'en désoler? À quoi bon. Le propre du temps est de passer, de fuir en laissant dans son sillage des tourbillons de poussière qui retombe.

Sous prétexte que des étudiants de l'UQAM fréquentent le pavillon Judith-Jasmin sans savoir qui était cette femme, on a suggéré au Cercle des femmes journalistes de lancer une campagne d'information pour rappeler la carrière de la prestigieuse journaliste que la collectivité risque de trop tôt oublier. Cela est-il opportun?

Quoi de plus naturel, pourtant, que cette insouciance des jeunes envers les aînés, les prédécesseurs, les ancêtres. Chaque génération nouvelle a l'impression que le monde a commencé avec ses propres balbutiements et se soucie peu du passé à tous les temps: défini, simple, imparfait, composé, antérieur et plus-que-parfait. Entre le robot et l'homme de Cro-Magnon, entre le vidéo-clip et une gravure ancienne, son choix est vite fait. Axée vers le futur, elle oeuvre à la



FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

continuité du monde à partir de zéro-je-tiens-rien. Ou si peu.

Au pays, pour soutenir la défilante mémoire collective, on entortille des drapeaux autour de son index en répétant obsessivement: *Je me souviens*. Mais de quoi? Et de qui? On élève généreusement mausolées et monuments. Il y en a pour les morts et pour les vivants: cégep André-Laurendeau et cégep Gérard-Filion; café Miville-Couture et studio Paul-Boutet; rue Fabre et avenue Antonine-Maillet; aéroport Pearson et voie rapide Gaétan-Boucher.

Pour honorer ce patineur on n'a pas choisi un quelconque cul-de-sac mais baptisé rien de moins qu'un boulevard autrefois nommé Champlain. À pays neuf patine superflu. Vite, de l'asphalte (ou de la glace) sur la terre de nos aïeux!

Dans nos eaux territoriales, un brise-glaces Pierre-Elliott-Trudeau croisera peut-être bientôt un destroyer — ou contre torpilleur —

René-Lévesque. Sur le gaillard d'avant et dans la salle des machines, c'est sans le moindre souvenir historique que les marins nés après l'an 2000 s'écrieront: « En arrière toutes ».

Le phénomène de l'oubli dissolvant est universel. Et quand l'oubli se double d'ignorance, de grands pans d'Histoire s'effondrent sous le ridicule. Un conducteur automobile, descendant en droite ligne de l'auteur de *L'Annonce faite à Marie*, est arrêté sur une route de France. Sommé de s'identifier, le contrevenant dit simplement « Claudel » et le gendarme s'enquiert: « Claudel, comme le beurre? »

Va pour le gendarme, pas forcément chaussé du *Soulier de satin*, mais il paraît même que les collègues français d'aujourd'hui pensent que Voltaire c'est un fauteuil et Danton, un carrefour! La gloire posthume est dérisoire comme un graffiti qui s'écaille. Après avoir fait des cloques.

LETTRES AU DEVOIR

■ Pour le dialogue au MBA

L'ANNONCE récente par M. Alexandre Gaudier de ne pas renouveler son contrat à la direction du Musée des beaux-arts de Montréal et les raisons invoquées pour ce départ sont une occasion idéale de réflexion sur le type de relations qui devraient exister entre le conseil d'administration et le directeur du Musée des beaux-arts.

Les tensions qui peuvent exister entre le conseil d'administration et son directeur ne sont pas propres au Musée des beaux-arts. Ce problème figure parmi les plus fréquents auxquels font face les organismes culturels, et en particulier les musées, au point qu'apparaissent comme des exceptions les musées où les relations sont harmonieuses. Qu'est-ce qui ne va pas?

Les malaises qu'on peut le plus fréquemment déceler entre le conseil d'administration et son directeur proviennent notamment d'une divergence dans la perception des fonctions respectives quant à la gestion de l'organisme. Conscient que ce problème préoccupe plusieurs de ses membres, la Société des musées québécois tenait, en avril 1983, un important colloque sur cette question.

Il n'existe pourtant pas de règle absolue permettant le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et son directeur; les lois des sociétés québécoises et canadiennes spécifient bien que toute la responsabilité générale de la gestion de l'organisme repose sur le conseil d'administration, mais elles ne précisent pas si le conseil d'administration doit exercer ses responsabilités ou s'il en est seulement redevable devant la loi.

Du côté des sciences de l'administration, le conseil d'administration a été l'objet de nombreuses observations et quantité de publications traitent de son rôle dans l'organisme; on remarque toutefois qu'il n'existe pas d'accord universel sur un modèle unique du rôle d'un conseil d'administration. [...]

En l'absence de règle permettant ce partage des responsabilités, il est peut-être utile de se demander si, au-delà des problèmes structurels, il n'existe pas une carence sur le plan des relations humaines.

Et si le danger de conflit résidait non pas dans le partage des responsabilités, mais plutôt dans l'approche de chacun des acteurs vis-à-vis ce partage, dans une attitude qui cache le plus souvent la volonté de puissance des individus en cause?

[...] Une médecine préventive serait de tenir périodiquement, et principalement à la suite de la nomination des membres du conseil d'administration, des sessions de discussion et de réflexion sur le thème des rôles du directeur et du conseil d'administration. Ce serait là, par ailleurs, une excellente occasion d'initier les nouveaux membres du conseil d'administration aux rôles qu'ils de-

vront jouer au sein de l'organisme.

De toute évidence, avant de procéder au choix du successeur de M. Gaudier, il y aurait donc lieu de s'interroger sur le rôle réel du conseil d'administration, celui du directeur et, surtout, sur le type de relations qui devraient exister entre ces deux instances.

— RAOUL DESMEULES
Charlesbourg, 19 février.

■ Henri Bourassa et Les Grands Esprits

DANS LE CADRE des *Beaux Dimanches*, l'émission *Les Grands Esprits* des 2 et 9 janvier présentait le fondateur du DEVOIR, Henri Bourassa, éminent orateur et journaliste. D'abord, une double remarque au sujet de ces dialogues originaux. Ceux-ci gagneraient en intérêt si l'auteur des textes prenait plus de soin à ne pas sembler faire prévaloir ses opinions personnelles; de plus, si l'animateur réussissait à éliminer complètement le ton artificiel, optant pour cette simplicité expressément recommandée aux comédiens par Molière et Shakespeare, respectivement dans *L'Impromptu de Versailles* et *Hamlet*.

Quant à l'émission faisant figurer Henri Bourassa, si la présentation rappelait la brillante carrière de l'homme, la figuration ne lui rendait pas justice. Ce « grand esprit » appuyait toujours ses dires sur une solide argumentation. Dans la circonstance évoquée, s'il s'opposait aux revendications de celles qu'on appelait à l'occasion les « suffragettes », ce n'était nullement par mépris de la femme, mais, tout au contraire, pour sauvegarder sa dignité; il ne la voyait pas mêlée aux turbulentes assemblées électorales de cette époque. Sur ce point particulier, comme sur sa foi intrepide en l'Eglise, la vérité aurait exigé qu'il pût étayer sa pensée et ne pas paraître un doctrinaire préjugé, incapable de défendre ses idées, lui qui était un logicien redoutable dans les nombreux affrontements rencontrés.

Puisqu'il s'agit des idées de cet homme public sage, qu'il me soit permis d'apporter ici une mise au point que je tiens de lui-même. Aux années 1935 circulait une affirmation voulant que l'auteur du mémorable discours de Notre-Dame, en 1910, ait par la suite renié ce chef-d'oeuvre d'improvisation. Un interlocuteur, jouissant d'une bonne culture, prétendait qu'il en était ainsi. Pour en avoir le coeur net, je m'étais permis d'interroger par lettre l'orateur lui-même. La réponse m'arriva sans retard. J'en cite les lignes essentielles: « Je n'ai jamais renié mon discours de Notre-Dame et je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire. Ce qui est vrai, c'est qu'à deux ou trois reprises... j'ai protesté contre l'abus que l'on faisait de ce discours... » Le texte original de cette réponse, dûment signée (11 décembre 1937) et comportant quelques détails, a été versé aux archives du regretté disparu, soigneusement conservées et classées par sa fille dévouée, Mlle Anne Bourassa.

Le contenu de cet important discours garde donc toute sa valeur historique.

— BERNARDIN VERVILLE
Montréal, 18 février.

■ Une cotisation pertinente

DANS une lettre au DEVOIR, publiée le 14 février 1986, Mme Sylvie Pilon, de Greenfield-Park, se questionne publiquement sur la pertinence d'une cotisation de \$ 15 par session pour être membre de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGÉE-FEP).

Dans un deuxième temps, Mme Pilon s'interroge sur l'utilisation qui sera faite de ces fonds et s'ils seront « réellement utilisés au bien-être des étudiants et étudiantes de la faculté de l'éducation permanente (FEP) ». Contrairement aux avancées de Mme Pilon, une cotisation de \$ 15 par session ne constitue pas une exception chez les associations étudiantes et il est inexact d'avancer que les autres associations perçoivent en moyenne \$ 2,50 ou \$ 3 par session. Tous les étudiants de jour versent, au départ, \$ 2 par session à la Fédération des associations étudiantes (FAECUM) en plus de la cotisation à leur propre association.

Voici quelques exemples des frais versés à quelques associations, par session: faculté de droit, \$ 10; médecine, \$ 10,50; département d'éducation physique, \$ 12,50; médecine dentaire, \$ 15; psycho-éducation, \$ 10,50; université McGill, \$ 25; Concordia, \$ 18,00 par crédit moyen de trois cours, \$ 16,20.

Quant à la cotisation de l'AGÉE-FEP, la décision a été prise par les 200 délégués et déléguées des classes réunis en congrès et répond aux besoins essentiels de fonctionnement d'une association comme la nôtre.

Les 12,000 étudiants et étudiantes reçoivent les services de l'association et leur revue bimestrielle même si, à certaines sessions, ils ne suivent pas de cours. Ainsi, un étudiant ou une étudiante inscrit ou inscrite à un certificat pour la session d'automne seulement continue de bénéficier des services de l'AGÉE-FEP pour les sessions d'hiver et d'été même s'il ou elle ne débourse que le montant de la cotisation d'une seule session.

En ce qui a trait à la raison d'être de l'association, nous invitons Mme Pilon à prendre connaissance des revues de l'AGÉE-FEP qui lui sont livrées à domicile, ou tout le moins à communiquer avec les officiers de l'association qui se feront un plaisir et un devoir de l'éclairer. Une proposition du congrès, l'autorise même, sur demande écrite, à vérifier les livres comptables de l'association.

Les délégués et déléguées au congrès de fondation ont démocratiquement structuré l'Association, et, aux deux tiers des voix, ont considéré qu'une cotisation de \$ 15, déductible d'impôt, paraissait une juste part pour des étudiants et étudiantes adultes que les nombreuses occupations rendent, pour la plupart, non disponibles au bénévolat.

— GUY FOUCAULT
vice-président
à l'information
et aux communications.
Montréal, 17 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$ 25 par semaine
le samedi seulement = \$ 1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3051
à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

□ Une déclaration ministérielle très inquiétante

■ La recherche universitaire : le progrès avant le profit

« FINIE AU QUÉBEC la recherche fondamentale pure qui ne débouche pas sur le profit. »

Suite à cette déclaration du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre McDonald, dans le journal LE DEVOIR du 25 janvier 86, l'Union des gradués inscrits à Laval ne peut que s'inquiéter du sort réservé à leur statut et plus spécialement du sort de l'évolution de la société québécoise.

Il est clairement démontré que la recherche pure est à la base des progrès faits en sciences appliquées, ce que M. McDonald nomme les sciences rentables et celles devant refléter « un secteur d'excellence ». Il n'est plus à prouver que les progrès en médecine proviennent des connaissances acquises en biochimie et en bactériologie, que ceux en ingénierie sont intimement reliés à la physique et la chimie et que l'avancement en éducation est le résultat des recherches en psychologie, statistique, sociologie et philosophie.

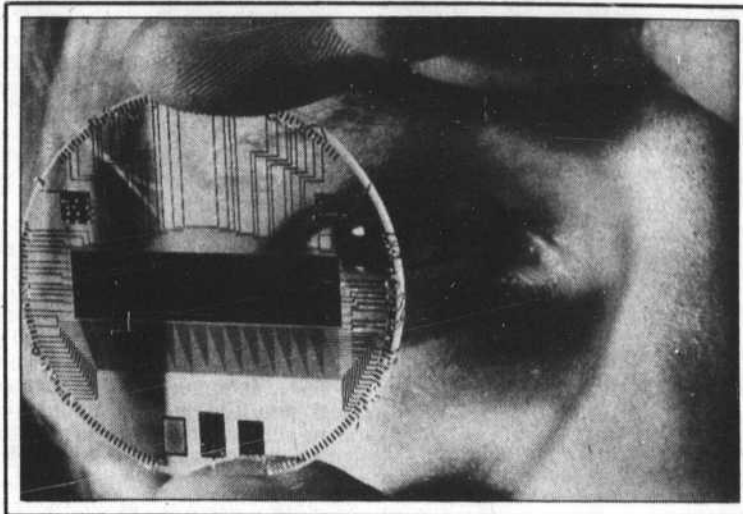
Une réglementation ou une ramification des ressources, où serait bannie la recherche dite de base, ne démontre pas une grande connaissance du milieu scientifique. La préoccupation de tout chercheur porte d'abord sur la vérification ou l'observation des rapports « cause-à-effet ».

Bien sûr, « finie la recherche fondamentale pure » donne une image rentable de la recherche, mais combien de temps peut-on utiliser les feuilles d'un arbre dont le tronc est coupé ?

L'université de par sa fonction ne vise pas la rentabilité monétaire, mais l'excellence scientifique pour l'avancement des connaissances. En orientant le rôle de celle-ci vers la productivité technologique, plutôt que le développement de ressources humaines universelles, le Québec est en déficit important. Qui donc remplacera ou assurera la continuité de ces objectifs ?

Dans les règlements des 2e et 3e cycles de l'Université Laval, trois grands objectifs sont poursuivis pour l'obtention d'un doctorat :

— « Pouvoir contribuer par ses travaux, à l'avancement de la science ou au progrès des lettres et des arts. »



— « Pouvoir interpréter de façon critique les données relatives à sa spécialité en fonction des ensembles divers où elles s'inscrivent. »

— « Pouvoir poursuivre des recherches originales d'une façon autonome. »

Y aurait-il lieu de modifier ces objectifs pour ramener l'université de la recherche aux gros sous ? On y lirait alors :

— « Pouvoir contribuer par ses travaux à la productivité économique de la science. »

— « Pouvoir interpréter de façon critique les données relatives à sa spécialité (sélectionnée) en fonction de l'économie, du commerce et de la technologie québécoise. »

— « Pouvoir poursuivre des recherches originales d'une façon autonome et rentable. »

La position du gouvernement est inquiétante pour ceux qui ont une vision moins étroite de la question. Une façon aussi ponctuelle de voir l'économie d'un peuple risque de détruire les maillons d'une chaîne déjà instable. Cette instabilité mérite plutôt une concentration des efforts qu'une coupure définitive.

Personne ne contredira le fait que la recherche doit rester près de la réalité : ce sont les moyens employés qui demandent une « étude scientifique ». Ne serait-il pas préférable de miser sur les relations efficaces entre le milieu universitaire et le secteur privé, un maillon fragile et presque inexistant. C'est à partir de la créativité et de l'originalité des chercheurs que la recherche porte des fruits d'excellence ; la machine humaine n'étant pas programmée par le totalitarisme. Si le courant manque entre les fruits de la pensée et la réalité,

ce n'est pas en coupant les racines que la continuité sera assurée, ni en modifiant les buts de l'université pour la quantité versus la qualité ; mais plutôt en établissant un courant actif et dynamique. La complexité entre les deux secteurs ne nuit donc pas à la liberté de créer et de chercher deux fonctions cervicales rarement rentables dans des délais brefs, mais combien bienfaitrice dans l'histoire de l'humanité.

— **LYNE BERNIER**
vice-présidente à l'information,
Union des gradués inscrits à Laval
Québec, 18 février

■ Les étudiants font les frais de la recherche

DANS VOTRE LIVRAISON du 5 février dernier, vous donniez la parole au recteur de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet, en réponse à M. Pierre McDonald au sujet de la recherche fondamentale dans les universités québécoises. Je tiens à appuyer avec force les propos tenus par M. Boulet. La courte vue du ministre sur le sujet n'aura sûrement pas pour effet d'augmenter sa cote de popularité auprès de la communauté scientifique. Puisque Madame Bissonnette, le 1er février dernier, a bien résumé les arguments qui auraient dû faire réfléchir le ministre avant sa bourde, je voudrais reprendre une remarque de Monsieur Boulet qui pourrait avoir passé inaperçue. « Un des grands freins à la poursuite des études de deuxième et troisième cycles tient au manque criant de revenus des étudiants »

supputé-il. Lorsque l'on met cette affirmation en parallèle avec le fait que, selon les autorités mêmes chargées d'administrer la recherche universitaire, plus de cinquante pour cent de la recherche dans nos universités est faite par les étudiants gradués, on comprend mieux la situation précaire de la recherche au Québec.

En effet, le problème majeur que rencontre les étudiants gradués est le financement et c'est en partie pour cette raison que les étudiants gradués du Québec demandent la reconnaissance d'un statut de chercheur-étudiant. L'Union des gradués inscrits à Laval estime à quarante pour cent le nombre des chercheurs-étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté, tel que défini par Statistique Canada. Cela constitue un facteur majeur d'abandon des études graduées. Une étude, menée par Monsieur Guy Fortier en 1983, affirmait que le manque à gagner des quelque 25.000 chercheurs-étudiants au Canada pour cette année-là s'élevait à plus de 300 millions de dollars en comparaison avec les salaires versés à leurs confrères qui sont allés sur le marché du travail après leur baccalauréat. Croire que ce manque à gagner sera rapidement rattrapé par un docteur ou un maître recevant un salaire largement plus élevé tient bien plus souvent du souhait que de la réalité. Toujours selon Monsieur Fortier, ce manque à gagner, considéré comme un investissement dans la recherche et le développement, aurait fait des chercheurs-étudiants canadiens, le plus grand groupe d'investisseurs privés au pays dans ce domaine !

Si le Québec veut améliorer sa position en recherche et éviter le tiers-monde scientifique et technologique, il faudra bien que le gouvernement et les universités se rendent compte de l'énorme potentiel sous-valorisé de cette grande partie des effectifs de la recherche que constituent les chercheurs-étudiants. Il faudra donc accorder à ce groupe si important pour l'économie québécoise et canadienne un statut plus conforme à sa tâche et les droits nécessaires pour la poursuite de son travail. Il faudra lui garantir le statut de chercheur-étudiant qui, seul, peut revaloriser les études de deuxième et troisième cycles et mettre pleinement en valeur le potentiel humain du pays.

— **JACQUES MALENFANT**
Pour le Conseil d'administration
de l'Union des gradués de Laval
Québec, 13 février.

DICTATURE

□ Contenir la révolution

■ Une stratégie réfléchie

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES qui ont marqué Haïti et les Philippines durant les trois dernières semaines nous permettent de mieux comprendre la stratégie américaine face aux mouvements démocratiques qui se développent dans les pays du Tiers monde soumis à des dictatures de droite et jouissant de l'appui de Washington.

Cette stratégie politique se fonde sur un ensemble de tactiques qui ont pour but de différer — si nécessaire — et de limiter — si possible — l'avancée démocratique des peuples en question.

L'État américain appuie toujours les dictatures de droite et n'accepte qu'en dernier recours leur remplacement par des régimes démocratiques.

D'autre part, il faut également préciser que si la politique contre-révolutionnaire de l'État américain est consciemment élaborée et appliquée, elle n'est pas pour autant le fait d'un agent unique (...)

Face à l'agitation populaire en faveur d'une révolution démocratique (formelle) — à savoir, la mise en place d'un système électoral et le bon fonctionnement de ce dernier —, l'État américain commence d'abord par soutenir le parti de la dictature, cette tactique permettant de gagner du temps, d'ajuster et de doser les méthodes de répressions ainsi que de contenir et d'épuiser, si possible, la contestation populaire. Bref, l'on cherche à normaliser la situation ! En Haïti, cette politique s'est traduite par le rejet du coup d'État et par le sursis accordé à Jean-Claude Duvalier (ou arraché, sans trop de difficultés, par celui-ci) ; alors qu'aux Philippines cette même politique s'est traduite, avant les élections, par l'appui tacite au président Marcos.

Dans un deuxième temps, l'agitation et la détermination populaire s'étant décuplées, l'État américain en arrive à préconiser une dictature modérée de transition. En Haïti, cette politique s'est traduite par le départ négocié de Duvalier et par la désignation d'un Conseil national de gouvernement à forte majorité duvalériste (désignation à laquelle Duvalier lui-même aurait participé) ; alors qu'aux Philippines elle s'est traduite par la stricte neutralité du président Reagan en ce qui concerne la fraude électorale ainsi que par l'appel à la réconciliation Marcos-Aquino. En fait, et dans les deux cas, l'objectif de Washington est de refaire l'unité de la bourgeoisie nationale et de recréer les conditions de son hégémonie par le biais d'un système politique de partis représen-



tant les différentes fractions de la classe dominante.

Et enfin, dans un troisième temps, les forces progressistes refusant toujours de lâcher prise, l'État américain finit par accepter et même, parfois, par accélérer le retour à la démocratie, de peur que le mouvement de contestation n'aille au-delà du souhaitable et ne revendique la démocratie politique et économique réelle. Mais le retour à la démocratie formelle n'est acceptable pour les Américains que dans la seule mesure où la bourgeoisie est suffisamment forte et jouit d'une période de temps suffisamment longue pour restaurer son hégémonie sur le peuple. En Haïti, si l'agitation populaire s'amplifie, ou à tout le moins se maintient, cette politique pourrait bien se traduire d'ici quelques semaines par l'éviction de certains duvaléristes, du gouvernement provisoire et par l'annonce d'élections anticipées ; alors qu'aux Philippines cette politique s'est déjà traduite, suite au refus de Mme Aquino d'abandonner la victoire électorale, par la décision du président Reagan d'attribuer la plus grande partie de la fraude à M. Marcos et par l'envoi d'un émissaire spécial (M. Phillip Habib). Dans les deux cas, il s'agit de refaire l'unité de la bourgeoisie sur une nouvelle base, celle de la bourgeoisie « libérale ».

Mais, bien sûr, si le peuple décidait d'aller au-delà des limites du souhaitable et d'instaurer une véritable démocratie populaire, l'on verrait aussitôt les Marines accourir pour défendre la démocratie. Or, encore une fois, et pour le bien du peuple, il faudra « différer » et « limiter » la révolution démocratique !

— **RICHARD LANTHIER**
Montréal, 18 février

COMMISSION BEAUDRY

□ Aucune loi ne peut suppléer à l'absence d'objectifs communs au sein de l'entreprise

■ Le Rapport Beaudry à l'heure du libre-échange

LE RAPPORT BEAUDRY a suscité jusqu'ici de vives critiques de la part des organismes patronaux. Ils y trouvent quantité de nouvelles dispositions établies sans égard au contexte nord-américain des relations du travail et susceptibles d'impliquer des coûts accrus, assumés en définitive par l'entreprise et par son client.

C'est donc la compétitivité de l'entreprise québécoise qui risque d'être compromise face à ses concurrentes, par une législation qu'on propose encore plus « interventionniste » dans les relations employeur-employé.

Depuis 1943, le CDE est tout à la fois un observateur attentif et un participant de l'évolution des relations de travail au Québec. Le CDE retient pour l'essentiel que ces relations continuent de s'enliser dans une dialectique de conflits, dans une escalade des moyens et recours, dans une spirale de dispositions législatives, réglementaires et procéduriers : une sorte de course aux armements.

Le rapport Beaudry ne change pas cette approche historique, traditionnelle, juridique et conflictuelle des relations employeur-employé, établies sur l'affirmation que les deux parties ont des droits et intérêts divergents conduisant tôt ou tard, à une confrontation de ces mêmes droits, d'où la nécessité de « civiliser » cette confrontation. À la base de cette approche : lorsqu'une partie y gagne, l'autre y perd.

Nous savons tous qu'un climat de confrontation entretenue engendre conflits, griefs, requêtes et arbitrages de toutes sortes, entraînant des pertes de temps et d'énergie pour tous ceux qui y sont impliqués et partant, des coûts accrus et une majoration du prix des produits et services.

C'est là que le rapport Beaudry rejoint la question du libre-échange, et de la capacité compétitive de nos entreprises, de notre économie et de notre travail.

Ce n'est pas dans un climat interne d'affrontement qu'on peut atteindre la productivité, la qualité et l'excellence qu'exige l'ouverture progressive des marchés internationaux. On n'y arrive pas non plus en aug-

mentant les coûts de revient par de nouvelles charges sociales, même généreuses et justifiées.

Le CDE expose depuis longtemps que les intérêts respectifs des employés et des employeurs sont convergents. Ces intérêts se rejoignent et se renforcent mutuellement, surtout lorsque la participation des employés est encouragée et reconnue par l'employeur. Loin d'y perdre au change, chaque partie y gagne en satisfaction, et l'énergie de chacune est mobilisée vers la réalisation des finalités de l'entreprise et du travail : desservir les besoins des clients, au meilleur coût, dans un marché compétitif.

Pour le CDE, la qualité des relations de travail tient au contact direct entre la direction et les employés, dans le respect des finalités et des contraintes de l'entreprise et du travail. Cette qualité repose sur la reconnaissance de cette convergence des intérêts des « partenaires » dans l'entreprise.

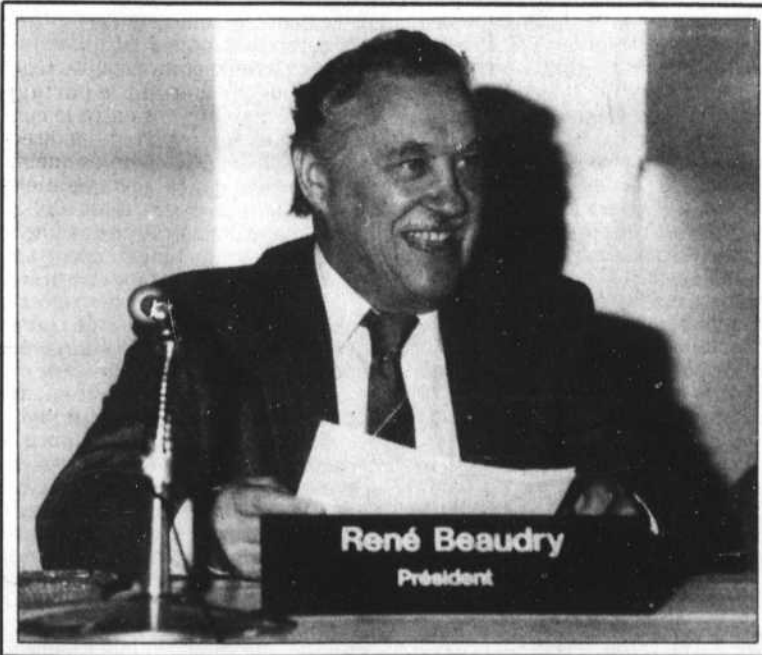
En ce sens, aucune législation ne peut se substituer à la synergie de personnes résolues de travailler en équipe et d'apporter leur contribution respective, à la poursuite d'objectifs partagés.

Au lieu d'attiser davantage un climat de confrontation qui se nourrit trop souvent de mesquinerie et de méfiance, le CDE propose plutôt l'exemple de certains dirigeants d'entreprise du Québec qui réussissent à bâtir des équipes gagnantes, à entraîner leur monde vers le succès et l'excellence, en leur proposant des défis stimulants, en les associant aux stratégies et objectifs de l'entreprise et en valorisant leur contribution aux résultats obtenus.

Ces dirigeants ne craignent pas la compétition ni les échanges plus libres avec d'autres partenaires économiques, parce qu'ils se sentent appuyés par leur équipe pour relever les nouveaux défis qui se présentent.

Loins d'avoir rapproché les parties, le rapport Beaudry semble accentuer le fossé qui les sépare. Plutôt que d'ajouter sa voix à un débat mal engagé, le CDE préfère concentrer ses efforts à favoriser auprès de ses membres les approches de gestion susceptibles d'assurer un avenir à nos entreprises, à notre économie et à nos emplois, dans un monde plus ouvert et compétitif.

— **CLAUDE DEMERS**
Directeur général du Centre
des dirigeants d'entreprise
Montréal, 15 février



■ Un choix individuel

Réplique adressée à M. Marc Meunier pour son opinion publiée dans le Devoir du 6 février 1986 et intitulée : Le travail : un choix individuel.

LE RAPPORT BEAUDRY qui propose de nouvelles perspectives dans les relations de travail au Québec serait le fruit de la « culture collectiviste profondément ancrée dans l'esprit des commissaires », culture collectiviste qui serait selon vous « le fleau, un des plus destructeurs de l'histoire de l'humanité... »

Je vous lisais et je me consolais de vous savoir dans votre tour de verre. Si vous en sortiez, vous constateriez que les forces qui s'opposent dans la société québécoise ne supposent pas un affrontement juste et équitable parce qu'elles sont « libres et pacifiques ». Et il est précisément du ressort de l'État de suppléer à ce que l'individu, seul ou associé, n'arrive à garder : un certain équilibre pour que tous s'y retrouvent dans cette société. Les profonds changements qui ont marqué les vingt dernières années de la législation concernant les relations de travail tendent à préserver cet équilibre précaire en adaptant le texte à la réalité. Vous vous demandez, peut-être sérieusement,

pourquoi l'État permet au travailleur de s'associer librement et pacifiquement dans la poursuite de ses objectifs sans permettre à celui-ci d'exercer son droit de ne pas s'associer. C'est que l'État a des choix à faire pour infléchir le cours parfois tordu des événements. Ce choix fut fait il y a plusieurs années et il ne pouvait être à la fois blanc et noir. Le travail n'est pas un choix individuel. C'est donc en fonction d'une réalité collective que l'État agit. Pour faire face au pouvoir des employeurs, il est apparu souhaitable de favoriser la syndicalisation des travailleurs pour qu'ils soient à même de défendre leurs intérêts.

Déjà on s'est aperçu que les relations commerçants-consommateurs ne sont pas non plus une responsabilité individuelle ; elles ont beau être libres, pacifiques, volontaires, l'État était tout à fait justifié d'intervenir (Loi sur la protection du consommateur). Il en est de même des relations entre la minorité anglophone et la majorité francophone du Québec : tout ne va pas de soi et la collectivité québécoise peut maintenant compter sur la Charte de la langue française.

Si le monopole de représentation exercé par le syndicat dans l'unité de négociation est pour vous « le renard dans le poulailler », si la formule

Rand (qui exige une cotisation de tous les salariés de l'unité) vous porte à blâmer, c'est que vous avez une bien petite idée de la réalité du travail. Ce n'est pas là « le mirage de la planification coercitive », c'est tendre vers une juste répartition, par voie législative, des mécanismes de pouvoir et d'administration pour enfin aboutir sur une meilleure négociation des conditions de travail.

— **JEAN-PAUL CHAPDELAINE**
Étudiant au barreau
Montréal, 18 février.

■ Réactions de la Fédération des femmes du Québec

LA FÉDÉRATION DES FEMMES du Québec est généralement satisfaite de l'esprit des recommandations proposées par la Commission consultative sur le travail et la révision du Code du travail concernant les questions de création d'un Conseil des relations de travail, d'accès à l'égalité en matière d'emploi et d'élargissement du droit à la syndicalisation (...)

La Fédération est particulièrement heureuse que la Commission Beaudry (...) reconnaisse formellement le statut de travailleuses aux femmes au foyer afin de leur garantir une certaine autonomie. Elle se réjouit que la Commission préconise aussi une simplification des lois pour faciliter la compréhension des principales lois du travail et qu'elle propose, en plus d'un élargissement de l'accès à l'information pour les syndiqués, un accès égalitaire aux programmes de promotion professionnelle et des mesures de congé-éducation.

Nous constatons également avec plaisir que la Commission Beaudry reconnaît dans son rapport, « la pertinence du projet de réglementation sur l'accès à l'égalité » tel que déposé en juin 1985 et discuté en Commission parlementaire. La Commission souhaite que la réglementation puisse prévoir la consultation et la participation des instances syndicales, des travailleuses et des travailleurs concernés.

Il nous apparaît important de souligner que la Commission fait état des rapports américains qui confirment que des mesures temporaires

de redressement, c'est-à-dire l'action positive, « demeurent un excellent moyen d'augmenter la participation des groupes-cibles au marché du travail, tout en permettant aux employeurs d'en retirer des avantages de toutes sortes ».

En ce sens, les recommandations II-8 et II-9 sont des recommandations de premier plan et nous souhaitons, comme les membres de la Commission, que le mandat du contrat et la taille de l'entreprise visée par l'obligation contractuelle puissent être des facteurs qui permettent effectivement de rejoindre un nombre significatif de salariés/es.

Toutefois, nous ne pensons pas qu'il aurait été prématuré pour la Commission Beaudry de formuler des recommandations en faveur de l'adoption d'une réglementation qui définisse le contenu et les modalités de mise en application des programmes d'accès à l'égalité. Déjà la coalition pour l'accès à l'égalité qui regroupait plus de 160 groupes de femmes s'est prononcée pour l'adoption de ce projet de règlement en Commission parlementaire. Nous attendons maintenant du Parti libéral qu'il concrétise au plus tôt ses promesses électorales dans ce domaine.

La Fédération déplore aussi certains « oublis » dans les recommandations de la Commission Beaudry. Par exemple, la réduction du temps de travail hebdomadaire aurait permis de faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail tout en tenant compte de leurs obligations familiales. L'absence de mesures destinées à faciliter l'accès à des congés parentaux tout comme l'absence d'un réseau adéquat de garderies alourdissent encore la responsabilité parentale.

De plus, nous déplorons le fait que la Commission n'ait pas retenu les propositions de la Fédération visant à faciliter la mise en place de mesures de soutien destinées aux femmes entrepreneures et à permettre la syndicalisation multi-patronale. (...)

Le rapport de la Commission Beaudry représente, à bien des égards, un pas en avant dans la socialisation des rapports de travail au Québec. Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer le sort des travailleuses québécoises.

— **FRANCINE SÉNÉCAL**
Pour le Comité d'action politique de la
Fédération des femmes du Québec
Montréal, 18 février.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mystère

La police a dit qu'elle contrôlait tous les groupes d'immigrés à la recherche de pistes éventuelles bien que rien n'indique qu'il y ait implication étrangère dans le meurtre.

Elle a cependant souligné qu'un grand nombre de réfugiés politiques originaires d'Amérique du Sud, d'Europe de l'Est et du Proche-Orient avaient profité du droit d'asile généreusement accordé par la Suède pour s'y établir et qu'ils y avaient créé de nombreuses organisations très actives.

Les 150 enquêteurs mobilisés à Stockholm ont ainsi interrogé longuement des membres de l'organisation extrémiste kurde PKK à l'origine de deux meurtres en 1984 et 1985 en Suède.

Par ailleurs, un avis lancé à toutes les antennes de police fait référence au groupe d'extrême droite croate Oustachi, dont un membre est toujours emprisonné pour le meurtre en 1971 de l'ambassadeur de Yougoslavie à Stockholm.

Il ne fait guère de doute que la piste de l'extrême gauche ouest-allemande a aussi été évoquée.

La police rappelle-t-on, avait déjoué il y a onze ans une tentative d'enlèvement du ministre du Travail, Mme Anna-Gréta Leijon, par un commando venu de RFA et appuyé par des extrémistes suédois.

L'épouse du premier ministre, Mme Lisbeth Palme, légèrement blessée dans l'attentat, a été la seule à pouvoir fournir un signalement du meurtrier de son époux.

L'homme, âgé de trente à quarante ans, mesure environ 1,80 m et portait un blouson bleu sombre et une casquette avec des protections. Ces éléments ont pu être recoupés avec les déclarations de témoins indirects de l'attentat, qui ont vu un homme correspondant à ce signalement s'enfuir des lieux du crime. La description faite par Mme Palme, constatant cependant les observateurs, correspond à celle de milliers de suédois.

Dans une conférence de presse hier, les policiers ont reconstitué minute par minute les derniers instants de M. Palme, à partir du moment où il a quitté son domicile jusqu'à l'instant fatal, dans l'espoir de recueillir de nouveaux témoignages de personnes ayant pu l'apercevoir dans la rue, dans le métro ou dans le cinéma.

Ils ont indiqué en outre d'étudier l'hypothèse selon laquelle l'assassin se trouvait lui aussi au cinéma Grand, sur Sveavägen, une grande artère du centre de Stockholm où M. Palme et son épouse, rejoints sur place par l'un des fils du couple et l'une de ses amies, étaient allés voir le film *Breoderna Mozart* (Les frères Mozart).

Les enquêteurs ne disposent en fait que de deux indices matériels, les deux balles semi-chémisées — à corps en cuivre et ogive de plomb — réputées pour être particulièrement meurtrières, et de la certitude que le crime a été prémédité et que le tueur qui avait peut-être des complices a sans doute observé ses victimes avant de perpétrer l'attentat. Mme Palme, en effet, s'est souvenue

avoir aperçu deux hommes à l'allure suspecte, il y a quinze jours devant son domicile de Stockholm.

Les enquêteurs estiment en outre que les coups de feu ont été tirés par un revolver et non par un pistolet automatique : ce dernier type d'arme éjecte en effet les douilles après le tir et aucune n'a été retrouvée. Les recherches dans ce sens pourraient éventuellement fournir des résultats, estiment les observateurs qui rappellent que la possession d'armes à feu en Suède est soumise à un contrôle extrêmement strict. Le résultat des analyses balistiques des projectiles n'a cependant pas été rendu public.

D'autre part, selon les premiers résultats de l'autopsie, publiés hier, M. Palme est mort sur le coup tué par une balle tirée à courte distance et qui a pénétré dans le dos avant de perfronter la cage thoracique.

Au plan politique, c'est à présent le vice-premier ministre, M. Ingvar Carlsson, 52 ans, qui occupe depuis samedi les fonctions de chef de gouvernement par intérim. Conformément à la constitution suédoise, les députés devront se prononcer sur le nom du successeur de M. Palme d'ici trois jours.

Les obsèques du premier ministre assassiné ont été fixées au 15 mars à Stockholm.

Sur le lieu de l'attentat, toujours isolé dimanche par une barrière, l'endroit où est tombé M. Palme a été totalement couvert de roses rouges, emblème du Parti social-démocrate dont il était le chef.

◆ Afrique

peut leur permettre de consacrer plus d'énergie et de temps aux travaux agricoles, sont devenues prioritaires.

Depuis 1981, une série de projets financés par différentes organisations des Nations Unies (F.A.O., P.N.U.D., UNICEF) ont permis de mettre au point un éventail d'outils simples, peu coûteux, dont la conception et la réalisation ont suivi le modèle proposé par les ONG : des greniers paysans traditionnels en osier et en paille tressée assurent une meilleure conservation des haricots ou du maïs une fois recouverts d'une double couche de ciment, à l'intérieur et à l'extérieur; on ajoute un robinet, et les greniers se transforment en citernes qui, au moins pendant la saison des pluies, évitent aux femmes les pénibles corvées d'eau. Des brouettes et des charrettes en bois, fabriquées elles aussi par des artisans locaux, facilitent le transport. Des dalles de latrine assurent de meilleures conditions d'hygiène.

Dans un camp de réfugiés en Somalie, l'approvisionnement en eau courante a pu être assuré grâce à des pompes à énergie solaire : une solution coûteuse mais qui, en l'absence de pétrole, s'avérerait la seule praticable. À Madagascar, où l'augmentation de la production agricole en général, mais surtout rizicole, est devenue impérieuse, le ministère de la Production Agricole et de la Réforme agraire a mis sur pied, avec l'aide de donateurs bi et multilatéraux un vaste programme de production de semences améliorées, c'est-à-dire de meilleure qualité, qu'on obtient à partir du croisement de variétés existantes — et non en laboratoire par la biologie des manipulations génétiques. Outre les Centres de Production de l'État, des Groupements Paysans Semenciers assurent la production, sur une base élar-

gie, de ces semences : d'ici quelques années, elles pourront, si tout va bien, être vendues à l'ensemble des cultivateurs.

Le talon d'Achille de tels programmes mis en place par des organisations qui travaillent par définition avec les gouvernements demeure la diffusion de tels « outils » au-delà du rayon d'action forcément limité des projets. S'il arrive, comme au Burundi, où le gouvernement a créé en octobre 84 un service des Technologies appropriées au sein du ministère du Développement rural, que les responsables d'autres projets directement ou indirectement intéressés par les technologies appropriées mises au point s'offrent à servir de canal de diffusion à l'intérieur de leur propre secteur d'intervention, dans la plupart des cas, cette tâche incombe aux services de vulgarisation gouvernementaux : débordés, souvent privés du personnel et des moyens nécessaires, et peu familiers avec le matériel dont ils sont chargés de promouvoir l'utilisation.

Pour pallier à ces difficultés, certains donateurs, comme le Fond des Pays Arabes du Golfe (AGFUND) concentrent leurs efforts sur la construction de structures destinées à devenir centre de services, lieu de référence et de démonstration, qui pourront être utilisés par la suite tant par les animateurs d'autres organisations que par les services du gouvernement ou tout simplement par les paysans eux-mêmes.

Ce n'est pas là le seul problème : au-delà des difficultés susceptibles de limiter l'impact positif de l'introduction de technologies appropriées (une meilleure technique de conservation des récoltes ne se traduira pas par une augmentation durable de la production agricole si le paysan n'est pas assuré de pouvoir écouler ses excédents à travers un réseau de commercialisation efficace), plusieurs soulignent le risque toujours présent d'une permanence ou d'un retour en force du vieux modèle dualiste. Ressources et technologies d'importation pour les cultures d'exportation, technologies « à rabais » pour les cultures vivrières : ce modèle pourrait même se trouver renforcé par le peu d'intérêt manifesté par les donateurs bilatéraux dont les programmes d'assistance, comme la grande majorité de ceux des organisations internationales, sont d'abord et avant tout fondés sur le principe de livraison de services, de matériaux et de produits du pays donateur.

◆ Garneau

siasme tempéré aux allocutions de leur chef, un appui beaucoup moins spontané que les acclamations du congrès de réforme, en novembre dernier à Halifax.

Dès samedi, l'ex-organisateur de la campagne de Jean Chrétien, élu par acclamation comme vice-président du PLC au Québec, M. Jacques Corriveau, donnait un ultimatum sans équivoque à M. Turner, en prévision du congrès de novembre prochain. Selon lui, les militants devront d'ici là « juger de la qualité des actions de M. Turner. Si on n'a pas les résultats escomptés on devra passer par un moment de réflexion pour s'assurer de gagner la prochaine élection », avait-il dit.

Le lendemain, dans un geste théâtral, devant tous les délégués, à l'instigation de M. Garneau, M. Corriveau « s'excusait » de déclarations qui « sont allées au-delà de ma pensée ». Mais, promettant sa loyauté pour l'instant, il ajoutait comme avertissement, « je me rallierai à mon chef John Turner si à travers tout cela (les prochains mois), nous obtenons ce que nous désirons tous, reprendre le pouvoir ». La révision du leadership (automatique à la mi-mandat au PLC), est « une étape normale », précisait-il par la suite.

« J'ai parlé à M. Corriveau, je comprends sa loyauté à M. Chrétien mais on s'est entendu pour repartir à zéro », a soutenu M. Turner hier.

Mais plus que le leader, c'est Raymond Garneau, député de Laval-des-Rapides, qui a réussi hier à réunir les siens, évitant selon ses propres mots que ce congrès, « un test difficile et hâzardeux, ne dégénère en foire d'empoigne. On a eu des frictions, cela ne donne rien de le cacher, nous aurions l'air de menteurs autrement », a-t-il lancé devant les délégués. Invitant publiquement M. Corriveau « à tourner la page », il fut rejoint rapidement sur la tribune par l'ex-lieutenant de M. Chrétien, au soulagement évident des militants.

En dépit des accolades sur les tribunes, le mécontentement couvait chez certains libéraux. Samedi, l'ex-ministre Céline Hervieux-Payette, qui avait été écartée de l'éphémère cabinet de M. Turner (qu'elle a appuyé lors de la campagne au leadership), a publiquement manifesté son insatisfaction devant la façon dont on a évincé Francis Fox de la présidence du parti.

M. Turner aurait dû rester en dehors de cette bataille, estime Mme Hervieux-Payette. Réélue récemment à la présidence des libéraux de Québec, Mme Payette rappelle que « l'échec de novembre est clair » pour M. Turner, « on verra alors s'il a réussi à rallier tout le monde ». M. Turner aura « un sérieux boulot pour panser les blessures », ajoute-t-elle.

Présidente de son association dans le comté de Mercier, Mme Hervieux-Payette ne cache pas, avec plusieurs autres anciens députés qu'elle se sent « un peu en pénitence, écartée par l'entourage de M. Turner qui dit de façon assez précise : les anciens députés, on ne veut pas les voir ». Beaucoup de ceux qui ont connu la défaite en septembre 1984, dont l'ex-député de Laval M. Marcel Roy et celui de Chitoutimi, Marcel Dionne, s'estiment un peu mis de côté par des permanents obsédés par l'idée de trouver des nouvelles figures comme candidats.

Pour le responsable du comité des candidatures, M. Paul Martin, ces craintes sont « des fousaises ». « Il n'y a pas de vieille garde ni de nouvelle garde », ont déclaré M. Turner et la présidente du parti, Mme Iona Cam-

pagno, en fin de semaine.

Mais les critiques de Mme Hervieux-Payette, ajoutées aux propos émis samedi par M. Corriveau, ont mis hors de lui le nouveau secrétaire du PLC-Q, M. Pierre Bastien.

« C'est la prochaine gang qu'on va bumper », a-t-il lancé, identifiant Mme Payette « aux critiques mesquines » à un groupe proche de l'ancienne éminence grise du PLC, l'influent Marc Lalonde. « M. Lalonde est peut-être triste de ne plus exercer le même pouvoir qu'avant, de déclarer M. Bastien. Céline Hervieux-Payette critique sans arrêt depuis deux ans, il va falloir que cela cesse », a-t-il affirmé, comparant l'ex-ministre à « une dent cariée qui fait mal ».

Pendant toute la fin de semaine, M. Chrétien, à qui M.M. Turner et Garneau ont rendu hommage à maintes reprises, a brillé par son absence.

Se disant bouleversé par sa démission, annoncée jeudi, M. Turner a soutenu que son ancien rival était « un grand Canadien, un grand Québécois et un extraordinaire libéral ».

En conférence de presse hier, M. Turner fut toutefois mal à l'aise pour expliquer le départ fracassant de M. Paul Bilodeau, limogé comme agent officiel du parti après 12 ans. « On voulait lui offrir une promotion au niveau national », a soutenu M. Turner, déplorant la réaction tonitruante de M. Bilodeau.

Ce dernier a accusé, hier après-midi, devant les journalistes, les lieutenants de M. Turner, M.M. Jean Lapierre, député de Shefford, Marcel Lessard, ex-président québécois et Jacques Fortier, directeur de la permanence montréalaise, d'avoir fait du « grenouillage » pour placer un homme de confiance à son poste. « Plusieurs postes à l'exécutif ont été tripotés, un petit groupe veut avoir le contrôle des finances du parti, a soutenu M. Bilodeau s'estimant assassiné en silence ».

Pour M. Garneau, toutefois, cette décision relève de M. P.A. Michaud à qui on a confié le mandat de moderniser la collecte des finances du parti au niveau national. On avait offert un poste de vice-président national en retour à M. Bilodeau, offre repoussée, rappelle M. Garneau, pour qui cet incident est un problème totalement distinct des autres accrochages survenus en fin de semaine.

Pour l'ex-ministre Francis Fox, dont le retrait de la course à la présidence avait contribué à accroître l'amertume de plusieurs militants, le PLC « sort plus fort du congrès ». « Les problèmes sont selon moi en très grande partie réglés », a-t-il dit. Comme pour apaiser les tensions, M. Turner, tout comme Raymond Garneau, a cru bon d'assurer que M. Fox aurait dans un proche avenir un rôle important à jouer au sein du PLC.

Le fait qu'on ait écarté M. Fox de la présidence n'a guère plus aux ex-ministres Marc Lalonde, Jacques Olivier et Céline Hervieux-Payette. Le tiers de la délégation de Blainville-Deux-Montagnes, (ex-comté de M. Fox) avait boudé le congrès tandis que les autres délégués manifestaient une déception sans équivoque.

Avec le retrait de M. Fox, la route était libre pour le candidat favori

par les lieutenants de M. Turner, M. Paul Routhier, un avocat de Québec. Seulement 11 des 20 postes de l'exécutif du PLC-Q ont été disputés en élection hier. Chez les jeunes, une coalition de militants, pilotés par Denis Coderre de Montréal, a rafilé tous les postes en élection.

L'élection de Mme Magda Tadros, comme vice-présidente de l'Ouest, fut la plus significative. Appuyée par M. Garneau, elle a défait Mme Justine Santenne, qui s'était présentée à la dernière minute à l'instigation de Marc Lalonde et de Jacques Corriveau.

◆ Bourassa

prestations d'aide sociale versées aux jeunes de moins de 30 ans. Il a également été résolu que le gouvernement devrait étudier l'opportunité que les femmes au foyer puissent participer au régime de rentes du Québec et que soit consolidé le financement des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, tout en augmentant la capacité d'accueil de ces institutions.

Mais les discours que le premier ministre et le président du Conseil du trésor ont prononcé lors de la séance de clôture, ainsi que la conférence de presse qui a suivi, ont eu pour effet de refroidir les attentes des militants. Tous deux, se sont longuement employés à dramatiser l'état de santé des finances publiques, « l'héritage » du gouvernement péquiste, et l'urgence de « renverser cette insouciance excessive face à l'endettement de l'État ». Tous deux ont profité de l'occasion pour préparer le terrain des négociations avec les travailleurs du secteur public et pour leur lancer un appel à la compréhension et au sens de la responsabilité.

Dans un premier temps, M. Paul Gobeil s'est dit convaincu que les fonctionnaires se sentent « concernés, voire même solidaires » de ceux et celles qui sont en quête d'un emploi et qui parviennent difficilement à joindre les deux bouts. Dans un deuxième temps, après avoir comparé à la douleur des fonctionnaires auxquels l'ex-gouvernement péquiste a infligé des « baisses brutales », M. Bourassa a plaidé la sagesse de son gouvernement. « Nous aurions aimé participer à une opération de redressement, qu'ils considèrent légitime, mais avec la situation des finances publiques, nous croyons qu'en offrant l'équivalent du pouvoir d'achat et le maximum de sécurité d'emploi, nous nous trouvons à agir de façon responsable, si nous ne voulons pas émettre le Québec de façon démesurée ».

Aux militants libéraux, M. Bourassa a rappelé son engagement électoral de s'attaquer avec vigueur à la redéfinition du rôle de l'État, pour « s'adapter aux lois du marché », soulignant que le jugement du marché s'est manifesté de façon impitoyable, en réaction au récent bud-

get ministre fédéral des Finances. C'est principalement sur la base du niveau d'endettement, que M. Bourassa justifie l'urgence de transformer le rôle de l'État, tout en poursuivant « des objectifs de justice sociale, d'efficacité et de progrès économique ».

En conférence de presse, il est apparu plus clairement que les « décisions difficiles » annoncées par le premier ministre allaient se traduire dans des coupures massives des services à la population. Interrogé notamment sur l'avenir des programmes particuliers des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux, M. Bourassa a refusé de s'engager à leur maintien. Au contraire, il a mis beaucoup d'emphasis sur les révélations que risque de contenir le document que le ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque, rendra public mercredi prochain, et qui promet de donner « le véritable portrait » des finances publiques.

Et ce ne sera là que la première étape de l'opération de dramatisation de l'état de santé des finances publiques, mise de l'avant par le gouvernement libéral. Après ce premier document qui leur apprendra que le gouvernement péquiste avait sous-évalué le déficit de près d'un milliard de dollars, les Québécois auront droit à une autre mauvaise surprise. Il s'agit des crédits budgétaires qui seront déposés à l'Assemblée nationale, le 25 mars. Puis, vers la fin avril, ce sera le discours du budget du ministre des Finances. Et tout ce dont on en sait pour l'instant, c'est que M. Bourassa a accepté d'en dire, à savoir : que le budget ne comportera pas de hausse de taxes, mais de très lourdes coupures. « C'est faisable de couper \$250 millions, et même plus ».

Pour le reste, M. Bourassa s'est moqué de l'intention exprimée la semaine dernière par le chef péquiste, Pierre Marc Johnson, proposant que le Québec se donne une constitution interne, proclamant son droit à l'autodétermination. « Il n'y a pas beaucoup de gens qui sont en désaccord

avec cela. Tous ceux qui ont participé au référendum de 1980, libéraux comme péquistes, reconnaissent le droit à l'autodétermination du Québec. Le référendum était l'expression de ce droit ».

L'agressivité du premier ministre Bourassa n'a pas épargné Ottawa, qui se propose de gruger dans les transferts fiscaux destinés aux provinces. « \$66 millions, c'est une somme importante pour nous. Le gouvernement fédéral s'est engagé formellement à dire : on va vous le donner, vous n'aurez pas moins que 95 %. On ne comprendrait pas qu'un engagement aussi logique et formel ne soit pas respecté. Je ne vois pas quelles raisons le gouvernement fédéral pourrait apporter. C'est quand même seulement \$66 millions sur un budget de \$115 milliards ».

Dans l'ensemble, ce fut un conseil général sans histoire, une retrouvaille des lendemains de victoire beaucoup plus qu'une séance studieuse sur les prochaines orientations politiques du gouvernement.

Une réunion farcie de lobbyistes et de patrouilles, des délibérations qui ont démontré, une fois de plus, que l'on ne retrouve pas chez les libéraux, ministres et députés, les puissants communicateurs qui constituaient un aspect de la puissance du gouvernement péquiste. Sur un point toutefois, le Parti libéral a imité ses adversaires. Le Parti québécois a nommé l'ex-ministre Alain Marcoux, candidat défait dans Matane, au poste de directeur général. Le PLQ en a fait autant avec le candidat qui a été défait par Gerald Godin dans Mercier, M. John Parisella, qui occupera la fonction de directeur général du parti, à compter de ce matin. Enfin, la direction du PLQ a annoncé à ses militants que l'état de ses finances s'était détériorée avec la campagne électorale et a décidé d'organiser une nouvelle campagne de financement qui aura pour objectif de recueillir la somme de \$3.5 millions.

Une bataille s'engage autour des biens de Marcos aux USA

WASHINGTON (AP) — Les États-Unis affirment que les lois américaines, philippines et internationales seront examinées pour déterminer à qui reviennent les biens de l'ancien président, M. Ferdinand Marcos, arrivés en avion aux États-Unis.

La nouvelle présidente, Mme Corason Aquino, a déclaré qu'elle s'efforcerait de prendre le contrôle des biens de M. Marcos aux États-Unis.

Ces biens sont en train d'être répertoriés mais leur nature ne sera pas rendue publique en raison des possibles violations de la vie privée, a déclaré le porte-parole des douanes, M. Dennis Murphy. Si M. Marcos et le nouveau gouvernement des Philippines en revendiquent tous deux la propriété, il pourrait y avoir une bataille juridique.

Mme Aquino a créé une commission chargée d'établir la liste des biens de M. Marcos aux Philippines et à l'étranger. Le gouvernement américain a de son côté fait appel aux services d'une fondation juridique basée à New-York, le centre pour les droits constitutionnels, en cas de procédure judiciaire.

Des responsables américains ont confirmé samedi les informations selon lesquelles deux appareils américains ont apporté à Hawaï de l'argent et des bijoux de M. Marcos pour une valeur de US \$1.1 million. Ils transportaient aussi des caisses de documents, selon ces sources.

Par ailleurs, le *Washington Post* a affirmé hier que M. Marcos avait laissé à son palais de Malacanang

des documents parmi lesquels figure un contrat datant de 1982 pour l'achat d'un immeuble de bureaux de 71 étages à Wall Street, le quartier des affaires de New-York. Cela confirme les témoignages entendus par le Congrès américain sur les affaires immobilières de M. Marcos aux États-Unis.

Enfin, l'ex-président et sa femme Imelda ont une fortune estimée à 10 millions de livres (\$2.05 équivalent à une livre) investie en Grande-Bretagne sous forme de propriétés et d'œuvres d'art, affirmait hier le *Mail on Sunday*.

Les diplomates philippins à Londres souhaitent la saisie de ces biens, poursuit l'hebdomadaire britannique qui ne cite pas ses sources. La famille Marcos possède notamment une maison de cinq chambres donnant sur Holland Park (ouest de Londres) d'une valeur de 750,000 livres, affirme le journal. Le couple Marcos a vendu une autre maison qui se trouvait à Rutland Gate, (centre de Londres), pour 350,000 livres.

L'hebdomadaire évoque également deux autres propriétés, l'une dans l'ouest de Londres et l'autre dans le Berkshire (sud de l'Angleterre) qui ont été achetées par la famille Marcos.

Parmi les autres biens détenus en Grande-Bretagne par l'ex-président, le *Mail on Sunday* cite encore un auto-portrait du peintre Francis Bacon, d'une valeur estimée 500,000 livres.

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ École Nationale d'administration publique

Ouverture du concours d'admission au programme de maîtrise en administration publique. Ce concours annuel est ouvert aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle ayant également accumulé quatre années d'expérience appropriée, ou aux gens qui possèdent les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience de gestion jugée pertinente. La scolarité est offerte à Québec (informations: 418-657-2485), à Montréal (514-522-3641), à Hull (819-771-6095), à Trois-Rivières (819-376-5428) et à Chicoutimi (418-545-5301). L'ENAP est la seule institution québécoise à offrir un tel programme.

■ Université Laval

Une bourse de maîtrise de \$6,000 par année en économie rurale a été créée par le Groupe de recherche en économie et politique agricole de l'Université Laval. Cette nouvelle aide financière aux étudiants, (d'une durée d'un an et renouvelable une fois) a été rendue possible grâce à la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les inscriptions se terminent le 31 mars. Informations: (418) 656-2297 ou 656-7976.

■ Université du Québec à Montréal

L'UQAM publie un nouveau dépliant intitulé LE CAMPUS à l'intention des visiteurs et de ses diverses clientèles. Cette brochure comprend une carte du centre-ville de Montréal, les plans des étages les plus fréquentés des pavillons Judith-Jasmin et Hubert-Aquin, des renseignements sur l'histoire du campus, son site, son architecture et le quartier d'accueil. On peut se procurer ce dépliant en appelant le 843-4797 ou 282-3111.

La majorité des étudiants n'ont pas de cours cette semaine (semaine de lecture). Toutefois, tous les services fonctionnent normalement.

■ Université du Québec à Trois-Rivières

L'UQTR a reçu dernièrement une subvention de \$133,300 pour réaliser une recherche sur les facteurs limitant l'orientation des filles dans les domaines non-traditionnels. Cette recherche est subventionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de l'Éducation. L'équipe de recherche devra tenter de découvrir si les filles connaissent autant que leurs pairs masculins les possibilités qui leurs sont offertes sur le marché du travail; si l'univers des sciences et de la technologie leur est aussi familier qu'aux garçons; si les enseignements interagissent de la même façon avec les filles et les garçons et si leur approche pédagogique tient compte des préoccupations humaines et sociales des adolescentes. Enfin, ils tenteront de savoir si les carrières scientifiques et techniques sont plus difficilement compatibles avec leur identité sexuelle ou avec leurs autres projets personnels. Près de 5,000 adolescentes, réparties sur l'ensemble du territoire québécois, participeront à un sondage scientifique afin d'obtenir des réponses à ces questions. Cette recherche s'étalera sur une période de 14 mois.

■ Université d'Ottawa

La semaine des femmes, qui se terminera le 7 mars, en est à sa 4e édition à l'Université d'Ottawa. Des dizaines d'activités sont à l'affiche à travers le campus : films (dont L'entraînement des femmes — *Soldier Girl*) le mercredi 5 mars), théâtre (Le Théâtre Parminou), des conférences, des forums, des journées d'échange, etc. Pour plus de détails sur l'horaire complet, appelez au (613) 564-6853.

LE DEVOIR

CAHIER SPÉCIAL

Religion

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 13 mars 1986

Contactez Francine Gingras (514) 842-9645

Date de parution: 27 mars 1986

Commandez vos copies
supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

■ HAUSSE DE 0.7 % DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES EN DÉCEMBRE

Après désaisonnalisation, la valeur des livraisons des industries manufacturières canadiennes s'est établie à \$21,335.1 millions en décembre 1985, soit une hausse de 0.7 % par rapport à la valeur révisée de \$21,182.7 millions enregistrée en novembre. Un gain de 2.3 % avait été rapporté en novembre.

La valeur désaisonnalisée des nouvelles commandes dans l'ensemble des industries manufacturières a été estimée à \$21,627.2 millions, ce qui représente une hausse de 2.2 % en regard du total révisé de \$21,158.3 millions du mois précédent.

La valeur estimative des commandes en carnet, après désaisonnalisation, a augmenté de 1.3 %, passant de \$22,632.7 millions en novembre (chiffre révisé) à \$22,924.8 millions en décembre dernier.

■ L'indicateur économique Commerce a reculé de 0.11 % en novembre

L'indicateur économique Commerce a reculé de 0.11 % en novembre, après une période de stabilité relative en octobre et une hausse de 0.05 % en septembre, selon les données révisées. Le recul de l'indicateur de même que les récentes augmentations des taux d'intérêt laissent prévoir un certain ralentissement de l'économie à court terme. Le fléchissement de deux des huit composantes de l'indicateur a eu plus d'effet que la progression des six autres, ce qui explique la baisse que ce dernier a subie en novembre.

■ La construction du bâtiment ralentit

L'indicateur avancé de l'activité de la construction du bâtiment de Statistique Canada (1981 = 100) a légèrement ralenti (-1.3 %) en octobre 1985 pour s'inscrire à 92.1, par rapport au niveau de 93.3 enregistré en septembre. Cette deuxième baisse consécutive est attribuable à des ralentissements observés à la fois dans les secteurs résidentiel et non résidentiel de l'indice.

L'indice filtré de la construction domiciliaire a fléchi (-1.7 %) pour la première fois depuis le début de l'année 1985, pour s'établir à 102.5 en octobre. Ce ralentissement est attribuable à la faiblesse des intentions qui s'est manifestée dans le secteur du logement multifamilial. La tendance-cyclo des permis résidentiels émis indique une baisse des intentions au Québec tandis qu'elles demeuraient stables en Colombie-Britannique et dans l'Atlantique et, à la hausse en Ontario et dans les Prairies.

■ Les bénéfices des sociétés se renversent à la hausse

Selon les résultats préliminaires de l'enquête du quatrième trimestre de 1985 de Statistique Canada, les bénéfices désaisonnalisés avant impôts des sociétés industrielles augmentent de \$808 millions, ou 8.3 %, en regard du trimestre précédent pour atteindre \$10.6 milliards. La tendance est donc inversée par rapport aux deux trimestres précédents au cours desquels les bénéfices avaient chuté de 2.1 % et de 3.5 % respectivement.

Les données par branche d'activité révèlent que les bénéfices désaisonnalisés avant impôts s'inscrivent en hausse pour 27 des 47 branches, en baisse pour 19 et restent inchangés pour une. La branche des produits du pétrole et du charbon, qui avait connu une réduction importante de ses bénéfices avant impôts au troisième trimestre de 1985, vient en tête au quatrième trimestre, avec des bénéfices en hausse de \$538 millions. Les mines métalliques accusent la baisse de bénéfices la plus importante de la période, soit \$129 millions.

Selon Walter Mondale, ex-candidat démocrate à la présidence des États-Unis

Une gestion serrée du taux de change ne sous-tend pas le libre-échange Canada-USA

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse Canadienne

La libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis ne requiert pas une gestion serrée du taux de change, soutient l'ancien vice-président Walter Mondale.

L'ex-candidat démocrate à la présidence des États-Unis a émis cette opinion samedi lors d'une rencontre avec quatre journalistes québécois, à l'occasion d'un voyage d'affaires à Montréal. M. Fritz Mondale, maintenant un partenaire principal du cabinet juridique Winston and Strawn de Chicago, est venu conclure avec l'étude montréalaise Martineau, Walker une entente portant sur une collaboration entre les deux firmes dans la pénétration du marché asiatique.

« Dans le passé, affirme M. Mondale, je me suis prononcé en faveur d'une entente monétaire internationale pour limiter l'étendue des fluctuations entre les devises, mais je n'ai jamais eu très confiance en cette idée. »

Il a davantage foi dans les forces du marché pour déterminer l'équilibre approprié. Et dans le cas du Canada et des États-Unis, « qui déciderait de la valeur des devises et comment s'effectueraient la gestion du taux de change ? » Au mieux, les deux pays peuvent tenter d'éliminer les fluctuations trop violentes.

L'ancien sénateur du Minnesota réagissait ainsi à la requête faite vendredi à Washington par M. Alexander Trowbridge, président de la puissante National Association of Manufacturers, d'inclure dans les négociations sur la libéralisation des échanges commerciaux entre les deux pays des discussions sur les possibilités de stabiliser le taux de change.

Cette demande fut appuyée par le sénateur démocrate du Montana, M. Max Baucus, un ardent critique de l'industrie canadienne du bois de sciage. Membre du comité sénatorial des Finances, M. Baucus a menacé cette semaine de bloquer l'octroi à



M. Walter Mondale croit que le libre-échange produira des effets positifs sur les deux pays voisins.

L'Administration Reagan du mandat que celle-ci réclame pour entreprendre des négociations commerciales avec le Canada, tant que ne sera pas résolu le contentieux sur le bois d'œuvre.

M. Mondale reconnaît l'urgence de la question du bois de sciage, mais estime qu'elle doit être discutée dans le cadre des négociations générales sur la libéralisation des échanges, et non avant. Il voit dans les propos de M. Baucus une volonté de sensibiliser les Canadiens au problème des producteurs de bois de son État, mais il ne croit pas que sa menace sera mise à exécution.

Quant à ces importantes et complexes négociations bilatérales, l'ancien vice-président conseille de les aborder « avec soin et respect, car de chaque côté de la frontière on retrouve des sensibilités particulières (tender feelings) et des préoccupations légitimes. Ce n'est pas le moment d'être dogmatique avec des concepts de libre-échange pur et de protectionnisme pur. »

Si les gouvernements concernés sont sérieux dans leurs intentions, estime M. Mondale, les négociations

Voir page 10 : Libre-échange

Martineau Walker signe des ententes qui lui ouvrent les portes de la Chine

(PC) — Martineau Walker, le plus gros cabinet d'avocats au Québec, vient de signer des ententes avec d'importantes firmes juridiques de Chicago et de Toronto qui, curieusement, lui ouvrent des portes en Chine.

La première entente le lie à l'étude Winston and Strawn, et suppose une coopération dans la pénétration du marché asiatique. Elle fut annoncée samedi par M. Walter Mondale, ancien vice-président des États-Unis et partenaire principal chez Winston and Strawn, de même que par M. Jean Lafleur, associé

principal chez Martineau Walker.

La firme américaine compte environ 250 avocats oeuvrant à Chicago, à Washington, à Phoenix et à Hong Kong, et le cabinet québécois, plus d'une centaine à Montréal, à Québec et à Toronto.

De plus en plus, les cabinets d'avocats tentent de suivre leurs clients lorsque ceux-ci exportent à l'étranger et qu'il est nécessaire de rédiger des contrats de vente importants. M. Robert Isenman, un avocat de Martineau Walker, sera affecté au bureau de Hong Kong, où il bénéficiera de l'aide des six

avocats de Winston and Strawn qui parlent le cantonais et le mandarin.

En plus de s'aider sur le marché asiatique, les deux firmes continueront de se référer des clients ou de travailler conjointement dans des dossiers nord-américains.

Une deuxième entente a été conclue avec l'étude Faskean, Calvin, de Toronto, qui compte environ 90 avocats, pour l'établissement dans cette ville d'un cabinet interprovincial sous la forme d'une filiale conjointe, Faskean, Martineau, Walker.

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 24-02-86	Prix au marché 28-02-86	Var.
10-12-85	* ACSI	150 %	2.0 \$	2.0 \$	385	410	+25
24-04-84	* Allgro	150 %	3.5 \$	5.0 \$	16 1/2	17	+ 1/2
14-11-85	* Artopex	150 %	5.0 \$	5.0 \$	6 1/2	6 1/2	—
22-06-84	* Bercley pr. conv.	150 %	4.0 \$	4.0 \$	470	460	-10
07-11-85	* Biltrite	100 %	11.5 \$	8.0 \$(3)	11	11 1/2	+ 1/2
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28.6 \$	13.0 \$	17	16 1/2	+ 1/2
27-11-84	* Biotech Electronics	150 %	7.0 \$	5.0 \$	5	495	-5
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9.5 \$	9.5 \$	27 1/2	28 1/2	+1 1/2
08-12-84	* Cancom	150 %	20.0 \$	5.0 \$	8 1/2	8 1/2	+ 1/2
06-09-85	* Cascades	100 %	17.2 \$	10 1/2	14 1/2	15 1/2	+ 1/2
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27.0 \$	12 1/2 \$(3)	26	27 1/2	+1 1/2
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24.0 \$	12 1/2	26	27 1/2	+1 1/2
10-09-85	* Ciment St-Laurent A	50 %	14.0 \$	22.0 \$	27 1/2	27 1/2	—
03-10-84	* Ciro Craft Inc.	150 %	23.1 \$	8 1/2	9	8 1/2	- 1/2
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44.0 \$	13 1/2	19 1/2	19 1/2	+ 1/2
23-04-85	* Consolidated Bathurst	050 %	100. \$	16 1/2	24 1/2	24 1/2	+ 1/2
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan A	150 %	5.0 \$	5.0 \$	430	450	+20
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan B	150 %	5.0 \$	5.0 \$	430	430	—
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27.4 \$	27 1/2	31 1/2	32 1/2	+1 1/2
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3.0 \$	3.0 \$	355	340	-15
26-06-85	* Datamark	150 %	2.0 \$	2.0 \$	390	385	-5
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25.0 \$	9 1/2	11 1/2	11 1/2	+ 1/2
06-06-85	* Domtar	50 %	56.2 \$	17 1/2 \$(6)	27 1/2	28 1/2	+ 1/2
05-12-85	* Donohue Inc.	50 %	16.0 \$	17 1/2	23 1/2	23 1/2	+ 1/2
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7.0 \$	7.0 \$	440	430	-10
30-09-85	* Équipements Denis	150 %	2.0 \$	2.0 \$	285	280	-5
04-12-85	* F. Armitec Pr. conv.	150 %	2.2 \$	2.0 \$	157	175	+18
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12.5 \$	18.0 \$	28 1/2	28 1/2	—
07-08-85	* Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75.9 \$	11 1/2	11	11 1/2	+ 1/2
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5.0 \$	5.0 \$	490	480	-10
26-11-85	* Groupe Cogeco	100 %	8.3 \$	7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/2
23-10-85	* Groupe Kaufel	150 %	6.3 \$	6.0 \$	8 1/2	8 1/2	+ 1/2
30-12-85	* Groupe Lacroix	150 %	2.7 \$	3 1/2	265	265	—
24-10-85	* Groupe La Laurentienne	50 %	30.0 \$	10.0 \$	11 1/2	11 1/2	+ 1/2
06-01-86	* Groupe Totec	150 %	2.0 \$	2.0 \$	285	345	+60
29-10-84	* Groupe Trans. GTC.	150 %	10.0 \$	8 1/2	14 1/2	15	+ 1/2
21-11-85	* Groupe Vidéotron	75 %	23.3 \$	7 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 1/2
07-06-85	* Guardcor Invest.	150 %	10.0 \$	9 1/2 \$(3)	6 1/2	6 1/2	—
19-12-85	* Idéal Métal	150 %	13.0 \$	5 1/2	490	485	-5
12-11-85	* IPL Inc.	150 %	5 1/2	5 1/2	9	8 1/2	- 1/2
29-11-85	* Industries Charan Inc.	100 %	10.0 \$	10.0 \$	13 1/2	13 1/2	+ 1/2
11-12-85	* Lambert-Somec	150 %	5.0 \$	3 1/2	415	405	-10
07-01-86	* Lavalin Tech.	100 %	10.0 \$	4 1/2 \$(3)	370	385	+15
25-03-84	* Louvem Inc. pr. conv.	150 %	8.0 \$	5.0 \$	245	240	-5
15-11-85	* M-Corp Inc.	150 %	4.8 \$	14 1/2	18 1/2	18 1/2	—
16-12-85	* Matco Mart Inc.	150 %	2.5 \$	2.5 \$	225	230	+5
22-10-85	* MPA Vidéo Inc.	150 %	3.5 \$	4.25	365	360	-5
09-04-84	* McNeil, Mantha Inc.	150 %	3.0 \$	3.00	5 1/2	6 1/2	+1
03-01-86	* Mines Abcourt pr. conv.	150 %	7.0 \$	7.0 \$	5 1/2	475	-50
30-12-84	* Mines D'Or Val	150 %	2.2 \$	150	280	270	-10
20-02-85	* Mines J.A.G. Ltée	100 %	0.5 \$	160	43	49	+6
22-03-84	* Montreal Trustco	75 %	27.5 \$	12 1/2	17 1/2	17 1/2	+ 1/2
22-11-85	* Memotec Data	150 %	10.5 \$	7 1/2 \$(3)	7 1/2	7	- 1/2
27-03-84	* Morgan Trustco	100 %	6.0 \$	6.0 \$	305	330	+25

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 17-02-86	Prix au marché 21-02-86	Var.
10-07-85	* Multidev Immobilia Inc.	150 %	2.5 \$	3.0 \$(3)	490	5 1/2	+35
27-12-85	* Multidev Pr. Conv.	150 %	3.3 \$	4 1/2	5 1/2	6 1/2	+ 1/2
xx-10-85	* Office Equipement	100 %	10.0 \$	8.0 \$	11 1/2	12 1/2	+1 1/2
19-12-85	* Ordinateurs Hypocrat	150 %	2.0 \$	3.3 \$	430	450	+20
22-11-84	* Perkins	150 %	7.2 \$	5 1/2	5 1/2	5 1/2	—
15-11-84	* Petro-Sun pr. conv. srl	150 %	4.0 \$	3 1/2 \$(3)	250	280	-30
20-11-85	* Premier Choix TVEEC	150 %	6.0 \$	5.0 \$	7 1/2	8 1/2	+1
17-10-85	* Promatek Ltée	150 %	3.9 \$	325	325	325	—
09-12-85	* Provigo	100 %	32.0 \$	16 1/2	18 1/2	18 1/2	- 1/2
19-09-85	* Radiomutuel	100 %	12.0 \$	5.0 \$	6 1/2	—	—
12-07-85	* Ressources Algubelle	100 %	9.0 \$	5.0 \$	350	375	+25
20-06-85	* Ressources AuNore	150 %	12.0 \$	250 (3)	160	140	-20
03-01-86	* Ressources La Pause	100 %	0.3 \$	70	40	35	-5
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2.2 \$	70	67	56	-11
31-12-85	* Restaurants Sportscene	150 %	2.5 \$	250	300	350	+50
23-12-85	* Boutiques San Francisco	150 %	5.8 \$	5 1/2	9 1/2	9 1/2	—
12-12-85	* Sico Inc.	100 %	5.0 \$	4 1/2 \$(3)	450	450	—
12-12-85	* Sico Inc.	100 %	27.5 \$	13 1/2	16 1/2	16 1/2	- 1/2
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10.0 \$	5.0 \$	7 1/2	7 1/2	- 1/2
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2.6 \$	4.0 \$	370	350	+20
21-12-84	* Télé-Capitale	100 %	23.0 \$	5.0 \$	12 1/2	12 1/2	+ 1/2
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8.0 \$	17 1/2	26 1/2	26 1/2	+ 1/2
27-12-84	* Unigesco pr. conv. 1	100 %	8.0 \$	6.0 \$	9 1/2	10 1/2	+ 1/2
16-09-85	* Unigesco B	100 %	55.0 \$	475 (3)	455	490	+35
27-11-85	* Uni-Select	150 %	3.0 \$	3.0 \$	495	5 1/2	+17
11-10-85	* Visway Transport	150 %	11.2 \$	7 1/2	7	7 1/2	+ 1/2
15-10-85	* Volcano	150 %	15.0 \$	7 1/2	9	9 1/2	+ 1/2

ÉMISSION EN COURS

22-01-86	Tapis Peerless	75 %	1.8 \$	8 1/2 \$(7)	—	—	—
----------	----------------	------	--------	-------------	---	---	---

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D'ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au 24-02-86	Prix au 28-02-86	Var.
07-03-86	Alcan	50 %	2 000 \$	0.8 US \$	45	46 1/2	+1 1/2
13-03-86	Banque de Montréal	50 %	20 000 \$(4)	1.96 \$	29 1/2	28	-1 1/2
14-03-86	Banque Royale	50 %	7 500 \$	2.00 \$	28 1/2	28 1/2	—
20-03-86	Canadien Pacifique	50 %	20 000 \$(5)	0.48 \$	17 1/2	17 1/2	+ 1/2
20-03-86	Dominion Textile	75 %	4 000 \$	0.48 \$	15 1/2	15 1/2	+ 1/2
17-03-86	Domtar	50 %	4 000 \$	0.88 \$	27 1/2	28 1/2	+ 1/2
07-03-86	Ent. Bell Canada	50 %	20 000 \$(4)	2.36 \$	38 1/2	38 1/2	—

Indice REA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982)

2439 — —

* Premier appel public à l'épargne

(1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.

(2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.

(3) Bon de souscription exclus (valeur estimée).

(4) Par exercice.

(5) Par année.

(6) Crédits d'impôt exclus et tenant compte du fractionnement par deux.

(7) Chiffre préliminaire sujet à changement.

Compilation par LE DEVOIR.

LE DEVOIR
ÉCONOMIQUE

Magazine

Notre prochain numéro:

LES TRANSPORTS

Une analyse économique complète et fouillée de l'industrie Canadienne du transport. Son importance. Son avenir.

— Transport aérien

— Transport ferroviaire

— Transport maritime

— Transport de personnes

GRATUIT DANS L'ÉDITION DU DEVOIR DU 14 MARS 1986.

EN VENTE EN KIOSQUE AU PRIX DE 2,95\$ À PARTIR DU 15 MARS.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TAUX D'INTERET

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHECAIRES et de PRETS PERSONNELS													
Institutions financières	Unifamilial Duplex/Triplex				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	
Banques													
Commerce	11%	12	12	12	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	13%
Épargne	11%	12	12	12	11%	12	12	12	11%	12	12	12	13%
Montréal	11%	11%	11%	11%	—	—	11%	11%	11%	12	12	12	14%
Nationale	11%	11%	11%	12	12	12	12	12%	12%	12%	12%	12%	13
Nouvelle-Écosse	11%	12	12	12	—	—	—	—	—	—	—	—	13%
Royale	11%	12	12	12	—	—	—	—	—	—	—	—	13%
Toronto-Dominion	11%	11%	11%	12	—	—	11%	12	12	12	12	12%	14%
Commer. italienne	11%	12	12	12	—	—	—	—	12%	13	13	13	14%
Caisses Étab.	12%	12%	13	13%	13%	13%	13%	14	13%	13%	14	14%	13%
Caisses pop. Mtl.*	10%	11%	12	—	11	11%	12A	—	n/d	n/d	n/d	n/d	12
Caisses pop. Qbc.*	11%	12	12	12	11%	12	12	12	12%	12%	—	—	12
Fiducies													
Canada Trust	11%	11%	11%	12	11%	12	12	12%	11%	12	12	12%	13
Crédit-Foncier	11%	12	11%	11%	11%	12	11%	11%	12	12%	12	12	—
Fiduciaires	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	—
Fiducie Guardian	11%	12	12%	12%	11%	12	12%	12%	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Fiducie Québec	11%	11%	11%	12	11%	11%	11%	12	11%	11%	11%	12	—
First City	11%	11%	12	12	11%	11%	12	12	11%	11%	12	12	—
Guaranty Trust	11%	12	12	12	11%	12	12	12	—	—	—	—	—
Montréal Trust	11%	11%	11%	12	11%	11%	11%	12	11%	11%	11%	12	—
Morquard Trust	—	—	—	—	11%	—	11%	12	11%	—	11%	11%	—
Prêt et Revenu	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Soc. Nat. Fiducie	12	12	12	12	12	12	12	12	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Financier	—	—	—	—	—	—	—	—	13%	—	13%	14%	—
Trust Général	11%	11%	11%	11%	12	12	12	12	12%	12%	12%	12%	—
Trust Morgan	12	12%	12%	12%	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust National	11%	12	12	12	12	12%	12%	12%	12	12%	12%	12%	13
Trust Royal	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	11%	12%

Compilation Fiducie du Québec — 25 février 1986 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS													
Institutions financières	Court terme						Long terme						
	Dépôt min. (\$)	À demande 30 à 59 jrs	60 - 89 jrs	90-119 jrs	120-179 jrs	180-364 jrs	Dépôt min. (\$)	1 an annuel	2 ans annuel	3 ans annuel	4 ans annuel	5 ans annuel	
Banques													
Banco central Can.	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	5,000	10%	—	—	—	—	
Commerce	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Commer. italienne	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	10	10%	10%	10%	10%	
Continental	5,000	10	10	9%	9%	9%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Épargne	3,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Montréal	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	9%	9%	9%	9%	10	
Nationale	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	10%	9%	9%	9%	10	
Nouvelle-Écosse	5,000	9qctc 9%	9%	9%	9%	9%	1,000	9%	10	10	10%	10%	
Royale	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	9%	9%	9%	9%	10	
Toronto-Dom.	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	9%	9%	9%	9%	10	
Caisses Étab.	1,000	9	9	9%	9%	9%	1,000	10%	11	11%	11%	11%	
Caisses pop. Mtl.*	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	2,000	10%	10%	10%	—	—	
Caisses Pop. Qbc.*	3,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Fiducies													
Canada Trust	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Crédit-Foncier	5,000	10%	10%	10%	10%	10	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Fiduciaires	5,000	10	10	9%	9%	10%	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Fiducie Guardian	5,000	10%	10%	10%	10%	10%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Fiducie Québec	5,000	10	10	10	10	10	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
First City Trust	5,000	10%	10	9%	9%	9%	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Guaranty Trust	5,000	10	10	9%	9%	9%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Montréal Trust	5,000	10	10	10%	10%	10%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Morquard Trust	10,000	9%	9%	10	10	10%	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Prêt et Revenu	5,000	10%	10%	10%	10	10	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Soc. Nat. Fid.	2,000	10%	10%	10%	10%	9%	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Trust Financier	5,000	10%	10%	10%	10%	10%	500	10%	10%	10%	10%	11%	
Trust Général	5,000	10	10	10	10	10	1,000	10%	10%	10%	10%	10%	
Trust Morgan	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Trust National	5,000	9%	9%	9%	9%	9%	500	10%	10%	10%	10%	10%	
Trust Royal	5,000	10	10	10	9%	9%	1,000	10%	10%	10	10	10	

Compilation Fiducie du Québec — 25 février 1986 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec.

Les logiciels d'une PME de Québec envahissent 1,500 écoles primaires dans toute la province

RICHARD SMITH
collaboration spéciale

Depuis le mois de janvier, DIL inc., un petit centre de recherche et de production informatique de Québec, fournit en logiciels éducatifs toutes les 1,500 écoles primaires faisant partie des 225 commissions scolaires du Québec.

Cette petite entreprise de 20 employés, dont la moyenne d'âge se situe autour de 25 ans, exporte aussi ses produits en France, et elle a conclu des ententes avec la Suisse et l'Ontario. Elle est même sur le point de percer aux États-Unis.

La P.D.G., Mme L'Espérance-Labelle, a fondé cette entreprise en avril 1985, afin de vendre des didacticiels auxquels elle travaillait à la mise au point depuis novembre 1983, alors qu'elle était directrice de Mademoiselle Merveille, un centre d'éducation préscolaire de haute réputation de la région de Québec.

DIL inc. est caractérisée par deux produits fort originaux : la collection de didacticiels Mademoiselle Merveille et le Tableau enchanteur.

Le Tableau enchanteur est un périphérique graphique et tactile qui remplace le clavier. Il s'agit simplement d'une « tablette » informatisée à surface « sensible », actionnée par des « touches » imprimées sur différents cartons plastifiés placés sur la tablette, selon le didacticiel utilisé.

Les principales commandes du Tableau enchanteur sont d'une simplicité même : « vert » pour commencer à jouer, « jaune » pour arrêter. Chaque face de carton plastifié, appelée Image enchanteur, correspond à un des 10 jeux d'un des didacticiels Mademoiselle Merveille et comporte des signes ou des dessins utilisés par l'enfant.

Pour les plus grands, il y a même une Image enchanteur reproduisant en grand format un... clavier.

Ce périphérique permet ainsi l'utilisation de l'ordinateur, à des fins

ludiques et éducatives, par des enfants d'âge préscolaire ou en début de scolarité, ou d'enfants dont un handicap physique ou mental rend l'utilisation du clavier ardue ou impossible.

Il s'inspire d'un appareil du même type inventé aux États-Unis, le Power Pad, dont DIL possède maintenant les droits exclusifs.

Le Tableau enchanteur a été pour DIL la découverte idéale d'un périphérique approprié à l'utilisation de la collection de didacticiels Mademoiselle Merveille, la grande création de l'entreprise.

Chacun de ces didacticiels compte 10 jeux, tous du même genre et se déroulant dans le même ordre. Ils comportent tous les mêmes personnages principaux : la petite Fée; Charmant, son compagnon; Rubis et Topaze, ses deux canaris; Caprice, son chien; Marguerite, sa fleur préférée.

Les jeux comprennent des associations d'images, des labyrinthes, etc. Le thème change à chaque didacticiel : Fée au zoo, Fée à la plage...

Les jeux s'inspirant de l'histoire du didacticiel sont intégrés dans un livre de contes. L'enfant peut s'en servir pour faire du collage, du découpage ou du coloriage.

« L'originalité de cet ensemble est sa facilité d'utilisation, l'intégration du logiciel dans une démarche pédagogique, un très beau graphisme et le fait que les jeux Fée font partie d'une collection, déclare Mme Labelle. L'enfant peut voir les mêmes personnages évoluer dans des histoires différentes.

« De plus, ajoute Mme Labelle, l'enseignant peut choisir les jeux qu'il veut et ainsi créer un nouveau didacticiel, par exemple en ne faisant jouer que les labyrinthes de chaque didacticiel. »

Ces didacticiels ont d'autres avantages. Comme aucune écriture n'apparaît à l'écran, l'enfant peut jouer sans l'aide d'un adulte, l'ordinateur lui indiquant ses erreurs de façon

graphique et auditive. Ce procédé efface aussi les barrières de la langue.

Mme Labelle s'est rendue à Paris au mois de décembre, au Salon Educatec 85. Elle y a exposé ses didacticiels au kiosque de Guérin éditeur, le distributeur de la collection Mademoiselle Merveille.

« Nous croyions que ce ne serait qu'une opération de marketing, car il y a peu d'appareils en France pour ce genre de clientèle, raconte Mme Labelle. Au contraire, Educatec 85 a été pour nous une réussite sur le plan de la recherche, et une réussite commerciale. »

L'entreprise a en effet été inscrite dans le catalogue de l'Éducation nationale de France. Ses produits se retrouvent maintenant dans 400 écoles et institutions françaises.

L'Éducation nationale a justement invité Mme Labelle à prononcer une conférence dans le cadre de la Journée du Québec, à l'occasion d'Educatec 85. Elle a aussi été conférencière à HANDITEC (Technologies au service de l'enfant handicapé), invitée par le comité scientifique.

Elle a aussi été invitée en Suisse, d'abord à Genève pour une conférence à l'Institut Arc-en-ciel pour enfants handicapés, devant des chercheurs et des enseignants dans ce domaine.

Elle a par ailleurs amorcé à Genève un projet de recherche avec le Centre Rolland-Houdon, qui donne des cours de formation sur le concept Mademoiselle Merveille.

À Lausanne ensuite, elle a conclu une entente avec INPER, l'Institut de perfectionnement des travailleurs sociaux. Cet institut donne des cours d'initiation en informatique avec, entre autres, le concept Mademoiselle Merveille comme exemple (neuf heures cours).

Au Québec même, quatre logiciels conçus par DIL sur MAX-COM-TERN sont distribués dans toutes les écoles primaires par l'entremise de la Gestion des ressources informatiques des commissions scolaires du

Voit page 11 : Logiciels

La Hongrie, un marché unique d'obligations

GEORGE JAHN
de l'Associated Press

BUDAPEST — La Hongrie, dont l'économie est la plus souple du bloc soviétique, possède également le seul marché d'obligations d'Europe orientale. Et même les syndicats sont à l'affût des émissions.

Depuis la création du marché il y a trois ans environ, plus de 200 émissions ont été vendues.

La plupart des acquisitions sont le fait de particuliers. Mais des syndicats ont également investi de l'argent dans l'achat d'obligations, ce qui a donné lieu à une discussion sur le point de savoir si une telle activité « capitaliste » était convenable dans une société socialiste.

Le rythme est lent. Il n'existe pas de courtiers officiellement et il y a d'autres différences avec l'Occident. Mais il s'agit du même enjeu : gagner de l'argent.

Les émissions sont annoncées par les médias officiels et vendues dans les banques.

« Les cours sont affichés dans la banque et peuvent être consultés à tout moment, a déclaré Zoltan Pacsi, chef du service des obligations à la Banque d'État du développement, seul intermédiaire pour toutes les reventes.

« Mais ce n'est pas vraiment une bourse au vrai sens du terme, car les prix ne sont pas établis dans la salle où se déroulent les achats et les ventes. »

Les cours sont fixés hebdomadai-

rement par des spécialistes.

M. Pacsi a toutefois reconnu qu'il y a, généralement, « un certain nombre de clients et que, souvent, il y a la queue », lors de la vente d'obligations.

D'après des informations parues dans la presse, des incidents ont failli éclater en janvier, à Kecs-kemet, un centre agricole au sud de Budapest, parmi la foule qui attendait pour acheter des obligations municipales.

L'hebdomadaire économique Heti Vilaggazdasag a rapporté que 4,900 obligations, d'une valeur de 10,000 forints (\$ US 200 environ) chaque, émises par le conseil municipal de Kecs-kemet et la Banque de développement, ont été vendues en 24 heures. La durée était de cinq ans et l'intérêt de 11 %.

Il y a un tel afflux d'amateurs, selon la publication, que « les personnes désireuses d'acheter des obligations ont eu à affronter des scènes tumultueuses ».

M. Pacsi, qui s'était rendu à Kecs-kemet pour superviser les opérations, a déclaré que la foule comptait plusieurs centaines de personnes. « Il y avait beaucoup de gens qui voulaient simplement acheter des obligations. Bien qu'il n'y ait pas eu d'échauffourées, il y a eu des bousculades. »

Par ailleurs, dans ce qui est, croit-on, sans précédent dans le bloc soviétique, des obligations ont été émises en vue d'acquiescer du matériel et de réduire la longue liste d'attente des téléphones.

Libre-échange

devraient se dérouler « promptement, mais sans frénésie, ni panique ».

Il n'y a aucun doute dans son esprit que la démarche sera bénéfique aux deux pays. La libéralisation des échanges accroîtra la richesse de part et d'autre, et permettra de résoudre des problèmes épineux qui, négligés, pourraient empoisonner les relations bilatérales.

M. Mondale est relativement optimiste quant à l'évolution du sentiment protectionniste qui agit sur les pays, car il voit déjà les signes précurseurs d'un apaisement.

Au cours des derniers mois, et grâce à l'action coordonnée des cinq plus grands pays industrialisés, le dollar américain s'est déprécié d'environ 30 % relativement à un panier fictif de devises où chacune est représentée en proportion de l'importance du commerce (trade weighted basis). Cela est suffisant pour stopper la croissance du déficit commercial des États-Unis, lequel atteint maintenant \$ US 150 milliards, mais il faudrait une baisse additionnelle de 15 % à 20 % pour rétablir l'équilibre, estime M. Mondale.

Encore faut-il que le Japon et l'Al-

lemagne se décident à stimuler davantage leur économie, et assument une plus large part de l'effort de relance de l'économie mondiale.

Parallèlement, les États-Unis doivent poursuivre leurs efforts pour forcer la main aux pays qui profitent de l'ouverture du marché américain sans offrir la réciprocité. À cet égard, le Canada a peu à craindre, affirme M. Mondale.

En plus d'assurer le maintien de taux de change proches de leur point d'équilibre, d'éliminer les pratiques commerciales injustes et de fournir des prêts à taux d'intérêt avantageux pour le financement des exportations, M. Mondale ne voit pas d'autres tâches pour les gouvernements dans la promotion du commerce international.

Même s'il affirme ne plus entretenir d'aspirations politiques personnelles, M. Mondale a montré beaucoup d'intérêt aux réactions du milieu financier à l'égard du budget de M. Wilson. Il a demandé aux journalistes si le gouvernement pouvait présenter un nouveau budget à brève échéance. Il leur a expliqué, que d'après son expérience américaine, il était pratiquement impossible de renverser un jugement négatif posé par le marché financier.







J'ACHÈTE

J'ACHÈTE

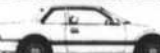
J'ACHÈTE

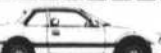
Vous voulez **VENDRE** ou **ACHETER** une VOITURE

VOUS AVEZ BESOIN DE

MARILYN

323-9956







JE VENDS

JE VENDS

JE VENDS

LE DEVOIR

CAHIER SPÉCIAL

Informatique

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 7 mars 1986

Contactez Francine Coté au (514) 842-9645

Date de parution: 21 mars 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le Salon Nautique présente des produits d'une valeur de \$ 25 millions

Les ventes de vedettes à moteur hors-bord ont augmenté de 50% l'an dernier et celles de voiliers ont reculé de 26%

ROBERT CHOQUETTE
Collaboration spéciale

Une demande accrue dans le segment des petits bateaux, une augmentation d'adeptes du motonautisme et une diminution marquée des ventes de voiliers, telle est la situation du marché du nautisme chez nous en ce début d'année.

Lorsqu'on porte le regard sur le monde de la plaisance à travers la vitrine du Salon Nautique qui se déroule à la Place Bonaventure du 28 février au 9 mars, on voit un monde en plein essor. Cette année, le hall d'exposition regroupe plus de 300 exposants, 600 embarcations de tous genres et plus de \$ 25 millions en produits et accessoires nautiques. Au plan de l'assistance, on compte bien franchir cette année le cap des 100,000 visiteurs. Quoi de plus naturel ! Avec des milliers de kilomètres de voies navigables et un nombre incalculable de lacs, tout prédispose au déferlement des plaisanciers québécois sur nos plans d'eau. Pourtant, même avec 300,000 adeptes du nautisme, 140,000 bateaux habitables, quelque 300 marinas, une cinquantaine d'écoles de voile, 75 fabricants de bateaux et de matériel qui produisent annuellement pour environ \$ 80 millions de biens et près de 300 concessionnaires en tous genres qui brassent un chiffre d'affaires total de \$ 350 millions, le marché québécois a rarement connu autant de remous. Omniprésente dans les médias et la publicité à l'occasion de la défunte épopée de Québec 84, la voile cède maintenant la place au moteur. Au cours de l'année écoulée, les ventes de vedettes à moteur hors-bord ont augmenté de 50 %, rapporte Allied Boating of Canada, la plus importante association de manufacturiers du pays. Durant la même période, les ventes de voiliers accusent une diminution de 26 %.

Pendant la dernière décennie, les plaisanciers délaissent les grosses vedettes motorisées à cause des coûts prohibitifs d'utilisation. Par ailleurs, les ventes de hors-bord chutent de moitié. Pour regagner la faveur des plaisanciers, on a lancé des produits attrayants, faciles à utiliser et à entretenir et surtout, plus éco-



Le marché du dériveur connaît de graves difficultés depuis que la planche à voile a gagné la faveur des adeptes de sports nautiques.

nomiques à utiliser.

De plus, plusieurs considèrent le motonautisme moins contraignant que la voile. Les efforts incessants des manufacturiers d'embarcations à moteur ont porté fruit. L'effet de ressac devient évident. Désormais, la vie sur l'eau défile à une vitesse d'au moins 30 nœuds ! D'autant plus que les Ulysses motorisés n'ont plus le sentiment d'être marginalisés par les amateurs de voile, comme c'était le cas à l'époque où le vent était bien portant.

Côté voile, l'industrie cherche à reprendre son souffle. Coup sur coup, l'effet combiné de la dernière réces-

sion et une augmentation de 37 % des importations ont entraîné la fermeture de huit grands constructeurs canadiens au cours des dernières années. Le marché du dériveur, cette petite embarcation ouverte à voile, déjà en décroissance depuis une dizaine d'années, connaît de grandes difficultés surtout depuis la vague de popularité phénoménale dont bénéficie la planche à voile. Seules les ventes de catamarans de sport contredisent cette tendance.

C'est dans le secteur du petit voilier de croisière qu'on assiste à une légère hausse de l'activité. Très influencé par la flambée des taux d'in-

térêt au début des années 80, ce marché retrouve sa vitalité grâce à une nouvelle génération de voiliers. Combiant les lacunes tant décriées des modèles précédents, les nouveaux petits voiliers de croisière sont nettement mieux conçus et surtout plus faciles à manœuvrer en famille. La famille : c'est d'ailleurs la nouvelle clientèle cible des promoteurs.

Quant au marché des gros voiliers de croisière et de course, l'industrie locale subit une véritable saignée au profit des produits importés. Les voiliers français, dont la finition serait mieux soignée, selon certains, connaissent la faveur de nombreux Qué-

bécois. D'autres profitent de la force relative du dollar canadien vis-à-vis du franc.

Mais une habitude croissante chez les nouveaux propriétaires devient de plus en plus pénalisante pour notre marché : on fait livrer son acquisition en territoire américain, principalement au lac Champlain. On laisse son bateau aux États-Unis *in-bound*, c'est-à-dire sans payer la douane canadienne. D'où une formidable croissance des infrastructures nautiques chez nos voisins du Sud qui ne manquent pas de profiter de cette manne providentielle qui leur permet de se doter de nouvelles marinas autant que de billets verts ! On croit cependant que cette situation se corrigera sous peu, assure Mme

Anne Bélair, porte-parole de l'Association québécoise de l'industrie nautique.

Tout n'est donc pas perdu. Les trois gros constructeurs de voiliers canadiens, tous situés en Ontario, tout comme les huit chantiers québécois, tiennent le coup en profitant précisément de la force du dollar américain. Près de 70 % de la production canadienne est exportée outre-frontière.

L'époque mythique de la voile est révolue. On consomme le nautisme comme n'importe quelle autre activité de loisir. Loisir coûteux certes, mais l'industrie qui y est associée doit faire preuve de vigilance si elle ne veut pas faire les frais de la mauvaise conjoncture.

AVIS DE DIVIDENDES

Investors Dividend Fund Ltd

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 15¢ par action a été déclaré par le Conseil d'Administration de la Compagnie. Ce dividende sera payé le 26 février, aux actionnaires inscrits à la clôture des livres le 25 février 1986. Depuis sa fondation en 1962, «Investors Dividend Fund» a versé un total de 126\$ millions en dividende à ses actionnaires.

Par Ordre du Conseil
Bernard S. Toni
Secrétaire

**Le groupe
Investors**



BP CANADA INC.

Établissement de la date d'immatriculation pour les actionnaires ayant droit d'être
AVIS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
du 23 avril 1986

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que, en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, le Conseil d'administration de BP Canada Inc. a fixé au 24e jour de mars 1986, à la fermeture des affaires, la date d'immatriculation servant à déterminer quels actionnaires ont droit d'être avis de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société devant avoir lieu le 23e jour d'avril 1986.

Par ordre du Conseil d'administration

A. V. Comeau
Secrétaire

Calgary, Alberta
le 3 mars 1986

**LA
SAUVEGARDE**
COMPAGNIE
D'ASSURANCE SUR LA VIE



AVIS D'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie aura lieu le jeudi 20 mars 1986, à 9 heures, au Palais des Congrès de Montréal, 201, rue Viger ouest, Montréal, aux fins suivantes:

- ☐ Prendre connaissance du rapport financier annuel
- ☐ Élire les administrateurs
- ☐ Fixer la rémunération des administrateurs
- ☐ Nommer les vérificateurs
- ☐ Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration, Montréal, le 19 février 1986

Yves Belzile
Vice-président –
secrétariat et affaires juridiques

une institution du mouvement desjardins

◆ Logiciels

Québec (GRICS).

DIL remplit aussi des contrats particuliers avec certaines écoles et commissions scolaires.

La polyvalente Louis-Jacques-Casault de Montmagny utilise un logiciel spécialement conçu par DIL pour les handicapés mentaux moyens.

La Commission scolaire Marie-Victorin se sert du didacticiel de sciences humaines La randonnée, qui concerne l'environnement de l'enfant, en classe de première à troisième année. Elle utilise aussi le didacticiel Fée et Charmant, sur les sciences de la nature.

Un contrat de recherche a par ailleurs été signé entre cette commission scolaire et DIL sur le jeune enfant, la résolution des problèmes et l'ordinateur.

Un autre contrat conclu par DIL, celui-ci avec la Commission scolaire de Québec, porte sur le développement d'un logiciel sur LOGO, un langage de programmation simple pour enfants.

L'entreprise a aussi reçu au mois de janvier une subvention de \$ 110,000 du ministère des Communications pour mettre au point des logiciels inter-actifs avec lesquels le Tableau enchanteur jouera un rôle de serveur.

Grâce à ces logiciels, quatre Tableaux enchanteurs pourront être utilisés sur un seul ordinateur. Les enfants pourront ainsi jouer à plusieurs sur un seul terminal, ense-

ble ou séparément.

Les didacticiels Mademoiselle Merveille seront bientôt utilisés en Ontario. DIL met au point pour le compte du ministère de l'Éducation de cette province un logiciel intitulé Les vacances. Mme Labelle refuse de donner des informations sur ce didacticiel, affirmant seulement qu'il s'agit d'un « nouveau concept dans le logiciel éducatif ».

DIL est présentement sur le point de finaliser la vente de ses droits d'auteur aux États-Unis. L'entreprise est aussi en négociation avec des représentants français, qui veulent acheter les droits d'auteur de la collection Mademoiselle Merveille pour leur pays.

Le succès de Micheline L'Espérance-Labelle dans son entreprise informatique n'est pas chose nouvelle pour elle. Elle avait déjà acquis une renommée en tant que pédagogue, alors qu'elle était directrice du centre d'éducation préscolaire Mademoiselle Merveille.

Ce centre, qu'elle avait fondé en

1971 et dont elle a assuré la direction pendant 14 ans, est reconnu pour ses programmes d'avant-garde dans le développement de l'enfant. La collection de didacticiels produite par DIL en porte le nom.

Le concept pédagogique que Mme Labelle a élaboré chez Mademoiselle Merveille lui a valu le prix d'excellence décerné par l'Association des femmes de carrière de Québec, pour ses travaux réalisés dans l'année pour la petite enfance.

Elle a par ailleurs été finaliste au concours de Gestionnaire de l'année en octobre dernier. Ce concours était organisé par la Banque fédérale de développement.

Mme Suzanne Duplessis, députée de Louis-Hébert, a annoncé l'association de DIL avec la Banque fédérale de développement (BFD), qui investit \$ 100,000 en capital de risque dans cette entreprise.

« C'est une entreprise de Louis-Hébert qui participe grandement au développement économique de Sainte-Foy, de la grande région de Québec,

et même du Québec.

« Étant particulièrement intéressée au développement du secteur technologique, je suis heureuse du succès rapide de DIL dans ce domaine, qui contribue à former les enfants aux nouvelles technologies. C'est un exemple pour les autres entreprises. »

Mme Duplessis a aussi félicité Mme Labelle de sa réussite, la citant en exemple auprès des autres femmes qui veulent se lancer en affaires.

M. Yvon Chiasson, directeur régional du ministère de l'Industrie et du Commerce, a pour sa part annoncé l'attribution de bourses d'affaires à trois employés de DIL, leur permettant de devenir actionnaires de l'entreprise.

Il s'agit de Mmes Lena Day, 24 ans, directrice du service de formation, traduction, relations publiques, et Lynda Perron, 26 ans, directrice du service de recherche et développement, ainsi que M. Michel Delage, directeur du service informatique.

Votre L'ÉVÉNEMENT

**Déjeuner-causerie
de La Chambre de
commerce de Montréal**



M. Claude Lessard
Président Cossette
Communication-Marketing
Inc.

Le mardi 4 mars 1986 à midi
Hôtel Reine Élisabeth, Grand Salon
Prix d'entrée: 30\$

M. Lessard a intitulé son allocution: "Le monde de la communication selon Lionel et Linet"

Prochain conférencier: **Mme Louise Roy**
Présidente-directrice générale La Société de transport de la Communauté Urbaine de Montréal

Mardi 11 mars 1986
Hôtel Le Reine Élisabeth

Renseignements et réservations: **Endrée Martel, 288-9090**
772, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3A 1G1

**La Chambre de commerce
de Montréal**



ASDEQ
**L'ÉCONOMIE ET
L'ENVIRONNEMENT**
Conférenciers:
Monsieur Kimon Valaskakis
Président et directeur de l'Institut
Gamma

Et:
Monsieur Gérard Bélanger
Professeur d'économie à
l'Université Laval

Animateur:
Monsieur Gérard Divay
Sous-ministre adjoint à la
Planification
Ministère de l'Environnement du
Québec

Lieu:
**Salon Petit Frontenac
Château Frontenac, Québec**

Date:
le jeudi 6 mars 1986

Heure:
De 13h00 à 16h30.

Admission libre

Conférence organisée conjointement avec le Ministère de l'Environnement du Québec.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:
Alain Bélanger (418) 643-2836
Gilles Boulianne (418) 643-5795
Benoît Durocher (418) 644-6992

Ce soir à 19h30

TOUT SUR L'IMPÔT

à QUESTIONS D'ARGENT



Animateurs: **Lise Le Bel, Alain Dubuc et Claude Picher**
Réalisation: **Marshall Johnson**

Voyez les choses... autrement!

**L'autre
télévision**  **Radio
Québec**

SANTÉ

Questions éthiques posées par le SIDA et le rétro-virus

GUY DURAND

collaboration spéciale

Cette note a été rédigée après une réunion des membres du Groupe de recherche en bioéthique (GREB) de l'Université de Montréal avec un spécialiste des maladies infectieuses.

La question du SIDA a soulevé l'inquiétude d'une partie de la population. Ici et là, des réactions de panique ont même été signalées. Le SIDA est indéniablement un problème de santé publique grave, mais il ne justifie pas l'importance des démarches préventives ou répressives. Le phénomène mérite d'être analysé du point de vue éthique ou déontologique.

Rappels d'abord trois faits.

1. Il n'existe présentement aucun vaccin, ni aucun remède contre le SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise).
2. Le SIDA est causé par un virus (rétro-virus) peu contagieux en comparaison du virus de beaucoup d'autres maladies.
3. Enfin, sur 100 personnes porteuses du rétro-virus, 80 ne développent pas de maladie, 10 vont présenter des signes de fatigue ou de malaise sans grandes conséquences, alors que les 10 autres présenteront le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), sans que l'on ait identifié de facteur prédisposant.

Ces faits constituent des paramètres fondamentaux de la réflexion éthique sur le sujet. Celle-ci porte sur plusieurs questions : nous en avons identifié huit, que nous voudrions soumettre à la discussion.

1. Attitude face aux malades

Dans la population en général, certaines personnes ont tendance à traiter les malades atteints du SIDA, un peu comme des lépreux. On rapporte que dans des écoles où vont les enfants de parents atteints de SIDA, d'autres parents retirent leurs enfants ou demandent à la direction que l'on renvoie ces enfants de l'école par peur de la contagion. Dans les hôpitaux, certains intervenants ont une réaction de recul. Ils craignent d'entrer dans la chambre du malade pour lui prodiguer des soins par crainte de la contagion. S'il le faut, ils y entreront avec blouse, gants et masque. On rapporte que certains entrepreneurs de pompes funèbres hésitent à recevoir et embaumer les cadavres de personnes mortes à cause du SIDA.

Or ces réactions ne sont aucune-ment justifiées au plan scientifique. Le virus du SIDA se propage difficilement, beaucoup plus difficilement que la plupart des maladies contagieuses. Le rétro-virus est détruit facilement par la plupart des désinfectants ou par les procédures habituelles de stérilisation. Et il ne peut se transmettre à une autre personne que si le système sanguin de cette dernière entre en contact avec le sang ou le sperme d'une personne déjà infectée.

Les voies de transmission sont donc les suivantes :

- transfusion de sang;
- rapport sexuel anal (qui peut abîmer la paroi intestinale et permettre au rétro-virus présent dans le sperme d'infecter l'organisme);
- rapport sexuel normal, éventuellement, s'il y a érosion de la muqueuse vaginale ou du col utérin;
- injection de drogue avec une seringue déjà infectée;
- éventuellement — mais cela est à peine possible — contact avec la salive ou les excréments d'un malade porteur du virus. Mais encore faudrait-il que la salive ou une parcelle d'excrément pénètre dans l'organisme du soignant;
- transmission verticale : les enfants nés de mère infectée par le rétro-virus.

Les mesures générales de protection et de prévention les plus efficaces — et les seules justifiées — sont donc l'hygiène et la propreté, notamment le lavage fréquent des mains. Lors de prises de sang ou de manipulation de sang ou de sperme s'imposent les seules mesures ordinaires d'asepsie et le port des gants. Et pour la population à risque (ceux qui se droguent par voie intraveineuse et ceux qui ont des rapports sexuels avec des partenaires multiples), l'usage de seringues bien désinfectées, et l'usage du condom dans les activités sexuelles.

Aussi les attitudes négatives décrites précédemment nous semblent-elles inacceptables au plan éthique. Elles contreviennent au respect des personnes et, éventuellement, à leur droit à des soins adéquats. Elles sont le fruit d'une information erronée ou encore, de préjugés et d'une panique irrationnelle. Elles ressortent probablement, par exemple, de préjugés ethniques face à l'homosexualité, ou de préjugés raciaux vis-à-vis de certains groupes ethniques.

2. Test de détection du SIDA

Afin d'éviter la contagion, certains voudraient que l'on applique le test de dépistage des anticorps dirigés contre les rétro-virus HTLV-III ou LAV à toute la population ou, du moins, à tout groupe à risque.

Plusieurs raisons nous semblent s'opposer à cette mesure. D'abord

parce que le test est peu rentable : sur un million de personnes, il ne détecte que quelques centaines de cas. Parfois, il donne lieu à certains résultats faussement négatifs ou faussement positifs. Et le résultat du test ne révèle jamais que la personne est atteinte du SIDA. Il indique tout au plus la présence d'anticorps qui révèlent que la personne a eu ou a encore des rétro-virus (mais le rétro-virus ne donne le SIDA que dans 10 % des cas). Par ailleurs, il est à prévoir que la généralisation du test entraînerait inquiétude et peur dans la population en général et chez le personnel infirmier en particulier. Elle risquerait d'accroître l'agressivité latente en chacun. Et elle risquerait d'engendrer facilement la discrimination et la répression des supposés porteurs.

Aussi nous semble-t-il que le test ne devrait s'imposer que dans des cas spéciaux, où il y a des raisons particulières pour l'appliquer. Par exemple : en présence d'une maladie aux symptômes analogues alors qu'on ne trouve pas d'autres causes; ou encore en cas de transfusion de sang.

3. La Croix-Rouge

Il pourrait arriver qu'un donneur de sang soit porteur de rétro-virus. Même si le rétro-virus a eu des chances de donner un véritable SIDA, les responsables de transfusion de sang, et particulièrement la Croix-Rouge, ont quand même une responsabilité éthique particulière.

Depuis novembre 1985, la Croix-Rouge fait une analyse de tous les échantillons de sang donnés : cette analyse permet de détecter la présence d'anticorps qui indiquent que la personne a eu ou a des rétro-virus. La Croix-Rouge ne prend aucun risque : si son analyse détecte la présence d'anticorps, ce sang n'est jamais donné en transfusion.

Mais deux nouvelles questions éthiques se posent : peut-on faire une telle analyse sans l'autorisation du donneur ? Faut-il révéler le résultat de cette analyse à la personne ?

Certains peuvent déduire du principe de l'inviolabilité de la personne qu'une telle analyse ne peut se faire sans l'autorisation du donneur. Mais, d'un autre côté, le simple fait de demander l'autorisation peut susciter inquiétude et angoisse chez le donneur. Et, d'autre part, on peut présumer que le donneur ne peut raisonnablement pas s'opposer à ce qu'on ne donne pas son sang si celui-ci comporte le moindre risque. Une solution acceptable à nos yeux serait de trouver une question générale qui, sans soulever l'inquiétude, inclurait l'autorisation de faire diverses analyses du sang. Ou encore, la Croix-

Rouge pourrait informer clairement de sa politique de faire une analyse du sang de tout donneur pour détecter divers anticorps (l'hépatite virale, le SIDA, etc.). Cette pratique n'est aucunement discriminatoire; elle évite de semer l'inquiétude; et elle permet de présumer légitimement que celui qui accepte de donner du sang consent aux analyses régulières.

Le problème éthique rebondit, cependant, si le test fait par la Croix-Rouge détecte la présence d'anticorps. La pratique actuelle de la Croix-Rouge est de procéder à un deuxième test. Si celui-ci est encore positif, elle envoie le sang à un laboratoire central au Québec qui complète les analyses. Si les résultats sont cette fois encore positifs, se pose alors la question d'en avertir le donneur. La question est délicate à plus d'un titre. D'un côté, le test n'indique pas que le donneur a le SIDA, mais simplement qu'il a eu ou a un jour le rétro-virus. D'un autre côté, la personne a droit de savoir la vérité et d'aménager sa vie en conséquence en prenant ses responsabilités. La société est elle-même intéressée à prévenir la contagion et à protéger les tiers. La personne a droit aussi à une certaine confidentialité. Et, enfin, si l'information est maladroite, il y a bien des risques que le donneur ne comprenne pas les nuances des résultats du test et développe inquiétude et angoisse. La pratique actuelle est à l'effet que le laboratoire central en avertit le médecin du donneur de sang (ce qui suppose que le donneur ait donné le nom de son médecin le jour où il est allé à la clinique de sang). Et il revient à ce médecin d'expliquer au donneur, avec les nuances nécessaires, ce qui en est. Mais tous les donneurs n'ont pas de « médecin de famille ». On peut penser alors que la Croix-Rouge devrait envoyer une lettre à la personne lui disant de manière un peu générale que l'analyse de son échantillon de sang soulève quelques questions et lui demandant le nom d'un médecin à qui la Croix-Rouge pourrait envoyer le résultat de l'analyse et qui pourrait entrer en contact avec lui.

4. Déclaration obligatoire

Au nom de la protection de la population et en vue d'établir une supervision au plan épidémiologique, certains s'interrogent sur l'opportunité de demander au ministre de la Santé (MESS) d'inclure le SIDA parmi les maladies à déclaration obligatoire, au même titre que certaines maladies contagieuses. Mais encore ici, il faut être attentif au respect de la confidentialité des dossiers et donc au respect de la vie pri-

vie. Par exemple, en leur demandant « voulez-vous les seuls soins de confort et le traitement des infections secondaires, ou nous permettez-vous d'expérimenter divers médicaments sur vous pour l'avancement de la science et, éventuellement, pour la guérison d'autres personnes ? » Ou encore, « préférez-vous retourner vivre et mourir chez vous, puisqu'on ne peut rien effectivement pour vous guérir; ou nous permettez-vous de faire des expériences sur vous pour l'avancement de la science ? » L'avancement de la science est certes un objectif louable, mais il ne doit pas être poursuivi au détriment du respect des personnes.

Deux situations se présentent ici. Premièrement, il peut s'agir d'une déclaration anonyme, comme pour les maladies transmissibles sexuellement (MTS), ce qui permet au ministère d'établir des statistiques. Cette réglementation ne soulève aucun problème éthique, nous semble-t-il.

Mais il peut s'agir aussi d'une déclaration qui comporte l'identification du malade. Une telle réglementation soulève des difficultés : s'il s'agit effectivement du SIDA, il est trop tard pour intervenir et, de toute façon, il n'y a pas de remède. Si on songe plutôt à tous les porteurs du rétro-virus, la mesure n'a aucun sens compte tenu du fait que seulement 10 % de ceux-ci auront effectivement le SIDA et que les seules mesures de prévention sont les mesures générales d'hygiène vues précédemment.

5. Identification des prélèvements

Toujours pour éviter la contagion, certains suggèrent de mettre des étiquettes de couleur sur les tubes et éprouvettes, contenant du sang, des sécrétions, ou d'autres humeurs des malades atteints du SIDA, ou porteurs du rétro-virus ou simplement ayant été en contact avec le rétro-virus. Que faut-il en penser ?

Outre les risques de discrimination et de répression qu'une telle pratique comporte, il serait bien plus utile de mettre une telle marque d'identification sur les tubes contenant les humeurs de toutes les maladies contagieuses. D'un autre côté, appliquer de simples mesures d'hygiène est plus efficace que tout étiquetage. Aussi, cette identification spécifique nous semble-t-elle contraire à la déontologie.

6. La recherche scientifique

L'actualité des cas de SIDA et la panique que ces cas ont soulevée dans la population font du SIDA une occasion privilégiée de relancer la recherche et d'obtenir des fonds des gouvernements. D'où la tentation possible de vouloir se servir des malades comme sujets de recherche à des fins scientifiques.

Une règle éthique générale doit s'appliquer ici : nul ne peut expérimenter un nouveau remède sur un malade sans son autorisation, c'est-à-dire sans le consentement libre et éclairé du malade. Compte tenu du fait qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun remède contre le SIDA, nous considérons qu'il s'impose aux médecins et aux chercheurs d'être très honnêtes avec ces malades et de leur laisser vraiment la décision à prendre concernant la disposition de leur

vie. Par exemple, en leur demandant « voulez-vous les seuls soins de confort et le traitement des infections secondaires, ou nous permettez-vous d'expérimenter divers médicaments sur vous pour l'avancement de la science et, éventuellement, pour la guérison d'autres personnes ? » Ou encore, « préférez-vous retourner vivre et mourir chez vous, puisqu'on ne peut rien effectivement pour vous guérir; ou nous permettez-vous de faire des expériences sur vous pour l'avancement de la science ? » L'avancement de la science est certes un objectif louable, mais il ne doit pas être poursuivi au détriment du respect des personnes.

10. L'acharnement thérapeutique

La question de l'acharnement thérapeutique se pose pour les personnes atteintes du SIDA comme pour tous les autres malades. Le SIDA ne se guérit pas, c'est un fait. Mais il est possible de guérir ou contrôler certaines infections opportunistes (comme la pneumonie à pneumocystis carinii), ce qui permettrait au malade d'avoir encore une période de vie significative. D'un autre côté, certains malades en phase avancée de détérioration peuvent avoir une complication sérieuse ou faire un arrêt cardio-respiratoire. Faut-il alors intervenir à tout prix ?

Nous ne pensons pas que l'éthique exige d'intervenir dans tous les cas : le respect de la vie ne signifie pas la seule prolongation de l'existence, mais implique l'attention à une certaine qualité de vie. Le respect de la personne demanderait que le malade prenne lui-même la décision. D'où l'importance, au plan éthique ou au simple plan humain, d'aborder la question avec lui avec franchise et tact.

8. Les découvertes éventuelles

Finalement, une dernière question éthique est soulevée par l'annonce prématurée de certains résultats de recherche. Des motifs économiques, politiques ou scientifiques peuvent amener certains chercheurs à faire état dans le grand public de découverte de traitements contre le SIDA alors que les résultats ne sont pas concluants. Le procédé est difficilement acceptable au plan éthique à cause des faux espoirs qu'il fait naître chez les malades et à cause des pressions qu'il suscite dans la population en général et chez les porteurs de rétro-virus en particulier vis-à-vis des médecins. Ces annonces prématurées constituent une forme d'exploitation des malades et elles créent plusieurs difficultés dans le dialogue déjà difficile entre le malade et l'équipe soignante.

AVIS PUBLICS

AVIS est donné que M.D. Mortgage Development Corporation, compagnie légalement constituée en vertu de la partie I de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social à Montréal, s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec).

DATE à Montréal, ce 26 février 1986.

GODIN, RAYMOND, HUDON & CHAREST

Procureurs de la compagnie

QC - District de Bedford, COUR PROVINCIALE, No. 455-02-000333-85-8 (CLAUDE BOUTIER, p. demanderesse, - VS - LUC GAUDREAU, p. défendresse. Le 12-03-86 à 10 h 30 heures. Au 3410 Notre Dame, app. 203, Chomedey district de Montréal, s'adresse au procureur de la Justice, les biens et effets de LUC GAUDREAU, saisis en cette cause, constant en 11 v. couleur et schéma de marque RCA, 11a. veuse et schéma de marque Westinghouse, 1 four micro onde de marque Hot Point, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VIRE. Information: DANIEL JOIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 27 février 1986. Ville neuve, Miller, huissiers.

AMCA Internationale Limitée

AVIS est par les présentes donné que les administrateurs de AMCA Internationale Limitée ont fixé vendredi le 14 mars 1986, à l'heure de fermeture des bureaux, la date de référence pour déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation de l'assemblée annuelle des actionnaires de AMCA Internationale Limitée qui sera tenue mardi le 22 avril 1986.

J.A. Davis

Secrétaire

Toronto, Ontario

20 février 1986

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. 500-02-004712-860

COMM. DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

147371 CANADA INC.

VINCENT BRASSARD

JEAN CLAUDE MARTIN

Partie défendresse

Le défendeur, Jean Claude Martin, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 27 février, 1986

Ronald Chassé,

Protonotaire adjoint

Mes Parent & ass

Att'n: Me Suzanne Verreault

2 Complexe Desjardins,

24ème étage

Montréal

FAITES-LE!

PARTICIPATION

AVID DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la SOCIÉTÉ DES PROTECTEURS DE LA FAUNE DE QUÉBEC demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

J.P. CORISTINE c.s.

Trésorier

Avis et donné que M. Gilles Montgrain, 37 D'Ailleboust, St-Charles-Borromée, Québec, détenteur du permis M-51133-001 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Gilles Lavallée, 11 Chapdelaine, St-Charles-Borromée, Québec, région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution, une opposition ou une intervention en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, PQ, G1K 7W5.

1ère parution: 3 mars 86

2ème parution: 4 mars 86

Prenez avis que le requérant Aïdéo Michaud, sis au 5 rue des Artisans Esprit Saint, cité Rimouski, P.Q. région 1, détenteur du permis de vac Q-502617-001, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir la délivrance d'un permis spécial pour le transport de copaux de bois originaire de Ville Delé, région 3, pour le compte de « Les Industries Georges Deschênes Ltée », et de Squatec, région 3, pour le compte de « Richard Pelletier & Fils Ltée ». Le tout à destination de la Compagnie Price Ltée de Beauport, région 3 et des Compagnies C.I.P. Inc. et Kruger de Trois-Rivières, région 4, et ce pour une période d'un (1) an.

Tout intéressé peut, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution, une opposition ou une intervention en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, PQ, G1K 7W5.

1ère parution: 3 mars 1986

2ème parution: 4 mars 1986

APPEL D'OFFRES

CDDP61081.F

18 mars 1986

CHARPENTES ET SUPPORTS EN ACIER GALVANISÉ POUR APPAREILLAGES 230 ET 315 KV

Garantie de soumission: 40 000 \$

Les conditions du présent appel d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi, inclusivement, de 8 h 30 à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE ÉQUIPEMENT Direction Achats et Contrats 855 est, rue Sainte-Catherine 3e étage Montréal (Québec) Canada H2L 4P5 Téléphone: (514) 289-5903

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h 30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le directeur, Achats et Contrats Michel De Broux

Des soumissions seront reçues au Bureau du greffier de la ville, 4333, Sherbrooke, Westmount, Québec jusqu'à midi, le lundi 17 mars 1986 et seront ouvertes à 12h15 dans la salle du conseil, Hôtel de ville, pour:

LA FOURNITURE DES MÉLANGES POUR REVÊTEMENT BITUMEUX

Les entrepreneurs intéressés peuvent se procurer le cahier des charges au Bureau de l'ingénieur de la ville, 4333, Sherbrooke, Westmount, Québec, à compter du mercredi 5 mars 1986.

Ils devront alors déposer un montant de cinquante dollars (\$50,00) pour chaque exemplaire du cahier des charges et ledit dépôt leur sera remboursé dans le mois consécutif à l'adjudication du contrat à condition que le cahier des charges soit remis en bon état au Bureau de l'ingénieur de la ville.

La ville ne sera tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Robert C. Wilkins

Greffier

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la Compagnie, DUCHESNE TEXTILES LTD, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, la permission de se dissoudre.

MONTRÉAL, ce 25 février 1986

JACOB WARDY

Secrétaire de la compagnie

« Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 novembre 1985 par lequel JAS A. OGILVY INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livrer présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 24 décembre 1985 sous le numéro 3667600. Banque de Montréal, le 24 février 1986. »

APPEL D'OFFRES

GEE-86-19007

pour 10 h 30

heure de Montréal

le mardi 1er avril 1986

Aménagement Manicouagan 5 Puissance additionnelle CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU CAMPÉMENT, DE LA BRASSERIE, DU RESTAURANT, DU DÉPANNEUR ET DU BUREAU DE POSTE

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 200 000 \$

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 \$ par chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat, payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE ÉQUIPEMENT Direction Achats et Contrats 855, rue Sainte-Catherine est 3e étage Montréal (Québec) Canada H2L 4P5

Pour renseignements: Téléphone: (514) 289-5903

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire, soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admissibles à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur, Achats et Contrats Michel De Broux

RECONSTRUCTION D'UN EGOUT COMBINÉ ET RACCORDEMENT D'AQUEDUC, LA OÙ REQUIS SOUMISSION 1222

CÔTE DE LA PLACE D'ARMES, de la rue St-Jacques à la rue St-Antoine.

RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, LA OÙ REQUIS SOUMISSION 1223

GROUPE "11" Rue CHARLEAU, de la rue Sherbrooke à la rue Rachel Rue GARNIER, du boulevard St-Joseph à l'avenue Laurier Rue MESSIER, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Mont-Royal.

SOUMISSION 1224

Rue FRANÇOIS, de la rue Franchville au boulevard Henri Bourassa.

SOUMISSION 1225

Avenue LÉTOURNEUX, de la rue de Rouen à la rue Hochelaga.

CONSTRUCTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE CONDUITS SOUTERRAINS POUR ÉCLAIRAGE. SOUMISSION 1226

Avenue Jean Bourdon, de la rue Camille à la rue Green Lane.

SOUMISSION 1227

18E AVENUE, d'un point au sud du boulevard St-Joseph vers le nord.

Date d'ouverture des plis

Les conditions et les exigences

Sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de (NON REMBOURSABLE) 55 \$ chaque soumission (simple) 55 \$ chaque soumission (groupe)

Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 415, Hôtel de Ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Hôtel de Ville Le 3 mars 1986

Le greffier de la Ville Maurice Brunet

la fierté à une ville

montreal

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

APPELS D'OFFRES

SOUMISSION 1148

FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUELLES 1986, RÉGION NORD, E/CHARLES THIBAUT, HOLT À DES CARRIÈRES ET SIVANTES

Date d'ouverture des plis

Les conditions et les exigences

Sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de

Sous forme de chèque visé à l'ordre du

12 mars 1986

Module VOIRIE

Division Éclairage et Signalisation

700, rue St-Antoine est

Bureau 2.320 / Tél.: 872-2223

50,00\$

Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou un cautionnement de 35 000,00\$, devra accompagner chaque soumission.

SOUMISSION 1228

AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PATRO LE PRÉVOST

Date d'ouverture des plis

Les conditions et les exigences

Sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de

Sous forme de chèque visé à l'ordre du

12 mars 1986

Module Parcs-Jardin botanique

Division Parcs-Jardin botanique

700, rue St-Antoine est

Bureau R.500 / Tél.: 872-1474

100\$

Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 9 000\$ doit accompagner chaque soumission.

RECONSTRUCTION D'UN EGOUT COMBINÉ ET RACCORDEMENT D'AQUEDUC, LA OÙ REQUIS SOUMISSION 1222

CÔTE DE LA PLACE D'ARMES, de la rue St-Jacques à la rue St-Antoine.

RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS, LA OÙ REQUIS SOUMISSION 1223

GROUPE "11" Rue CHARLEAU, de la rue Sherbrooke à la rue Rachel Rue GARNIER, du boulevard St-Joseph à l'avenue Laurier Rue MESSIER, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Mont-Royal.

SOUMISSION 1224

Rue FRANÇOIS, de la rue Franchville au boulevard Henri Bourassa.

SOUMISSION 1225

Avenue LÉTOURNEUX, de la rue de Rouen à la rue Hochelaga.

CONSTRUCTION DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE CONDUITS SOUTERRAINS POUR ÉCLAIRAGE. SOUMISSION 1226

Avenue Jean Bourdon, de la rue Camille à la rue Green Lane.

SOUMISSION 1227

18E AVENUE, d'un point au sud du boulevard St-Joseph vers le nord.

Date d'ouverture des plis

Les conditions et les exigences

Sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de (NON REMBOURSABLE) 55 \$ chaque soumission (simple) 55 \$ chaque soumission (groupe)

Sous forme de chèque visé à l'ordre du

12 mars 1986

Module VOIRIE

Division Éclairage et Signalisation

700, rue St-Antoine est

Bureau R.500 / Tél.: 872-2223

50,00\$

Directeur des Finances de la Ville de Montréal

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 9 000\$ doit accompagner chaque soumission.

RECONSTRUCTION D'UN EGOUT COMBINÉ ET RACCORDEMENT D'AQUEDUC, LA OÙ REQUIS SOUMISSION

ARTS ET SPECTACLES

Rien ne va plus chez les Plouffe

RADIO-TELE

NATHALIE PETROWSKI

Un mauvais film peut-il générer une bonne émission de télévision ? C'est la question qu'il faut se poser en regardant la série *Le Crime d'Ovide Plouffe* à Radio-Canada tous les mercredis. La question vise moins les quatre premiers épisodes, signés Gilles Carle, que les deux derniers, signés Denys Arcand.

On se souviendra que le long métrage d'Arcand n'avait pas exactement ébloui la critique québécoise. Taxé de navet sans intérêt (la critique n'a peut-être pas utilisé ces mots-là mais elle n'en pensait pas moins), le film a pourtant connu une carrière fort honorable en salle.

Trois ans plus tard, avec le recul du temps, le rétrécissement du petit écran et la comparaison des mises en scène respectives, sans compter la différence entre le 16 mm des premiers épisodes et le 35 mm des derniers, le film d'Arcand retrouve presque sa dignité bafoyée. Entendons-nous. Le film d'Arcand gagne au jeu de la comparaison et bénéficie de la présentation de quatre heures que lui offre Gilles Carle.

Au bout de quatre heures de mises en situation et de parodie d'époque sur fond de mutation sociologique, on commence à avoir hâte qu'il se passe quelque chose et qu'Ovide commette son fameux crime.

Les quatre premiers épisodes de Gilles Carle sont de facture plus légère, ludique et anecdotique. Le cinéaste tourne autour du pot, nous montre un peu de chair dénudée par-ci, un peu de corruption politique par-là, mais se refuse à entrer dans le vif du sujet. Ce n'est probablement pas son but ni sa fonction. Il poursuit, en fait, la démarche sociologique qu'il avait commencée quelques années plus tôt en s'attachant, cette fois, aux ravages que la prospérité de l'après-guerre a faits sur la famille Plouffe, désormais éclatée, isolée et victime du rêve capitaliste et des mœurs laxistes de l'époque.

Devant l'abandon des siens, la mère Plouffe s'intoxique à la cigarette et au téléphone. Sa fille Cécile, l'éternelle vieille fille de la famille, se dévergonde, suit des cours de danse sociale, joue au bowling et rentre à deux heures du matin. Au-delà de la famille privée, la famille collective s'agit et se syndicalise. La toile sociologique qu'il peint avec un souci du détail et de l'accessoire finit pourtant par lasser. Ce n'est pas tant à cause du propos qu'à cause du rythme, ou plutôt de l'absence de rythme. Carle essaie d'être *off-beat* mais réussit seulement à être *off*, à côté du sujet, du drame humain.

Ses personnages sont sympathiques mais on ne leur sent pas de vie intérieure ni de démons véritables. Lorsque Denys Arcand prend la relève, les personnages perdent en

sympathie ce qu'ils gagnent en épaisseur et en duplicité psychologique. On comprend subitement l'ambiguïté coupable de Rita Toulouse, son fond de bonne fille en décolleté et les déchirements d'Ovide qui a épousé un fantasme sexuel mais qui la trompe platoniquement avec l'âme sœur, française et cultivée.

Au-delà de l'histoire, ce qui frappe, ce sont les écarts entre les deux mises en scène. Carle, pourtant reconnu pour son iconoclasme, use de pudeur et de retenue pour décrire une famille pour laquelle il éprouve immensément d'affection.

Arcand n'éprouve que de l'ironie pour une famille qu'il veut faire sauter. Aux différences d'approche s'ajoutent les différences de langage cinématographique. François Protat a pourtant signé le travail de caméra dans les deux cas, avec la différence qu'il a travaillé en 16 mm avec Carle et en 35 mm avec Arcand. On aura beau dire ce que l'on veut, le 16 mm ne fait pas le poids. Les couleurs sont délavées et les séquences dépourvues de profondeur de champ. Carle, de plus, abuse des plans éloignés et des plans de coupe et semble, pour une fois, à court de vocabulaire visuel. Avec Arcand, l'image a davantage de richesse et de texture. Sa caméra, plus mobile, tourne autour des acteurs, s'approche d'eux à pas feutrés et crée un effet visuel nettement plus dynamique.

La moralité de cette histoire fina-

Anne Létourneau et Gabriel Arcand, deux des principaux interprètes du film *Le Crime d'Ovide Plouffe*

lement bien morale, c'est que les cinéastes qui couchent avec la télé gagnent à la tromper avec le cinéma. En d'autres mots, la meilleure façon de faire une série pour la télé, c'est de faire comme si elle était destinée au cinéma. Cela ne produit pas forcément de bons films, mais cela permet de relever le niveau de la télévision.

POUR OBTENIR DES CANDIDATURES DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Les détraqués" 8 h 45 — "Les anges se fendent la gueule" 7 h 9 h 15

ASTRE II: — "Cocoon la force de l'univers" 7 h 9 h 15

ASTRE III: — "Rocky 4" 7 h, 8 h 45

ASTRE IV: — "Vampire...vous avez dit vampire?" 7 h 10, 9 h 10

BERRI I: (268-2115) — "La cage aux folles" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

BERRI II: — "L'année des méduses" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

BERRI III: — "Trois hommes et un couffin" 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 35

BERRI IV: — "Tango" 12 h, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45

BERRI V: — "Le mariage du siècle" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — "F.X." 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30

BONAVENTURE II: — "Quicksilver" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — "Les détraqués" 7 h 30, 9 h 30

BROSSARD II: (465-5906) — "Vampire...vous avez dit vampire?" 7 h 20, 9 h 30

BROSSARD III: — "Souvenirs d'Afrique" 8 h 15, 9 h 45

CINEMA CAPITOL: (498-0041) — "L'honneur de Prizzi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30

CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — "Commando" 7 h 15, 9 h 15

CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Le diamant du Nil" 7 h, 9 h 15

CARTIER-LAVAL: (653-5124) — "Trois hommes et un couffin" 7 h 10, 9 h 20

CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Vampire...vous avez dit vampire?" 7 h 30, 9 h 30

CHAMPLAIN II: — "Les détraqués" 7 h 05, 9 h 05

CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Sugarbaby" 7 h — "Funny people part 2" 7 h 15 — "Koyanisqatsi!" 9 h 15

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Hitcher" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "Making it huge" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: (842-9768) — "Le mariage du siècle" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30

CINÉPLEX I: (849-4518) — "La cage aux folles" 3 h 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h, 9 h

CINÉPLEX II: — "L'effrontée" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉPLEX III: — "To live and die in L.A." 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX IV: — "Murphy's romance" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX V: — "Back to the future" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

CINÉPLEX VI: — "Kiss of the Spider Woman" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

CINÉPLEX VII: — "Iron eagle" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINÉPLEX VIII: — "White nights" 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

CINÉPLEX IX: — "Chorus line" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINÉPLEX X: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XXXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XL: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX XLIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX L: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LVIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXVI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXVII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXVIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXIX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXX: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXXI: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXXII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXXIII: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXXIV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

CINÉPLEX LXXXXXXXV: — "The color purple" 6 h 05, 9 h 15

les schtroumpfs" 12 h, 1 h 45

CINEMA MONTREAL II: — "Les goonies" 12 h, 4 h, 7 h 50 — "Histoire sans fin" 2 h 10, 6 h 05, 10 h

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "La clé" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55

COMPLEXE DESJARDINS II: — "Rocky 4" 3 h 10, 14 h 15, 16 h 17, 18 h 45, 19 h 30, 21 h 15

COMPLEXE DESJARDINS III: — "Jeune veuve en extase" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35 — "Femme impudique" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 21, 21 h 50

COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Agnès de Dieu" 13 h 15, 15 h 17, 19 h 21 h

SPORTS

Le Tricolore prend une avance de quatre points sur les Nordiques

Le Canadien marque 3 buts en 2 minutes et bat les Kings

RICHARD MILO

LOS ANGELES (PC) — Un tour du chapeau de Dave Williams n'a pas suffi pour permettre aux Kings de Los Angeles de battre le Canadien, samedi soir.

Stéphane Richer (15e), à 16:46, puis Kjell Dahlin (30e), à 17:51, et Bob Gainey (17e), à 18:40 de la troisième période, ont marqué dans un intervalle d'une minute et 54 secondes pour procurer la victoire au Canadien (6-4) devant 12,109 personnes.

Il s'agit de la sixième défaite consécutive des Kings à domicile où ils n'ont remporté que sept victoires en 31 rencontres (7-21-3) depuis le début de la saison.

En l'important, le Canadien a pris une avance de quatre points sur les Nordiques en tête de la section Adams.

Steve Penney a connu un bon match et il n'est aucunement responsable du fait que Tiger Williams (15e, 16e, 17e) a réussi un tour du chapeau, dont deux buts en troisième, à 12:00 et 14:06, ce qui donnait l'avance aux Kings, 4-3.

Penney a fait face à 29 lancers au cours du match. À l'autre bout, Bob Janecyk n'a guère impressionné lors des deux premières périodes, accordant trois buts sur 10 lancers, et il a cédé son poste à Roland Melanson, en troisième.

Dahlin et Gainey ont réussi leurs deuxième buts du match dans la poussée décisive du Canadien à la fin du dernier engagement.

Smith: 26e

Les Kings ont dominé au chapitre des lancers, effectuant huit tirs contre quatre en première période, mais le Canadien a pris l'avance à la suite d'un but de Bobby Smith (26e) pendant une pénalité à Jay Wells, à 7:57.

Smith a complété une belle stratégie de Gaston Gingras pour réussir son quatrième but en avantage numérique depuis le début de la saison. Posté à la pointe, Gingras a attendu que le gardien des Kings, Bob Janecyk, s'avance devant son rectangle pour contrer son tir pour faire une passe parfaite à Smith.

Contre les Kings, il s'agit du premier but du Canadien lors d'un avantage numérique lors des trois affrontements entre les deux équipes. Quelques minutes plus tôt, Steve Penney s'était surpassé contre Bernie Nicholls, qui avait profité d'une échappée à deux contre un pour effectuer un bon tir vers le gardien du Canadien.

Le défenseur Larry Playfair, des Kings, a par ailleurs subi une entorse au genou gauche à la suite d'une mise en échec... manquée de Chris Nilan et il n'est pas revenu au jeu par la suite. L'aïlier du Tricolore a fait une chute au moment où il s'apprê-

tail à donner un coup d'épaulé. Il a plutôt frappé Playfair au genou et celui-ci devait subir un examen arthroscopique, hier.

12 tirs en deuxième

Comme en première, les Kings ont effectué deux fois plus de tirs que le Canadien (12 contre 6) mais le Tricolore a conservé l'avance, 3-2, malgré un désavantage numérique de deux joueurs pendant 52 secondes au deuxième engagement.

Les Kings ont dominé les premières minutes de la deuxième période, mais Steve Penney a brillé devant Marcel Dionne, puis Brian Wilks.

Dave « Tiger » Williams a finalement brisé la glace à la suite d'un superbe jeu de Bernie Nicholls pour créer l'égalité, 1-1.

Chris Nilan, à 11:38, puis Mike Lalor, à 12:46, ont alors écopé de pénalités mineures en l'espace d'une minute et huit secondes mais les Kings n'ont pu capitaliser.

Le Canadien a ensuite repris l'avance grâce à un but de Kjell Dahlin (29e), à 16:15. Quelques secondes plus tôt, Randy Bucyk a levé les bras après avoir effectué un lancer qui aurait touché le haut du filet, mais le juge de but n'a pas allumé la lumière rouge. Le jeu s'est poursuivi sans interruption jusqu'au but de Dahlin.

Par la suite, Bob Gainey (16e) a donné une avance de deux buts au Canadien, à 18:23, puis les Kings ont

réduit l'avance à un seul but lorsque Morris Lukowich (8e) a surpris Penney en effectuant un tir de loin, à 19:04.

Après deux périodes, les Kings totalisaient 20 tirs au but, deux fois plus que le Canadien (10).

Canadien 6, Kings 4	
Première période	
1—Montréal, Smith 26	7:57
Gingras, Robinson	7:57
Pénalités — Wells LA 6:26, Gainey Mon 10:19, Wells LA 17:52	
Deuxième période	
2—Los Angeles, Williams 15	10:54
Nicholls	10:54
3—Montréal, Dahlin 29	16:15
Smith	16:15
4—Montréal, Gainey 16	18:23
Robinson	18:23
5—Los Angeles, Lukowich 8	19:04
Hardy	19:04
Pénalités — Wells LA (maj), Nilan Mon (min., maj)	
11:38, Lalor Mon 12:46	
Troisième période	
6—Los Angeles, Williams 16	12:00
Erickson, Nicholls	12:00
7—Los Angeles, Williams 17	14:06
Nicholls, Ledyard	14:06
8—Montréal, Richer 15	16:46
Nilan, Gainey	16:46
9—Montréal, Dahlin 30	17:51
Naslund, Smith	17:51
10—Montréal, Gainey 17	18:40
Carbonneau	18:40
Pénalités — Gailley LA 1:10, Ludwig Mon 10:01	
Tirs au but	
Montréal	4 6 15 — 25
Los Angeles	8 12 9 — 29
Gardiens — Montréal, Penney; Los Angeles, Janecyk, Melanson	
Assistance — 12,109	



Steve Penney et Craig Ludwig, du Canadien, regardant la rondelle filer devant le filet après avoir été déviée par un joueur des Kings.

Les erreurs ont coûté cher aux Nordiques

Les Sabres font la loi au Colisée

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Les Sabres de Buffalo ont remis la monnaie de leur pièce aux Nordiques en allant les battre 8-4 au Colisée de la Vieille Capitale, samedi soir, au cours d'un affrontement très rude.

Sabres 8, Nordiques 4	
Première période	
1—Buffalo, Housley 12	3:09
Hamel, Hajt	3:09
2—Québec, Goulet 41	4:43
Moller, A. Stastny	4:43
3—Buffalo, Cyr 17	12:03
Halkidis, Smith	12:03
4—Québec, Brown 2	19:56
P. Stastny	19:56
Pénalités — Foligno Buf (double min., maj), Ashton Qué (maj) 0:24, Goulet Qué 1:30, Ruff Buf, Donnelly Qué (min), Foligno Buf, Mann Qué 11:46, Halkidis Buf 14:06	
Deuxième période	
5—Buffalo, Andreychuk 29	4:26
6—Buffalo, Gage 2	5:17
7—Québec, Donnelly 2	12:20
Poudrier, Goulet	12:20
8—Buffalo, Hamel 16	16:07
9—Buffalo, Ramsey 5	18:24
Pénalités — Ashton Qué 5:09, Shaw Qué 5:42, Smith Buf, Gilles Qué, Côté Qué (majures), Halkidis Buf (min., maj), Donnelly Qué 8:32, Tucker Buf, Hunter Qué 9:23, Mann Qué (inc., inc. de partie), Ruff Buf, Moller Qué (majures, inconduites, inconduites de partie) 9:39, Hughes Buf 15:04, Smith Buf, Hunter Qué 17:24	
Troisième période	
10—Québec, Hunter 24	5:34
Brown, Malarchuk	5:34
11—Buffalo, Dunn 2	13:58
Housley, Tucker	13:58
12—Buffalo, Gage 3	14:46
Housley, Andreychuk	14:46
Pénalités — Smith Buf 12:11, Cyr Buf, A. Stastny Qué (maj), P. Stastny Qué 13:30, Hunter Qué (maj) 13:40, Foligno Buf, Malone Qué 16:01, Orlando Buf, Gilles Qué 18:12	
Tirs au but	
Buffalo	13 15 10 — 38
Québec	10 8 11 — 29
Gardiens — Buffalo, Barrasso; Québec, Malarchuk	
Assistance — 15,371	

Prêt à se soumettre aux tests

« Je n'ai rien à perdre »

— Tim Raines

BERNARD CYR

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Le voltigeur Tim Raines, des Expos de Montréal, a été un des joueurs exonorés, vendredi, par le commissaire du baseball, Peter Ueberroth.

Toutefois, comme les autres joueurs dont les noms ont été mentionnés lors du procès de Curtis Strong, l'été dernier à Pittsburgh, Raines devra se soumettre à des tests anti-dopage durant toute sa carrière.

Raines juge qu'il ne s'agit là pour lui que d'une formalité. « Je me soumettrai aux tests parce que je suis réhabilité et que je n'ai rien à perdre, a dit Raines. Au contraire, ces tests enlèveront des doutes dans l'esprit des gens qui se demandent encore si j'ai vraiment cessé de me droguer ».

« Mon histoire me suivra durant toute ma carrière. Chaque fois qu'ils cherchent des commentaires sur des histoires de drogue, les journalistes de Montréal viennent me voir parce que dans leur esprit, je suis devenu l'expert. Les tests obligatoires devraient m'enlever un peu de pression », a-t-il ajouté.

Selon le voltigeur des Expos, dont les problèmes de drogue ont été rendus publics à la fin de la saison 1982, le commissaire a servi aux joueurs un avertissement très clair.

« C'est la façon du commissaire de débarrasser le baseball de son problème de drogue. Le sujet de la drogue dans le baseball est devenu plus important que le sport lui-même. Lorsqu'un joueur est pris, c'est tout le baseball qui est pénalisé. C'est très mauvais pour notre sport », a noté Raines.

Tout comme les Nordiques avaient savouré un premier gain à Buffalo en deux ans, vendredi, les Sabres ont enfin triomphé sur la patinoire des Québécois une première fois après 11 revers.

Et autant les Québécois s'étaient sentis maîtres chez les Sabres, autant ces derniers ont fait la loi au Colisée.

Le match, fertile en toutes sortes d'émotions, dans un climat de tension, a duré plus de trois heures.

L'arbitre Brian Lewis a distribué pas moins de 175 minutes de pénalité en plus de chasser du match Randy Moller, Jimmy Mann et Lindy Ruff au milieu du second engagement.

Et les séries éliminatoires ne sont pas encore commencées.

Les marqueurs des Sabres: Jody Gage, deux buts, Phil Housley, Paul Cyr, Dave Andreychuk, Gilles Hamel, Mike Ramsey et Richie Dunn qui ont gâché de belle façon le retour de Clint Malarchuk devant le filet après une absence de sept matches. Il a fait face à 38 tirs.

Chez les perdants, Michel Goulet (41e), Jeff Brown (2e), Gord Donnelly (2e) et Dale Hunter (24e) ont donné la réplique aux dépens de Tom Barrasso, moins occupé que son vis-à-vis avec 28 tirs vers lui.

Les Nordiques ont semblé connaître un regain de vie après le but de Hunter en début de troisième qui portait la marque à 4-6.

Mais des pénalités aux Stastny, à la 14e minute, qui s'en sont pris à Barrasso, et à Hunter, une majeure pour bâton haut au visage de Hajt, leur ont coupé les jambes.

Les visiteurs en ont profité pour accroître leur priorité.

Heureusement qu'il s'agissait du dernier affrontement en saison régulière entre les deux rivaux qui ont

gagné chacun quatre fois... au moins là-dessus, pas de chicane.

Les Sabres ont imité leurs rivaux qui, la veille, avaient marqué quatre buts au deuxième vingt à Buffalo pour gagner 6-2.

Hier, la troupe de Bowman a joué le même tour aux Québécois pour les envoyer au tapis grâce aux buts de Andreychuk, Gage, Hamel et Ramsey.

La séance d'entraînement publique commanditée par Yum Yum hier matin au Colisée a été couronnée de succès. Une bonne douzaine de milliers de personnes se sont rendues au Colisée voir leurs favoris. Ces derniers ont été témoins du premier but de la saison de... Jimmy

Mann. Celui-ci a marqué le seul but des Nordiques dans un match contre le club pee-wee Les Lions de Ste-Croix (Lotbinière) qui s'est terminé 1-1. Les gens ont bien rigolé quand l'annonceur Jean Gravel a mentionné « le premier but de la saison de Mann » et lorsque Steve Patrick a ramassé la rondelle pour la donner au policier des Nordiques. Auparavant, Mann avait été « hué » pour avoir déjoué le jeune gardien.

Ce fut là un des moments drôles de cette matinée où joueurs et spectateurs ont relaxé et se sont amusés.

Peter Stastny s'est attiré de chauds applaudissements quand il a défait Patrick dans un concours de confrontation.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	64	35	23	6	274	214	76
QUÉBEC	65	34	27	4	266	238	72
BOSTON	65	31	27	7	259	238	69
BUFFALO	64	30	28	6	244	231	66
HARTFORD	64	29	33	2	251	253	60

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	63	41	18	4	266	193	86
WASHINGTON	62	38	19	5	239	213	81
ISLANDERS NY	63	30	23	10	256	231	70
PITTSBURGH	64	31	26	7	260	228	69
RANGERS NY	62	39	28	4	221	212	64
NEW JERSEY	61	19	39	3	227	289	41

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	65	33	24	8	297	275	74
ST-LOUIS	63	29	26	8	245	237	66
MINNESOTA	64	28	27	9	261	251	65
TORONTO	63	19	38	6	253	308	44
DETROIT	63	13	45	5	209	329	31

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	63	43	14	6	334	252	92
CALGARY	63	31	25	7	275	243	69
LOS ANGELES	63	20	37	6	229	309	46
VANCOUVER	62	18	35	9	217	257	45
WINNIPEG	64	19	39	6	227	302	44

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Vendredi

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Granby 7, Hull 4							
St-Jean 6, Laval 4							
Shawinigan 8, Verdun 4							
Drumville 9, Longueuil 5							
T-Rivières 5, Chicoutimi 4							

Hier

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Laval à Verdun							
Drumville à T-Rivières							

CLASSEMENT

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	64	47	17	0	363	230	96
VERDUN	64	34	27	3	322	321	71
DRUMMONDVILLE	63	33	26	4	296	280	70
T-RIVIÈRES	63	32	29	2	300	287	66
LAVAL	63	32	30	1	344	331	65
ST-JEAN	63	30	29	4	297	330	64
SHAWINIGAN	63	30	31	2	303	300	62
CHICOUTIMI	63	29	30	4	339	299	62
GRANBY	63	19	41	3	287	386	41
LONGUEUIL	63	17	43	3	264	351	37

Ligue nationale

Samedi

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Boston 8, New Jersey 3							
Pittsburgh 5, Hartford 1							
Buffalo 8, Québec 4							
Washington 4, Rangers 0							
Detroit 6, Toronto 4							
Calgary 3, Vancouver 2							
Minnesota 5, Islanders 4							
St. Louis 6, Chicago 3							
Canadien 6, L. Angeles 4							

Hier

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Hartford 4, Boston 1							
Chicago 6, St. Louis 4							
Winnipeg à New Jersey							
Washington à Rangers							
Philadelphie à Edmonton							
Calgary à Los Angeles							

Ce soir

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Winnipeg à Toronto							
Minnesota à Detroit							
Mardi							
Buffalo à Philadelphie							
St. Louis à Québec							
New Jersey à Washington							
Canadien à Islanders							
Pittsburgh à Calgary							
Edmonton à Vancouver							

Mercredi

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
Buffalo à Hartford							
Rangers à Winnipeg							
Toronto à Minnesota							
Detroit à Chicago							
Los Angeles à Edmonton							

Les meneurs

(Parties d'hiver non comprises)

Greitzky, Edm	45	127	172
Lemieux, Pit	40	80	120
Coffey, Edm	36	70	106
Stastny P,Qué	34	66	100
Kurri, Edm	46	53	99
Bossy, Isl	45	52	97
Savard Chi	41	56	97

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Les législatives

Mitterrand promet un premier ministre issu de la majorité

PARIS (AFP) — Le président français, M. François Mitterrand, s'est engagé hier soir à faire appel à une personnalité de la majorité parlementaire, issue des élections législatives du 16 mars, pour former le nouveau gouvernement, tout en appelant les Français à serrer les rangs autour des socialistes pour éviter tout désordre institutionnel.

À l'occasion de sa dernière apparition publique à la télévision avant le scrutin, le chef de l'État a déclaré : Si une majorité claire sort des élections, mon devoir est d'appeler au poste de premier ministre une personnalité choisie en son sein. Le premier ministre ainsi désigné s'organisera avec les formations de sa majorité pour former le gouvernement. Il faudra désigner quelqu'un qui ait toutes les chances d'avoir la majorité à l'Assemblée nationale et ne soit pas censuré aussitôt par celle-ci.

Par ces petites phrases, le président Mitterrand a défini, pour la première fois ouvertement, comment il envisage une éventuelle cohabitation avec un gouvernement de droite si, comme tous les sondages l'indiquent actuellement, l'alliance des néo-gaullistes du RPR et des libéro-centristes de l'UDF l'emporte dans 15 jours.

M. Mitterrand s'est refusé avec force à être un président au rabais. Mais, s'il entend exercer toutes ses compétences définies par la Constitution, notamment en matière de défense, il compte en revanche laisser le gouvernement gouverner comme cela se fait aujourd'hui.

Ainsi, tout en rejetant toute notion de conditions préalables avancées par le président du RPR Jacques Chirac, donné aujourd'hui favori au poste de premier ministre, M. Mitterrand a répondu par avance à celle qui le concernait directement. M. Chirac lui demandait de s'engager sans ambiguïté à laisser le gouvernement issu des urnes appliquer la politique pour laquelle il a été élu.

Toutefois, pour le chef de l'État, les jeux ne sont pas faits, les Français pouvant encore, selon lui, choisir la continuité en soutenant les socialistes.

Une majorité qui prétendrait briser l'élan aujourd'hui entrepris, commettrait une grave erreur, a-t-il dit. En revanche, ceux qui veulent ne pas interrompre l'expérience entreprise, que soit maintenant une harmonie politique à la tête de l'État aux lendemains des élections et rejeter le concert de l'hypocrisie de l'opposition, doivent se rassembler, s'ils veulent éviter le désordre institutionnel et une période difficile pour la France qu'apporterait une dualité de pouvoir.

Après avoir rappelé qu'il a été élu président de la République en mai 1981 pour sept ans et qu'il comptait assumer ses fonctions quelle que soit la majorité, quel que soit le gouvernement, M. Mitterrand a indiqué avoir besoin des deux ans et demi qu'il reste pour terminer l'œuvre entreprise par les socialistes, notamment en matière d'emploi.

Irlande du Nord Les protestants appellent à la grève

BELFAST (Reuter) — L'Irlande du Nord s'apprête à vivre aujourd'hui une grève générale de 24 heures décidée par les organisations militantes de la majorité protestante pour protester contre l'accord signé entre les gouvernements du Royaume-Uni et de la République d'Irlande, qui donne à Dublin son mot à dire dans l'administration des six comtés du Nord.

Cependant les organisations syndicales et patronales d'Ulster ont pris position contre la grève, estimant qu'elle causerait de graves dommages à l'économie.

L'arrêt de travail, qui devait commencer ce matin à minuit, pourrait amener à la fermeture des usines, des commerces et des écoles et toucher le trafic routier, ferroviaire et aérien, selon le souhait des organisateurs.

Les leaders protestants, qui ont juré de maintenir l'Ulster au sein du Royaume-Uni, veulent contraindre le gouvernement britannique à revenir sur son accord avec Dublin, sur lequel est une première étape vers l'intégration à la République catholique.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, n'a pas apprécié que les dirigeants protestants aient maintenu leur mot d'ordre alors qu'ils avaient apparemment accepté la semaine dernière son offre de négociation sur l'avenir de la province.

Les communistes veulent parler de réforme agraire

Aquino annonce la fin de la détention sans jugement

MANILLE (AFP) — Devant une foule d'un million de personnes environ, le nouveau président des Philippines, Mme Corazon Aquino, a annoncé hier l'abolition de la détention sans jugement, dans son premier discours public et retransmis par la télévision nationale depuis la destitution de M. Ferdinand Marcos.

Peu avant, le commandant en chef de l'armée, M. Fidel Ramos, avait de son côté annoncé le limogeage de 23 généraux qui ont dépassé l'âge de la retraite ou sont trop proches de l'ex-président.

Parmi les généraux dont M. Ramos a annoncé le limogeage se trouvent tant des fidèles déclarés de Marcos que des commandants régionaux ou locaux dont la loyauté n'est pas à l'abri du doute.

Quant à Mme Aquino, elle a expliqué le rétablissement de l'habeas corpus en soulignant que la détention n'aidait pas à contrer la subversion, mais plutôt à « nourrir des complots pour renverser le gouvernement par la violence et la force ».

La présidente a appelé ces nombreux philippins, rassemblés dans un grand parc de Manille, arborant tous sa couleur jaune et scandant avec force « Cory, Cory », à l'aider à construire l'avenir et à veiller à l'honnêteté du nouveau gouvernement. Dans cette optique, elle s'est prononcée en faveur de la création « d'organisations populaires » qui seraient attentives au fonctionnement du nouveau pouvoir.

Mme Aquino s'est également engagée à prendre des mesures contre les responsables de la corruption. « Être magnanime dans la victoire ne veut pas dire renoncer à la justice », a-t-elle insisté. « Nous rassemblons les preuves, a-t-elle dit, et nous mettrons en place des structures chargées de juger ceux qui ont commis des crimes graves contre le peuple ».

La présidente des Philippines a rappelé la directive qu'elle avait donnée la veille de libérer tous les prisonniers politiques, qui sont au nombre de 500 environ. Une commission spéciale doit se réunir mercredi pour examiner le cas de quatre dirigeants communistes présumés, dont la sortie de prison ne semble pas faire l'unanimité au gouvernement.

Hier par ailleurs, le chef préssumé du Parti communiste philippin, M. Jose Maria Sison, a déclaré, depuis la base militaire où il est détenu depuis 1977, qu'il n'y aurait pas de cessez-le-feu sans réforme agraire.

Vendredi, il avait posé une autre condition à l'acceptation du cessez-

le-feu auquel Mme Aquino convie les communistes, à savoir le démantèlement des bases militaires américaines au pays. « À partir du moment où Mme Aquino proposera de résoudre le problème des terres, le temps sera venu d'un dialogue entre Mme Aquino et le NPA », a-t-il dit en parlant de la Nouvelle armée populaire, guérilla communiste forte de 15,000 hommes.

« Il faut qu'il y ait dialogue avant un cessez-le-feu », a-t-il ajouté.

Pré de dire si le vaste soutien populaire dont jouit la présidente entraînerait une baisse de l'audience du NPA, M. Sison a reconnu que cela posait « un problème immédiat ».

Quant au cardinal Sin, archevêque de Manille et primat de l'Église catholique philippine, il a mis les Philippines en garde contre « toute euphorie prématurée », et en avertissant que « la révolution populaire était loin d'être terminée ».

Peu avant le grand rassemblement d'hier, une centaine de dirigeants musulmans, membres de la Conférence islamique des Philippines, ont apporté leur soutien à la présidente élue.

Mais ils ont demandé l'ouverture de discussions avec le nouveau pouvoir afin d'obtenir l'autonomie de l'île de Mindanao, dans le sud du pays, qui abrite la plupart des 5 mil-

lions de musulmans, sur une population philippine de 54 millions.

Le député de l'opposition (islamique) sous le régime Marcos, M. Omar Dianalan, qui faisait part de ce soutien musulman, a également annoncé que le gouverneur de la province de Lanao, M. Ali Dimaporo, qui s'était retranché avec 500 hommes dans l'Université de Mindanao, avait décidé de se rendre.

Pour sa part, le ministre du Travail de l'ex-président Marcos, M. Ople, est rentré hier de Washington, où il s'était rendu en mission à la chute de l'ancien régime, a annoncé l'agence de presse nationale PNA.

Il a indiqué son intention de « veil-

ler aux intérêts privés » et de se consacrer à sa tâche de chef du parti de M. Marcos (KBL, Parti pour une nouvelle société) à l'Assemblée nationale. Il doit tenir aujourd'hui une conférence de presse pour y « annoncer quelque chose de très important », selon PNA.

Le KBL a prévu, également pour aujourd'hui, une grande réunion pour prendre position sur une proposition visant à ce que l'Assemblée nationale proclame officiellement Mme Corazon Aquino présidente des Philippines et annule l'élection de M. Marcos. Le KBL détient encore la majorité des 190 sièges de l'Assemblée.

Washington souhaite le départ de Pinochet

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis souhaitent le retour de la démocratie au Chili mais ne veulent pas précipiter imprudemment la chute du président chilien, M. Augusto Pinochet, estimé-t-on à Washington.

Après les départs successifs de MM. Ferdinand Marcos et Jean-Claude Duvalier, un haut-responsable américain vient en effet de suggérer tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas à Washington : le général Pinochet pourrait subir un sort similaire.

M. Elliot Abrams, secrétaire d'État adjoint pour l'Amérique Latine, a publiquement exprimé l'espoir que « les tactiques qui ont eu du succès en Haïti et aux Philippines (...) réussissent également au Chili pour ramener ce pays vers la démocratie ».

S'il paraît un peu abusif de parler de « tactiques » pro-démocratiques dans le cas des Philippines et surtout de Chili, où Washington s'est contenté d'intervenir au dernier moment, la position américaine est plus claire dans le cas du Chili, estiment ces observateurs.

Le département d'État a multiplié les mises en garde ces derniers mois vis-à-vis du régime à la soutenu « l'Accord national » pour un retour à la démocratie conclu l'année dernière par 11 partis d'opposition sous les auspices de l'archevêché de San-

tiago.

Washington s'est d'autre part abstenu pour la première fois en 1985 d'approuver certains prêts au Chili de la Banque Mondiale et de la Banque Inter-américaine de développement, et la menace d'un veto américain à des prêts de ces institutions internationales ne peut être négligée à Santiago.

Le président chilien a rejeté « l'accord national » et réaffirmé sa volonté de se maintenir au pouvoir jusqu'en 1989.

La Maison-Blanche aurait d'autant moins de scrupules à abandonner le général Pinochet que même certains milieux conservateurs américains jugent de façon négative son maintien au pouvoir.

L'organisation ultra-conservatrice Heritage Foundation a notamment publié fin 1985 un document estimant que les communistes au Chili ont des chances d'être les principaux bénéficiaires d'un « pourrissement » de la situation dans ce pays.

Washington ne veut pas cependant précipiter les choses, dit-on encore au département d'État, car des pressions trop ouvertes pourraient aller à l'encontre du but recherché et « raidir » le régime.

Les intentions sont identiques pour le Paraguay, le seul autre pays du cône Sud ayant encore un régime militaire.

Gel des prix Le Brésil s'ajuste au « plan tropical »

RIO DE JANEIRO (AFP) — Les 135 millions de Brésiliens sont devenus autant de policiers chargés de défendre le blocage des prix du « plan tropical » décrété vendredi par le président, M. José Sarney, relèvent les observateurs.

Des dizaines d'arrestations ont déjà eu lieu et des milliers d'amendes infligées aux adeptes de la valse des étiquettes pris en flagrant délit aux quatre coins du pays.

Le « traitement de choc » administré à l'économie du Brésil pour enrayer une inflation galopante au rythme annuel de 255 % a été accompagné d'un appel solennel du chef de l'État à chacun de ses compatriotes invité à se transformer en « contrôleur » dans les magasins et supermarchés.

Le chef de la police fédérale, M. Romeu Tuma, a même autorisé dans un premier temps chaque citoyen à arrêter tout commerçant occupé à réviser ses produits à la hausse, avant d'atténuer ses déclarations et d'inviter plutôt les témoins à dénoncer à la police les coupables.

La lutte contre la valse des étiquettes constitue le point sensible du plan de lutte contre l'inflation, qui comprend également le remplacement du cruzeiro par une nouvelle monnaie, le cruzado, et la création d'une assurance-chômage et d'une échelle mobile des salaires.

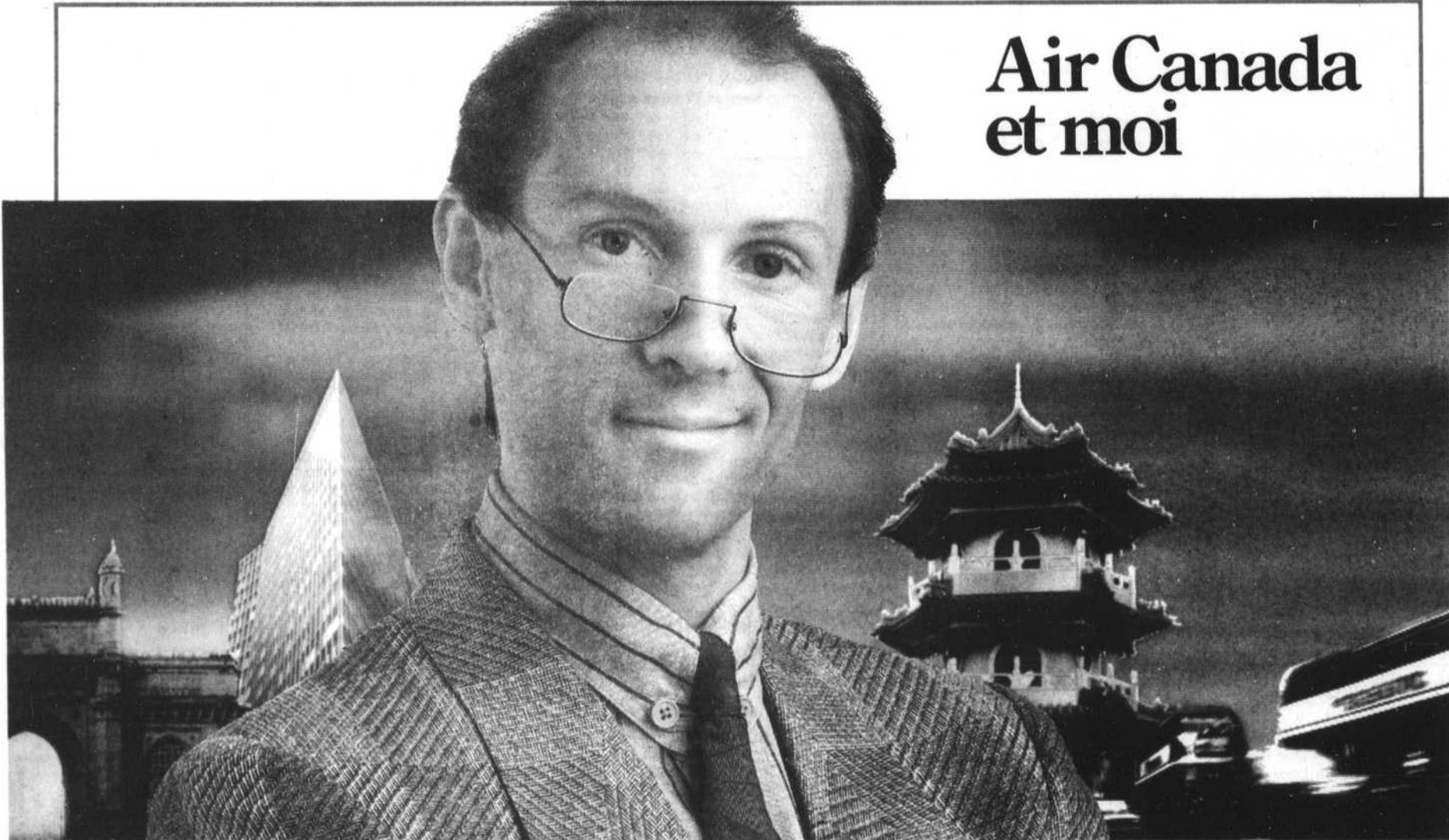
À Rio de Janeiro, plusieurs magasins et bars ont été dévastés vendus par des consommateurs rendus furieux par le spectacle du changement des tarifs. Six des plus grands supermarchés de l'ancienne capitale ont été condamnés à une amende de US \$2,000 chacun pour hausses abusives.

Comme dans l'intérieur du pays, la plupart de ces magasins avaient payé des heures supplémentaires à leurs employés pour passer la nuit de jeudi à vendredi à coller de nouvelles étiquettes sur les produits.

À Manaus par exemple, capitale de l'Amazonie, neuf responsables d'un supermarché ont été détenus pour cette raison, comme à Niteroi près de Rio où quatre commerçants ont été appréhendés. Les commissariats ont été harcelés de milliers de coups de téléphones par les nouveaux « policiers » du « plan tropical », ainsi baptisé par contraste avec le « plan austral » de l'Argentine.

Des scènes identiques ont pu être vues dans d'autres capitales. À Fortaleza, dans le Nordeste, les employés ont avoué avoir reçu quatre dollars pour changer les prix. « On nous a apporté des sandwiches, des boissons, et même du whisky », ont-ils ajouté.

Les radios ont joué un grand rôle dans cette chasse aux commerçants.



Air Canada et moi

Partenaires à Singapour

Il fallait que je l'invente. Micro-processeur et composants: Singapour. Conception et montage: Saint-Jérôme. Un système ahurissant de simplicité. Les cadres se l'arrachent. Je pars tout de suite. Air Canada.

Départ de Montréal

PARIS	Tous les jours, sans escale
LONDRES	4 vols sans escale par semaine
GLASGOW	1 vol par semaine*
FRANCFORT	5 vols par semaine*
DÜSSELDORF	3 vols directs par semaine
MUNICH	2 vols directs par semaine
ZÜRICH	2 vols directs par semaine
GENÈVE	3 vols directs par semaine
BOMBAY	3 vols par semaine**
SINGAPOUR	3 vols par semaine**

*Via Toronto
**Via Londres



TRANSPORTEUR OFFICIEL
VANCOUVER, DU 2 MAI AU 13 OCTOBRE 1986

Air Canada et moi. De bonnes affaires à saisir au vol. D'abord Londres! Et puis Bombay, Singapour. Des correspondances rapides, trois fois par semaine.

Bombay et Singapour! L'Orient d'Air Canada, plus près par Londres que par le Pacifique.

En service Intercontinental, classe Affaires, Air Canada, lauréat du "Prix d'excellence - Service aux passagers" 1985, décerné par le prestigieux magazine Air Transport World.

Air Canada. Mon partenaire vers de nouveaux projets internationaux.

DRF 13005



AIR CANADA